

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES
PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC DANS LA
MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN
CONJOINT DES PRODUCTEURS DE POMMES DU
QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2014-2018**

Le 28 janvier 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	1
2.	PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE LA POMME.....	2
3.	INTERVENTIONS	2
4.	SUVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2015.....	3
5.	CONSTATS.....	6
5.1	En ce qui concerne le « secteur d'activité ».....	6
5.2	En ce qui concerne les « interventions des PPQ »	8
6.	RECOMMANDATIONS	10
7.	CALENDRIER DE SUIVI	11
ANNEXE A	Calendrier de suivi	
ANNEXE B	Liste des participants à la séance publique	
ANNEXE C	Liste des règlements des Producteurs de pommes du Québec	
ANNEXE D	Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique	

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme au Québec, 2021* (Monographie du MAPAQ)
- ANNEXE 2 Les Producteurs de pommes du Québec, *Évaluation périodique des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, Mémoire de l'office – Période 2014-2018*, février 2021 (Mémoire des PPQ) et Réponses aux questions de la RMAAQ
- ANNEXE 3 Association des emballeurs de pommes du Québec, *Évaluation périodique de mars 2021 : mémoire de l'Association des emballeurs de pommes du Québec*, mars 2021 (Mémoire de l'AEPQ) et Réponses aux questions de la RMAAQ
- ANNEXE 4 Conseil de la transformation alimentaire du Québec et Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, *Évaluation périodique du Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec (PPQ) 2021*, mars 2021 (Mémoire du CTAQ et de l'AMPAQ) et Réponses aux questions de la RMAAQ
- ANNEXE 5 Les Producteurs de cidre du Québec, *Observations des Producteurs de cidre du Québec dans le cadre de l'évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*, mars 2021 (Mémoire des PCQ)

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, dont la pomme du Québec.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi :

[...] a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] L'article 62 de la Loi prévoit que la Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché pour le produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

[4] Les données économiques disponibles pour présenter un portrait de la production et de la mise en marché de la pomme au Québec sont complètes jusqu'à l'année de production 2018. Par ailleurs, la période couverte par la présente évaluation débute en 2014 et se termine en 2018.

[5] Dans le secteur de la pomme, ce sont Les Producteurs de pommes du Québec (les PPQ) qui sont chargés de l'application et de l'administration du *Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*² (le Plan conjoint) et du respect de six règlements³ pris en vertu de ce plan conjoint, en plus de leur règlement général⁴. Ils veillent à la mise en marché du produit visé, qui est la pomme produite au Québec.

[6] En 2018, selon les données des PPQ, ces derniers représentent 457 entreprises pomicoles au Québec, soit une diminution de près de 12 % depuis 2014.

[7] Du point de vue de la gouvernance, en 2020, la structure des PPQ est composée de 4 syndicats régionaux, regroupant au total 20 administrateurs, d'un conseil d'administration composé de 9 administrateurs, appuyé par un conseil exécutif, de 6 comités de travail et d'une équipe de 9 employés.

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² RLRQ, c. M-35.1, r. 259.

³ Voir annexe C.

⁴ *Règlement général des Producteurs de pommes du Québec*, Décision 10920, 15 août 2016.

[8] Le secteur de la pomme compte également deux associations accréditées, soit l'Association des emballeurs de pommes du Québec⁵ (l'AEPQ), qui représente tous les emballeurs de pommes du Québec, ainsi que l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec⁶ (l'AMPAQ), qui représente les transformateurs de pommes du Québec visés par le Plan conjoint, à l'exclusion des fabricants de cidre⁷.

[9] Enfin, en vertu de la Loi, la Régie a pris deux règlements, soit le *Règlement sur les ventes faites aux consommateurs par les producteurs de pommes*⁸, qui assujettit les ventes du produit visé par le Plan conjoint par un producteur directement à un consommateur à ce plan conjoint et aux règlements pris en vertu de ce dernier, ainsi que le *Règlement sur les renseignements relatifs au commerce des pommes*⁹.

2. PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL DE L'INDUSTRIE DE LA POMME

[10] Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le MAPAQ) a déposé un portrait-diagnostic du secteur de la pomme, tenant compte de son contexte, de sa dynamique et de son environnement concurrentiel. Ce rapport couvre différents sujets, dont l'évolution de la demande et des marchés, la production, la mise en marché, la transformation, l'environnement économique, l'agroenvironnement, la recherche et l'innovation ainsi que la concertation¹⁰.

3. INTERVENTIONS

[11] En plus des PPQ, quatre organismes intéressés par la mise en marché des pommes ont présenté des observations dans le cadre de la présente évaluation périodique. Les versions écrites du rapport des PPQ¹¹ et des observations des autres participants ont été versées au dossier de la Régie et sont annexées au présent rapport. Il s'agit des organismes suivants :

1. l'Association des emballeurs de pommes du Québec (l'AEPQ)¹²;
2. le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (le CTAQ)¹³;
3. l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (l'AMPAQ)¹⁴;
4. Les Producteurs de cidre du Québec (les PCQ)¹⁵.

⁵ Décision 2436, 6 septembre 1978.

⁶ Décision 2494, 20 décembre 1978. L'AMPAQ et le Conseil de la boulangerie du Québec ont fusionné le 15 juin 2001 pour former le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation (le CTAC), qui a ensuite changé de nom pour devenir le Conseil de la transformation alimentaire du Québec (le CTAQ).

⁷ *Id.*

⁸ RLRQ, c. M-35.1, r. 261.01.

⁹ RLRQ, c. M-35.1, r. 261.

¹⁰ Voir annexe 1.

¹¹ Voir annexe 2.

¹² Voir annexe 3.

¹³ Voir annexe 4, mémoire conjoint avec l'AMPAQ.

¹⁴ Voir annexe 4, mémoire conjoint avec le CTAQ.

¹⁵ Voir annexe 5.

[12] La Régie souligne la qualité des différentes interventions. Pour les besoins du présent rapport, elle ne retient toutefois que les éléments pertinents qui y sont formulés.

4. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2015

[13] La précédente évaluation périodique a eu lieu le 26 mars 2015 et le rapport de la Régie a été déposé en mai 2018. Les recommandations qui y ont été formulées à l'intention des PPQ sont les suivantes¹⁶ :

1. De favoriser et d'accroître la participation aux assemblées générales annuelles des producteurs de chacun des syndicats affiliés;
2. De réfléchir collectivement à des moyens pour encourager les producteurs à améliorer leur rendement et la productivité de leurs entreprises;
3. Dans cette réflexion large sur les enjeux de la production pomicole au Québec, de porter une attention particulière à l'usage des pesticides face à l'environnement et aux demandes des consommateurs, notamment pour des produits biologiques ou sans OGM;
4. De porter une attention particulière au respect des délais prescrits par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* pour remplir certaines formalités administratives (articles 77 et 89.1);
5. De présenter, lors de la prochaine évaluation périodique, ses états financiers annuels en portant une attention particulière sur l'état des revenus et des dépenses de chacun des fonds qu'il administre et de justifier les montants qui y sont accumulés;
6. De réfléchir au financement des Cidriculteurs artisans du Québec à partir des contributions perçues par les producteurs de pommes;
7. De maintenir de bonnes relations d'affaires avec l'ensemble des intervenants de la filière pomicole en vue d'accroître la compétitivité du secteur;
8. De réfléchir à l'opportunité, pour le secteur pomicole, de créer une chambre de coordination et de développement.

[14] Ces recommandations ont été communiquées aux PPQ à la toute fin de la période couverte par la présente évaluation, de sorte que les réponses qui y sont apportées doivent être contextualisées en fonction de cet important facteur temporel.

[15] Ainsi, en ce qui concerne la première recommandation, les PPQ soulignent les réalisations suivantes :

- i. Adaptation du calendrier et de l'horaire des assemblées en fonction des besoins de leurs membres;
- ii. Identification des sujets de présentation d'intérêt;

¹⁶ RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, Rapport *Évaluation périodique des interventions des Producteurs de pommes du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*, 10 mai 2018, p. 12, en ligne : <https://services.rmaaq.gouv.qc.ca/DocuCentre/EvaluationPeriodique/2018/085-20-01_Rapport_eval_period_pomme_20180510.pdf> (site consulté le 26 janvier 2022).

iii. Participation de conférenciers sur des sujets pertinents pour le secteur.

[16] Selon le mémoire des PPQ, il semble que ces efforts aient été entamés dès 2015, donc avant même la recommandation de la Régie. La réponse donnée à la question 18 de la Régie¹⁷ montre que la participation aux assemblées générales annuelles (l'AGA) des syndicats régionaux et du Plan conjoint est en décroissance de 2014 à 2018. Ainsi, les efforts indiqués ne semblent pas avoir porté leurs fruits. La question de la faible participation à l'exercice démocratique est une préoccupation de toutes les instances concernées, et ce, depuis un certain temps. La créativité et l'innovation sont sans aucun doute des éléments essentiels de la solution pour contrer le désintéressement des personnes concernées. La Régie considère que cette question est suffisamment préoccupante et invite les PPQ à entreprendre une réflexion à cet égard en plus d'élaborer un plan d'action concret pour renverser la tendance au cours de la prochaine période. Ce plan d'action devrait notamment établir des cibles précises de participation aux différentes AGA et prévoir la réalisation d'un diagnostic de la participation obtenue à la suite de chacune d'elles.

[17] Quant à la deuxième recommandation, la Régie constate que des actions ont été rapidement planifiées dans le cadre de la *Planification stratégique de la filière pomicole 2018-2022*¹⁸ de la Table filière pomicole du Québec, prenant la forme d'une stratégie concertée de sélection de variétés prometteuses et de modernisation des vergers. Le bilan de cette planification stratégique sera un élément pertinent à présenter et à analyser dès qu'elle sera réalisée avant le prochain exercice d'évaluation périodique qui devrait avoir lieu en 2026. La Régie note également que les PPQ ont organisé ou contribué à l'organisation de quelques journées d'information et de consultation auprès des intervenants du secteur de la pomme au cours de 2018 et 2019, en plus de partager avec les producteurs les opportunités de formations et de conférences d'intérêt.

[18] La réponse des PPQ à la troisième recommandation se résume comme suit :

i. Quant au produit biologique :

- réalisation d'une rencontre de producteurs en 2018 dans le but de partager les connaissances sur les enjeux et les défis de ce type de production;
- participation à la Table de développement de la production biologique de L'Union des producteurs agricoles (l'UPA) depuis plusieurs années;
- offre d'un service d'accompagnement aux producteurs souhaitant obtenir une certification biologique.

ii. Quant à l'utilisation des pesticides :

- participation significative depuis 2017 à un projet (réalisé en collaboration avec l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (l'IRDA)) reposant sur l'utilisation de phéromones (confusion sexuelle) pour lutter contre l'un des principaux insectes nuisibles à la pomme, réduisant ainsi le recours aux pesticides;

¹⁷ Préc., note 11.

¹⁸ En ligne : <<https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2018/09/Planification-strategique- FINAL.pdf>> (site consulté le 26 janvier 2022).

- formations itinérantes offertes aux producteurs concernant l'exposition aux pesticides dans un contexte de santé et de sécurité au travail.
- iii. Quant aux organismes génétiquement modifiés (les OGM) :
 - Aucune pomme OGM n'est actuellement offerte à la vente au Québec et une vigie est assurée à cet égard.

[19] Les sujets abordés dans cette recommandation sont directement liés à la Politique bioalimentaire du gouvernement du Québec¹⁹ adoptée la même année, et plus particulièrement à plusieurs des pistes de travail de l'objectif 3.4 visant à encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement²⁰. Dans la foulée de cette politique, il est non seulement essentiel pour les PPQ de maintenir les efforts entrepris, mais la Régie insiste sur l'importance d'en augmenter la cadence pour répondre adéquatement aux pistes de travail suivantes qui y sont spécifiquement mentionnées :

- i. 3.4.3 Développer et appuyer des approches concertées pour améliorer la qualité de l'eau, la santé des sols et la protection de la biodiversité;
- ii. 3.4.4 Poursuivre la croissance du secteur biologique;
- iii. 3.4.5 Renforcer la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides²¹;

[20] Quant à la quatrième recommandation, la Régie considère que les PPQ ont pris les mesures nécessaires pour respecter les délais prescrits par la Loi pour l'envoi des déclarations d'intérêts autres qu'à titre de producteur (article 89.1 de la Loi) ainsi que pour la transmission des avis de convocation 20 jours avant la date de l'événement (article 77 de la Loi).

[21] Concernant la cinquième recommandation, la Régie constate que l'ensemble des informations sont présentées à l'annexe 1 du document des PPQ²². Les états financiers ont été soumis à l'approbation des AGA et transmis à la Régie dans les délais prescrits.

[22] En réponse à la sixième recommandation, les PPQ indiquent qu'ils ont conclu une entente avec les PCQ afin de leur apporter un certain soutien financier, notamment en reconnaissant l'expertise de cet organisme en ce qui concerne le développement de ce marché spécifique. La nature de cette entente, qui n'a fait l'objet d'aucune question, mérite toutefois une analyse de la Régie.

[23] En ce qui concerne la septième recommandation, la Régie note que les PPQ prétendent avoir maintenu de bonnes relations avec les membres de la Table filière, notamment en s'impliquant dans l'élaboration de la nouvelle Planification stratégique 2018-2022, en poursuivant la promotion conjointe avec l'AEPQ sous la marque Pomme Qualité Québec, en soutenant financièrement la promotion du mouvement « J'aime les fruits et légumes » de L'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes (l'AQDFL) et en participant au

¹⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde*, en ligne : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf> (site consulté le 26 janvier 2022).

²⁰ *Id.*, p. 68 et suiv.

²¹ *Id.*, p. 73.

²² Préc., note 11.

groupe de compétitivité du secteur horticole et à la table horticole de l'UPA. Toutefois, le mémoire de l'AEPQ est éloquent quant à certains problèmes dans l'application de la convention de mise en marché entre les deux parties. Ce n'est certainement pas le rôle de la Régie dans le cadre du présent exercice de se prononcer sur l'application ou le contenu de cette convention. Les parties ont toute la latitude et les outils nécessaires pour résoudre tout problème à cet égard. Il est toutefois permis de constater l'existence de tensions qui méritent que les deux parties s'y attardent rapidement.

[24] Enfin, en réponse à la huitième recommandation, les PPQ mentionnent qu'ils ont évalué la possibilité de créer une chambre de coordination et de développement. Ils ont toutefois conclu que le Plan conjoint, les différentes conventions de mise en marché, les comités de fixation des prix et la Planification stratégique de la filière pomicole répondent adéquatement aux besoins du secteur. La Régie note toutefois que la réflexion se poursuit en ce qui concerne la production de cidre, en collaboration avec les PCQ.

5. CONSTATS

[25] Le bilan des interventions des PPQ dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint au cours de la période couverte par l'évaluation est globalement positif, sans toutefois ignorer les menaces et les défis qui pèsent sur la santé fragile du secteur pomicole au Québec. Le portrait du secteur d'activité réalisé par le MAPAQ, le rapport des interventions des PPQ ainsi que les observations des autres intervenants révèlent un secteur qui doit néanmoins relever plusieurs défis et dans lequel une attention particulière doit être portée à l'égard de certains aspects, notamment concernant : la gouvernance, la recherche et le développement, le secteur biologique, l'adéquation du produit visé avec les attentes des consommateurs et les relations au sein de la filière.

[26] La Régie ne résume pas le contenu des interventions, dont les versions écrites sont annexées, et ne revient pas sur les constats résumés à la section 4 concernant le suivi des recommandations de la précédente évaluation périodique. Par ailleurs, elle retient particulièrement les éléments suivants parmi l'ensemble des observations présentées.

5.1 En ce qui concerne le « secteur d'activité »

[27] Le portrait sectoriel du MAPAQ ainsi que les sections pertinentes du mémoire des PPQ et les observations des autres intervenants sont révélateurs des signaux d'alarme dans le secteur de la pomme au Québec, malgré certains constats qui demeurent rassurants. Les éléments suivants méritent d'être soulignés :

- i. La consommation de pommes fraîches et transformées a diminué au Canada au cours de la période, avec une baisse de 18 % entre 2014 et 2019. Cette tendance est également observée au Québec²³.
- ii. Sur le plan des échanges commerciaux, la balance commerciale du Québec est déficitaire dans le secteur de la pomme. La part des pommes fraîches dans les exportations a perdu 21 % entre 2014 et 2019. La part des importations de pommes fraîches destinées à la transformation a augmenté de 10 %, alors que

²³ Préc., note 10, p. 1 et 2.

les volumes destinés au marché de détail ont diminué de 42 %²⁴. Un peu moins de la moitié des pommes fraîches consommées au Québec seraient des pommes importées. Les exportations sont presque exclusivement des produits transformés²⁵.

- iii. Au chapitre de la production, alors que les niveaux mondiaux sont demeurés stables, le Canada a enregistré une baisse de 9 % de la production commercialisée, dont le Québec représente environ le quart, soit 26,7 %. Le nombre d'entreprises productrices de pommes et le nombre de vergers au Québec ont diminué respectivement de 12,2 % et de 7,7 %. Les prix moyens des pommes fraîches payés aux producteurs par minot ont augmenté de 9 % au cours de la période, passant de 15,70 \$ à 17,12 \$, alors que dans le cas des pommes de transformation, malgré une moyenne restée stable, les prix obtenus en 2017 et 2018 ont dépassé les 4 \$ le minot pour la première fois depuis 2012. Enfin, en ce qui concerne les volumes récoltés et leur répartition entre pommes fraîches et transformées, ils sont demeurés stables au Québec au cours de la période²⁶. En 2019, le Québec, dont la baisse de production a atteint 15 % au cours de la période, a cédé sa deuxième place, en termes de volumes et de revenus au Canada, à la Colombie-Britannique²⁷. Les rendements au Québec et en Ontario ont également été en baisse²⁸. Enfin, il est important de noter le décalage entre les variétés de pommes produites au Québec et les variétés préférées des consommateurs, ce qui explique le niveau élevé d'importations pour répondre à la demande dans ce domaine. La modernisation des vergers pour adapter les variétés de pommes fraîches à la demande des consommateurs québécois est sans doute un incontournable.
- iv. Annuellement, 56 % de la production québécoise de pommes est transformée. Ainsi, la part de la production de pommes fraîches est de 44 %, comparativement à 77 % en Ontario et à 85 % en Colombie-Britannique. Ce marché est plus lucratif, mais les variétés de pommes produites au Québec expliquent en grande partie cette situation. En effet, la prédominance de certaines variétés de pommes dans les vergers québécois, notamment la McIntosh, affichant un taux de déclassement élevé, prédestine cette production au marché de la transformation où les prix sont moins intéressants²⁹. Ce constat s'applique également aux choix des consommateurs, qui tendent vers des variétés plus fermes que l'on retrouve majoritairement à l'extérieur du Québec. La situation est encore complexe dans la mesure où les transformateurs québécois doivent toujours importer des pommes pour répondre à leurs besoins. Dans l'hypothèse où les vergers étaient modernisés pour mieux satisfaire le marché de la pomme fraîche, et éventuellement réduire les importations dans ce domaine, ce sont les transformateurs qui devraient augmenter leurs importations. En termes d'approvisionnement, ajoutons également les préoccupations du CTAQ concernant les pommes à chevreuil vendues directement aux vergers, ce qui semble avoir un impact négatif pour les transformateurs³⁰, ainsi que les enjeux

²⁴ *Id.*, p. 5.

²⁵ *Id.*, p. 14.

²⁶ *Id.*, p. 6-8. Voir également, à l'annexe 2, les réponses des PPQ aux questions 5 et 6 de la Régie, ainsi qu'à l'annexe 4, les commentaires du CTAQ aux pages 2 et 3 de son mémoire.

²⁷ *Id.*, p. 15. Voir également, à l'annexe 2, la réponse des PPQ à la question 7.

²⁸ *Id.*, p. 17.

²⁹ *Id.*, p. 17-18.

³⁰ Préc., notes 13 et 14, p. 4 et 5.

de complexités administratives dans le cadre des échanges interprovinciaux, dont la responsabilité relève toutefois des autorités fédérales³¹.

- v. Au niveau de la transformation, il est important de noter la croissance importante des ventes dans l'industrie du cidre au Québec au cours des dernières années, soit 19 %, comparativement à 2 % pour la bière et à 1 % pour le vin³². Rappelons que le cidre fabriqué et embouteillé au Québec doit contenir au moins 80 %, en volume du produit fini, de jus extrait de pommes récoltées au Québec³³.
- vi. Concernant les enjeux environnementaux, la production de pommes nécessite plusieurs traitements phytosanitaires afin de répondre aux exigences du marché. Les recherches de l'IRDA sur des modes de traitement alternatifs ayant des impacts limités sur la santé et l'environnement ont conduit, en 2018, à un projet dans plusieurs vergers dont les résultats apparaissent positifs³⁴. La production biologique a progressé au cours de la période, mais reste encore marginale avec 4 % des surfaces consacrées à la production. L'alignement avec la Politique bioalimentaire est nécessaire dans le secteur de la pomme, et cet aspect devrait nécessairement faire l'objet d'objectifs précis dans la planification des PPQ au cours de la prochaine période.
- vii. En matière de programme, de recherche et d'innovation, il convient de souligner l'importance du Programme de modernisation des vergers qui, depuis 2007, a permis le renouvellement de plusieurs vergers et des investissements dans le Réseau d'essais de cultivars et porte-greffes de pommiers³⁵. Du côté de la recherche, 105 projets ont été initiés au cours de la période, pour une valeur de 9,2 millions de dollars. Ces projets ont couvert une grande variété de sujets, notamment : les alternatives à l'utilisation des pesticides, le potentiel des cultivars pour la production biologique, la conservation et l'entreposage, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de l'eau et la productivité³⁶.

5.2 En ce qui concerne les « interventions des PPQ »

[28] En plus des efforts des PPQ mentionnés ci-dessus pour répondre aux recommandations du dernier rapport, la Régie note également les éléments suivants :

- i. De façon générale, les instances semblent être représentatives du portrait des producteurs en termes de genre, de taille d'entreprise et de relève. Sur ce dernier aspect, la Régie note que le défi est double : soit d'intéresser la relève à la production de pommes au Québec, tout en stimulant la participation de cette dernière à l'office, aux différents syndicats régionaux et aux autres comités.
- ii. Les efforts des PPQ en matière de promotion de la production biologique ont été relativement timides, malgré le fait que cet aspect soit clairement identifié parmi les actions retenues découlant de la *Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde*. Les PPQ ont précisé qu'ils ne se sont fixé aucun objectif

³¹ *Id.*, p. 5 à 7.

³² Préc., note 10, p. 12 et 14. Préc., note 15, p. 3.

³³ *Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes*, RLRQ, c. S-13, r. 4, art. 8.

³⁴ Préc., note 10, p. 11.

³⁵ *Id.*, p. 9.

³⁶ *Id.*, p. 19-20.

précis à cet égard. Par ailleurs, on note un plus grand dynamisme dans le cadre de la réduction de l'utilisation des pesticides, notamment par la promotion des techniques de production fruitière intégrée auprès des producteurs et plusieurs exemples de collaboration avec l'IRDA dans le cadre de projets de recherche dans ce domaine.

- iii. La Régie note le faible pourcentage de producteurs québécois qui adhèrent à la certification CanadaGap. Pourtant, cette certification est importante pour la commercialisation des pommes du Québec, puisqu'elle est exigée par les chaînes alimentaires. Afin de répondre à cette demande, les emballeurs sont tenus de s'approvisionner uniquement auprès de producteurs certifiés.
- iv. Sans entrer dans des considérations relatives à l'application des conventions de mise en marché, pour lesquelles les possibilités d'intervention de la Régie sont prévues dans diverses dispositions de la Loi, force est de constater que certains enjeux relationnels entre les PPQ et certains acteurs de la filière, dont l'AEPQ, doivent être abordés rapidement afin de permettre un développement efficace de celle-ci au bénéfice du secteur pomicole au Québec. Il va sans dire que ce constat ne s'adresse pas uniquement aux PPQ. Une relation harmonieuse ne peut se développer correctement qu'avec les bonnes intentions de toutes les parties impliquées. Dans de nombreux cas, on peut constater que les acteurs concernés coordonnent leurs efforts et parviennent à atteindre les objectifs, notamment en termes de promotion des marchés, d'établissement d'une planification stratégique et de projets d'agriculture durable comme, par exemple, la promotion des techniques de production fruitière intégrées. La situation ne justifie pas une recommandation pour le moment, mais la Régie invite les acteurs concernés à prendre les moyens nécessaires pour régler leurs différends et poursuivre conjointement et efficacement le développement de la filière.
- v. Les PPQ et les acteurs concernés de la filière ont collaboré afin de faire évoluer les différentes conventions de mises en marché au cours de la période, assurant ainsi la cohésion nécessaire entre les règles qui y sont prévues et les réalités de « terrain » de la mise en marché de la pomme³⁷.
- vi. La Régie note les efforts soutenus des PPQ et de leurs partenaires en matière de promotion des marchés ainsi que les démarches d'évaluation suivant chacune des campagnes de promotion qui ont été réalisées, ce qui constitue un élément essentiel d'un tel exercice afin de bien en mesurer les impacts³⁸. En ce qui concerne les communications avec les producteurs et autres intervenants du secteur, les démarches ont également été nombreuses et diversifiées en termes d'outils privilégiés et de fréquence de diffusion³⁹. La Régie ne peut qu'inviter les PPQ et leurs partenaires à maintenir le rythme pour la prochaine période d'évaluation.
- vii. Enfin, on note également une constance dans la participation des PPQ à différents projets en matière de recherche et développement. Un soutien financier croissant a été accordé par les PPQ à cet égard entre 2014 et 2019 pour un montant total de 194 356 \$ durant cette période. Les projets de recherche couvrent des horizons variés tels que « la production fruitière intégrée, la phytoprotection, l'évaluation de cultivars et porte-greffes (Réseau d'essais de

³⁷ Préc., note 11, mémoire, p. 9 à 11.

³⁸ *Id.*, p. 17 et 18.

³⁹ *Id.*, p. 19.

cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM)), l'amélioration de la qualité des pommes (avant et après la récolte) et l'évaluation des performances technico-économiques des entreprises pomicoles »⁴⁰.

6. RECOMMANDATIONS

[29] À la lumière des observations reçues et des constats de la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions des PPQ dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie formule les recommandations suivantes :

1. Entreprendre une réflexion sur la participation des membres aux assemblées générales annuelles des syndicats régionaux et à celles du Plan conjoint et élaborer un plan d'action pour améliorer cette participation au cours de la prochaine période. Ce plan d'action devrait notamment établir des cibles précises de participation aux différentes AGA et prévoir la réalisation d'un diagnostic de la participation obtenue à la suite de chacune d'elles. Pour le suivi, il est souhaité que ce plan d'action soit transmis à la Régie au plus tard le 1^{er} septembre 2022 et qu'un portrait complet de la participation aux assemblées soit également transmis à la Régie, annuellement, selon le calendrier de suivi reproduit à l'annexe A.
2. Transmettre à la Régie une copie de l'entente, ainsi que tout document pertinent, conclue avec les PCQ par laquelle 85 % des contributions des fabricants de cidre sont remises à cet organisme.
3. Pour le prochain exercice d'évaluation périodique, transmettre à la Régie le bilan de la *Planification stratégique de la filière pomicole 2018-2022*.
4. Élaborer un plan structuré de modernisation des vergers de pommiers de manière à répondre à la demande des consommateurs en pommes fraîches et informer annuellement la Régie, selon le calendrier de suivi reproduit à l'annexe A, des développements concernant ce plan.
5. Informer annuellement la Régie, selon le calendrier de suivi reproduit à l'annexe A, des efforts de promotion de l'office et des réalisations mises en œuvre auprès des producteurs de pommes en matière de production biologique et de réduction de l'utilisation des pesticides.
6. Informer annuellement la Régie, selon le calendrier de suivi reproduit à l'annexe A, des efforts de promotion visant à inciter les producteurs à obtenir la certification CanadaGAP et de la mise à jour des résultats obtenus à cet égard.
7. Réaliser le bilan de la Planification stratégique 2018-2022, en mettant particulièrement l'accent sur le résultat des actions pertinentes liées à la production, au rendement ainsi qu'à l'adéquation entre les besoins des transformateurs, des emballeurs et les préférences des consommateurs, et en transmettre une copie à la Régie au plus tard le 31 décembre 2023.
8. Réaliser une nouvelle planification stratégique pour les années 2023 et suivantes (selon la durée souhaitée par les intervenants) et en faire une présentation dans le cadre du prochain exercice d'évaluation périodique.

⁴⁰ *Id.*, p. 20.

Le 28 janvier 2022

Rapport d'évaluation périodique

7. CALENDRIER DE SUIVI

[30] La Régie estime qu'un suivi administratif est nécessaire, au cours des prochaines années, jusqu'à la prochaine évaluation périodique. Il est donc utile, dans les circonstances, de prévoir au moins une rencontre avec le conseiller économique responsable du secteur de la pomme au sein de la Régie. Cette rencontre est prévue dans le calendrier de suivi. Le contenu de ce calendrier doit être mis en œuvre par les PPQ et la Régie, par l'entremise du conseiller économique responsable du secteur de la pomme.

(s) Ginette Bureau

(s) Gilles Bergeron

(s) Daniel Diorio

M^e Nathan Williams, Williams Avocats & Conseils
Pour Les Producteurs de pommes du Québec

M^e Patrick Boucher, LB Avocats inc.
Pour l'Association des emballeurs de pommes du Québec

Séance publique tenue par moyen technologique le 18 mars 2021.

ANNEXE A

Calendrier de suivi

ANNEXE B

Liste des participants à la séance publique

Liste des participants à la séance publique

Pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

M. Yvon Forest, directeur du développement des secteurs agroalimentaires
M^{me} Isabelle Demers, agente de recherche et de planification socio-économique
M^{me} Judith Lavoie, agente de recherche et de planification socio-économique

Pour Les Producteurs de pommes du Québec

M^{me} Stéphanie Levasseur, présidente
M. Daniel Ruel, directeur général
M. Éric Rochon, vice-président
M. Charles Choquette, administrateur
M. Mario Bourdeau, administrateur
M. Richard Morin, administrateur
M. Sébastien Morissette, administrateur
M. François Turcotte, administrateur
M. François Blouin, administrateur
M. Alexandre Simard, administrateur
M^{me} Jennifer Gagné, conseillère au développement et à la recherche
M^{me} Geneviève Périgny, conseillère aux communications et au marketing
M. Billal Ouyahia, agent de la réglementation

Pour l'Association des emballeurs de pommes du Québec

M. Pierre Jodoin, président
M^{me} Jocelyne Godin, directrice générale
M. Martin Brie, vice-président du comité de gestion
M. Gilles Hamel, secrétaire
M. Mario Côté, vice-président

Pour le Conseil de la transformation alimentaire du Québec et l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

M. Dimitri Fraeys, vice-président
M. Vincent Giasson, directeur agricole de A. Lassonde inc.
M. Mitchell Leahy, vice-président production et opérations de Vergers Leahy inc.

Pour Les Producteurs de cidre du Québec

M. Marc-Antoine Lasnier, président
M^{me} Catherine St-Georges, directrice générale

ANNEXE C

Liste des règlements des Producteurs de pommes du Québec

Liste des règlements des Producteurs de pommes du Québec

Pommes (085)

- [Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 259.
- [Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 258.
- [Règlement sur le regroupement des producteurs de pommes en catégories](#), chapitre M-35.1, r. 260.
- [Règlement sur la conservation et l'accès aux documents des Producteurs de pommes du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 253.
- [Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 255.
- [Règlement sur la détermination des périodes de mise en marché des pommes](#), chapitre M-35.1, r. 256.
- [Règlement sur le fichier des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 257.

Règles de régie interne

- [Règlement général des Producteurs de pommes du Québec](#), Décision 10920 du 15 août 2016.

Règlement pris par une association accréditée

- [Règlement sur les contributions de l'Association des emballeurs de pommes du Québec Inc.](#), chapitre M-35.1, r. 254.

Règlement pris par la Régie

- [Règlement sur les ventes faites aux consommateurs par les producteurs de pommes](#), chapitre M-35.1, r. 261.01.
- [Règlement sur les renseignements relatifs au commerce des pommes](#), chapitre M-35.1, r. 261.

ANNEXE D

**Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises
préalablement à la séance publique**

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

A. OPPORTUNITÉS ET MARCHÉS

1. Quel est le portrait de la mise en marché des pommes pour l'autocueillette et pour les circuits de proximité? Quels sont les freins au développement des circuits de proximité?
2. Y a-t-il d'autres variétés de pommes qui seraient intéressantes pour la transformation hormis les pommes McIntosh?
3. En ce qui concerne les pommes à chevreuil, quels volume et part de la production représentent-elles pour la période visée par l'évaluation périodique?
4. Dans le tableau 8 du mémoire de l'Office (page 16), il est indiqué qu'un des objectifs est de « Poursuivre les activités pour faire connaître la marque PQQ auprès du secteur HRI ». Pouvez-vous élaborer?
5. Qu'est-ce qui explique l'écart de prix entre l'Ontario et le Québec au niveau du marché de la transformation?
6. Qu'est-ce qui explique l'écart de prix entre le prix à la consommation et le prix à la transformation?
7. Qu'est-ce qui explique la baisse du rendement par hectare au Québec en comparaison avec la Colombie-Britannique et l'Ontario? La situation géographique a-t-elle un impact sur le rendement?
8. Considérant la baisse de parts de marché de la pomme québécoise, quelle est la stratégie de l'Office pour accentuer la consommation de pommes? Peut-on penser à une stratégie filière?
9. Dans le cadre de la situation actuelle et dans une volonté d'augmenter l'autonomie alimentaire, l'Office fait-il la promotion des initiatives d'achat local tel que le panier bleu? Les Producteurs de pommes participent-ils à de telles initiatives?

B. ENJEUX FILIÈRE

10. En réponse à la recommandation de la Régie, les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) ont décidé de ne pas créer de chambre de coordination et estiment que cet outil pourrait probablement servir à la pérennité du secteur cidricole. Veuillez expliquer les raisons qui ont motivé cette prise de position.
11. Y a-t-il une stratégie de transformation des vergers de pommiers qui répondrait aux préférences des consommateurs? Si oui, quels ont été les résultats?
12. Un comité de travail sur la compétitivité des secteurs maraîchers et fruitiers a été créé en 2019. Quel est l'objectif de ce comité? Quels ont été les travaux effectués jusqu'à présent?
13. Quelles sont les pistes de solutions préconisées afin que la filière travaille de façon plus concertée?

14. Qu'est-ce que vous verriez comme bonnes pratiques pour mieux encadrer le commerce interprovincial?
15. Quelles sont vos réactions aux mémoires des autres intervenants?

Question pour AMPAQ/CTAQ, PPQ, AEPQ

16. En ce qui concerne les exemptions ministérielles, avez-vous été consulté ou avez-vous participé à l'exercice gouvernemental sur le processus d'allégement administratif?

Question pour Les Producteurs de cidre du Québec

17. La planification stratégique du cidre 2016-2021 prendra fin en 2021, est-ce que les discussions ont été entamées afin de la renouveler?

C. GOUVERNANCE

18. La Régie aimerait avoir de l'Office :
 - le nombre de producteurs qui ont participé aux assemblées générales annuelles (AGA) ainsi qu'aux assemblées régionales pour la période visée par l'évaluation périodique.
19. La Régie aimerait recevoir les commentaires de l'Office quant aux points suivants relatifs à la composition de son conseil d'administration et/ou des différents comités constitués en vertu du Plan conjoint :
 - a) La participation des femmes dans l'administration de l'Office;
 - b) La place et l'intérêt de la relève dans l'administration de l'Office;
 - c) La représentativité des entreprises de différente taille dans l'administration de l'Office;
20. Avez-vous suivi la formation sur la négociation raisonnée?

D. CIRCUITS COURTS, CERTIFICATION ET PRODUCTION BIOLOGIQUE

21. Quelle est la consommation de pommes biologiques au Québec? Quel pourcentage provient du Québec et quel pourcentage est importé? Y a-t-il de gros joueurs en Amérique du Nord?
22. Quels sont les freins au développement de la pomiculture biologique au Québec?
23. Quels sont les moyens qui ont été mis en place, par l'Office, pour promouvoir la certification biologique auprès des producteurs?
24. L'office s'est-il fixé un objectif chiffré sur le développement de la filière biologique?
25. En ce qui concerne la certification Canada Gap, qu'est-ce qui fait que la majorité des producteurs de pommes ne soit pas certifiée? Quel est le frein à cette certification?

E. AGRICULTURE DURABLE ET ENVIRONNEMENT

26. Les techniques de production fruitière intégrée permettant de réduire les risques associés à l'usage des pesticides sont-elles utilisées par les producteurs? Quels sont leurs impacts sur le rendement?
27. Est-ce que l'Office entend encadrer le plan de réduction de pesticides? Quel rôle compte-t-il jouer à l'égard de cet enjeu?
28. Est-ce que des producteurs de pommes participent à des projets de plantation de pommiers visant à compenser les gaz à effet de serre pour favoriser la carboneutralité de ses partenaires (organisation, individus)? Dans l'affirmative, quels constats et/ou résultats peut-on tirer de cette expérience?
29. Les trois cultivars Québécois qui ont été homologués soit la Rosinette, la Passionata du collectif La Pomme de demain et la Orléans de La Pomme d'Orléans : seront-ils exploités à plus grande échelle? répondent-ils aux enjeux de rendements, de production biologique et de préférence des consommateurs?
30. Est-ce que la serriculture, pour certains de types de pommiers a été explorée afin de permettre l'approvisionnement en pommes fraîches à l'année longue?
31. En ce qui concerne les pommes OGM, y a-t-il un enjeu? Vont-elles susciter l'intérêt de certains joueurs? Pouvez-vous en dire plus?
32. Quel est l'état de la situation de l'infestation de brûlure bactérienne au sein des vergers?

F. SÉCURITÉ DU REVENU

33. Quel a été l'impact de l'abandon du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les producteurs? Les programmes de gestion du risque Agri-Québec et Agri-Québec Plus répondent-ils bien aux besoins des PPQ?

ANNEXE 1

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec,
Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme au Québec, 2021
(Monographie du MAPAQ)**



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE DE LA POMME AU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

1.	La demande et les marchés.....	1
1.1.	La consommation.....	1
1.1.1.	La Chine, principal stimulateur de la consommation mondiale.....	1
1.1.2.	La consommation de pommes en baisse au Canada et aux États-Unis.....	1
1.1.3.	La consommation au Québec.....	2
1.2.	Les échanges commerciaux.....	3
1.2.1.	Les échanges commerciaux internationaux	3
1.2.2.	Les échanges commerciaux aux États-Unis et au Canada.....	4
1.2.3.	Les échanges commerciaux au Québec	5
2.	La production.....	6
2.1.	La production mondiale	6
2.2.	La production aux États-Unis et au Canada.....	6
2.3.	La structure de la production au Québec	6
2.3.1.	La répartition régionale de la production au Québec	7
2.3.2.	Le prix de vente.....	8
2.3.3.	Le volume des récoltes.....	8
2.4.	Le soutien de l'État.....	9
2.4.1.	Les programmes de La Financière agricole du Québec	9
2.4.2.	Le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec.....	9
2.4.3.	Le Programme services-conseils	9
2.5.	Les revenus tirés de la production de pommes.....	10
2.6.	La situation financière des entreprises.....	10
2.7.	L'utilisation des pesticides	11
2.8.	La production biologique progresse, mais demeure marginale.....	11
2.9.	La main-d'œuvre.....	12
3.	La transformation.....	12
3.1.	La typologie des activités de transformation alimentaire	12
3.2.	Les tendances et les défis du secteur.....	13
3.3.	Le circuit de commercialisation pour la pomme fraîche au Québec.....	14
4.	La Compétitivité du secteur de la pomme au Québec.....	15
4.1.	L'évolution de la consommation globale, de la production et des importations de pommes fraîches au Canada	15

4.2.	L'offre canadienne de pommes fraîches : augmentation des recettes monétaires malgré une baisse de la production	16
4.3.	Le Québec face à la concurrence : des différences notables en lien avec le positionnement sur les marchés et la productivité	17
4.3.1.	Le Québec moins présent sur le marché du frais, pourtant plus lucratif	17
4.3.2.	Amélioration de la productivité du Québec, qui reste néanmoins inférieure à la concurrence.....	18
5.	La recherche et l'innovation	19
5.1.	Des investissements croissants dans le secteur de la pomme	19
5.1.1.	Les principales innovations au Québec.....	19
5.1.2.	Les priorités en recherche et innovation.....	20
6.	Les enjeux.....	20
6.1.	La baisse de la consommation apparente de pommes	20
6.2.	Le déclassement d'une forte proportion de la récolte, qui est écoulée sur le marché de la transformation	21
6.3.	La forte concurrence variétale des pommes importées	21
6.4.	La rareté de la main-d'œuvre	21
	Annexe 1 – Consommation	22
	Annexe 2 – Production	23
	Annexe 3 – Services-conseils en pomiculture	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Consommation de pommes par personne au Canada, en kilogrammes (équivalent poids frais)	1
Tableau 2 : Parts relatives des produits de pommes dans la consommation par personne au Canada	1
Tableau 3 : Consommation de pommes par personne aux États-Unis, en kilogrammes (équivalent poids frais)	2
Tableau 4 : Parts relatives des différentes variétés de pommes fraîches dans la quantité vendue dans les magasins à grande surface au Québec et évolution des ventes	3
Tableau 5 : Volume des exportations de pommes fraîches pour les principaux pays exportateurs et le Canada, des années 2014 à 2019	4
Tableau 6 : Valeur des échanges commerciaux de pommes fraîches et transformées* du Canada et des États-Unis entre les années 2014 et 2019 (en millions de dollars)	4
Tableau 7 : Échanges commerciaux de pommes au Québec entre les années 2014 et 2019	5
Tableau 8 : Prix moyen payé aux producteurs de pommes fraîches et de pommes de transformation au Québec, des années 2014 à 2018, en dollars par minot.....	8
Tableau 9 : Part des entreprises pomicoles selon leur type de main-d'œuvre, au Québec, en juillet 2020.....	12
Tableau 10 : Principales entreprises de transformation de la pomme au Québec (sauf les alcools)	13
Tableau 11 : Principales entreprises productrices de cidres et de boissons alcooliques à base de pomme au Québec.....	13
Tableau 12 : Consommation globale, production et importations de pommes fraîches au Canada, des années 2014 à 2019 (en milliers de tonnes métriques).....	16
Tableau 13 : Prix moyen et rendements moyens de la pomme fraîche au Canada, des années 2014 à 2019.....	17
Tableau 14 : Valeur moyenne (en milliers de dollars) de la production de pommes par hectare pour différentes régions pomicoles des États-Unis et du Canada.....	19

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Parts des variétés de pommes importées au Québec en 2019	6
Figure 2 – Nombre d'entreprises pomicoles et superficies des vergers au Québec, des années 2014 à 2018.....	7
Figure 3 – Nombre d'entreprises pomicoles et superficies des vergers au Québec, par région, moyenne des années 2014 à 2018.....	7
Figure 4 – Quantité de pommes fraîches et transformées récoltées au Québec, des années 2014 à 2018, en minots.....	8
Figure 5 – Montants versés aux producteurs de pommes au Québec, moyenne en 2014-2018, en millions de dollars.....	9
Figure 6 – Entreprises spécialisées dans la production de pommes et leurs ventes, selon le revenu brut, par strate de revenu, au Québec, des années 2014 à 2018	10
Figure 7 – Entreprises spécialisées dans la production de pommes, selon la catégorie de revenu net au Québec, des années 2014 à 2018	11
Figure 8 – Circuit de commercialisation des pommes pour l'année 2019 (en tonnes)	15
Figure 9 – Production commercialisée de pommes fraîches au Canada et parts respectives des principales provinces productrices, des années 2014 à 2019 (en milliers de tonnes métriques) .	16
Figure 10 – Recettes monétaires au Canada et parts respectives des principales provinces, des années 2014 à 2019 (en millions de dollars)	17
Figure 11 – Prix et parts de la production pour le marché du frais au Québec et en Ontario, des années 2014 à 2018.....	18

AVANT-PROPOS

Le présent portrait-diagnostic sectoriel a été réalisé dans le cadre de l'évaluation périodique des interventions des Producteurs de pommes du Québec dans la mise en marché des pommes au Québec.

Cette évaluation est menée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAA) conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Cet article énonce ce qui suit :

« À la demande de la RMAA et au plus tard tous les cinq ans, chaque office établit devant la RMAA ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. »

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats de la Convention de mise en marché des pommes, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été mandaté pour réaliser un portrait-diagnostic sectoriel qui dresse un portrait sommaire du secteur pomicole au Québec. À la demande de la RMAA, ce document présente un portrait évolutif et comparatif du secteur pomicole tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel.

Le portrait-diagnostic sectoriel présente des informations sur l'évolution de la production, de la transformation, de la mise en marché et de la consommation dans le secteur pomicole au Québec. Il couvre la période de 2013-2014 à 2018-2019 (années de commercialisation), sauf pour la section sur la production, qui couvre les années de récoltes 2014 à 2018, l'année 2013 faisant partie de la précédente monographie.

Notes au lecteur

- Les données utilisées pour préparer le portrait-diagnostic sectoriel proviennent de sources différentes, ce qui peut entraîner des écarts entre les éléments observés d'une section à l'autre. Il est donc recommandé au lecteur d'éviter de comparer ces données.
- Le secteur a été évalué en fonction des seize principes définis par la Loi sur le développement durable qui s'inscrivent dans les dimensions sociales, environnementales et économiques. Les principes soulevant des enjeux, soit la protection de l'environnement, l'accès au savoir et l'efficacité économique, ont été intégrés dans des sections de ce portrait-diagnostic sectoriel.

FAITS SAILLANTS

- La croissance de la consommation mondiale des produits de la pomme tend à ralentir malgré la progression soutenue en Chine.
- La consommation de pommes est en baisse en Amérique du Nord (à l'exception des jus).
- Chez les grands détaillants au Québec, les variétés de pommes fraîches Empire et Spartan enregistrent une bonne croissance du volume des ventes.
- Malgré la baisse de la consommation de pommes, la production québécoise ne suffit pas à combler les besoins des consommateurs.
- Le Canada est un importateur net de pommes fraîches et transformées. Toutefois, sa part dans le volume et la valeur des exportations mondiales reste faible.
- Le marché américain est la principale destination des pommes fraîches et transformées du Québec.
- Le nombre d'entreprises pomicoles et les superficies des vergers diminuent au Québec, alors que la taille moyenne des entreprises est en augmentation.
- La Montérégie et les Laurentides sont les principales régions productrices au Québec.
- La quantité de pommes récoltées a été stable dans les cinq dernières années, alors que les prix moyens obtenus au Québec ont augmenté.
- La situation financière des entreprises pomicoles s'est améliorée.
- Une partie importante (environ 56 % en 2018) de la production annuelle québécoise de pommes est utilisée pour la transformation.
- Deux entreprises importantes exercent leurs activités dans le secteur de la transformation de la pomme au Québec. Elles produisent des jus et des boissons ainsi que des compotes et des purées.
- Cent quatre producteurs de cidre sont établis au Québec. Le secteur cidricole effectue une transition vers la fabrication de nouveaux types de produits, ce qui implique des efforts de communication pour accroître les ventes.
- Le volume des importations correspond à peu près à 57 % de la production québécoise de pommes fraîches.
- Le Québec a perdu sa deuxième place de producteur de pommes fraîches au profit de la Colombie-Britannique, qui a su accroître plus rapidement sa productivité et ses rendements.
- La valeur moyenne de la production de pommes par hectare a augmenté au Québec, mais elle reste inférieure à celle de ses principaux concurrents situés aux États-Unis et au Canada.
- La diminution de la consommation de pommes, la part élevée de pommes déclassées qui servent à la transformation, la forte concurrence variétale des pommes importées et la rareté de la main-d'œuvre représentent des enjeux pour le secteur.

1. LA DEMANDE ET LES MARCHÉS

1.1. La consommation

1.1.1. La Chine, principal stimulateur de la consommation mondiale

En raison de l'influence de la Chine, la consommation estimée de pommes par habitant dans le monde a progressé durant la période étudiée. L'augmentation a été rapide des années 2011 à 2014. Toutefois, elle a stagné autour de 11,5 kg/habitant durant la période 2014-2017, notamment à cause d'une croissance moins rapide en Chine. La croissance mondiale est stimulée principalement par l'Asie, suivie par la Russie, la Bulgarie, la Pologne, le Mexique et le Chili, alors que la consommation par habitant baisse dans la plupart des autres pays du monde¹.

1.1.2. La consommation de pommes en baisse au Canada et aux États-Unis

En 2019, la consommation canadienne de pommes fraîches ou transformées s'élevait à 16,0 kg/personne, soit 3,6 kg de moins qu'en 2014. Cette baisse est survenue autant pour les produits frais (-2,1 kg) que pour les produits transformés (-1,5 kg), notamment les jus à base de pomme (-1,4 kg) et les pommes en conserve (-0,1 kg).

Tableau 1 : Consommation de pommes par personne au Canada, en kilogrammes (équivalent poids frais)

	Produits frais	Conserves	Produits séchés	Produits surgelés	Jus	TOTAL	Pommes transformées
2014	11,5	1,2	0,3	0,1	6,5	19,6	8,1
2019	9,4	1,1	0,3	0,1	5,1	16,0	6,6
Variation	-2,1	-0,1	0,0	0,0	-1,4	-3,6	-1,5

Source : Statistique Canada, *Aliments disponibles au Canada*, tableau 32-10-0054-01; compilation du MAPAQ.

La consommation de pommes en conserve, de pommes surgelées ou de pommes séchées est restée relativement stable. Elle a en revanche gagné quelques parts de marché aux dépens des jus, qui en ont perdu (33,3 % en 2014 comparativement à 31,9 % en 2019).

Tableau 2 : Parts relatives des produits de pommes dans la consommation par personne au Canada

	Produits frais	Conserves	Produits séchés	Produits surgelés	Jus	TOTAL	Pommes transformées
2014	58,8 %	6,1 %	1,5 %	0,4 %	33,3 %	100,0 %	41,2 %
2019	58,8 %	6,8 %	2,1 %	0,4 %	31,9 %	100,0 %	41,2 %

Source : Statistique Canada, *Aliments disponibles au Canada*, tableau 32-10-0054-01; compilation du MAPAQ.

La pomme fraîche représente 12 % de la consommation canadienne de fruits frais par personne (15 % en 2014). Notons qu'en 2019, chez les Canadiens, la banane demeurait le fruit frais le plus prisé (15,4 kg), suivie des melons (10,0 kg), qui ont déclassé la pomme (9,4 kg).

À l'inverse de la situation au Canada, la consommation américaine de pommes transformées a progressé grâce à la popularité des jus. De plus, la consommation de pommes transformées par habitant (12,8 kg) atteint presque le double de la consommation de pommes fraîches (7,2 kg). Ces

1. Belrose Inc. World Fruit Market Analysts. *World Apple Review – 2018 Edition*.

dernières représentent 12 % de la consommation de fruits frais par personne, tout comme au Canada.

Tableau 3 : Consommation de pommes par personne aux États-Unis, en kilogrammes (équivalent poids frais)

	Produits frais	Conserves	Produits séchés	Produits surgelés	Jus	Autres	TOTAL pommes	Total pommes transformées
2014	8,5	2,0	0,3	0,3	9,4	0,4	20,9	12,4
2019	7,2	1,8	0,3	0,3	9,9	0,4	20,0	12,8
Variation	-1,3	-0,2	0,0	0,0	0,5	0,0	-0,9	0,4

Source : Economic Research Service, United States Department of Agriculture, *Food Availability*; compilation du MAPAQ.

1.1.3. La consommation au Québec²

Les ventes au détail des magasins à grande surface pour la période 2014-2019 reflètent sensiblement la même tendance au Québec qu'au Canada :

- Au Québec en 2019, la banane demeurait le fruit frais le plus prisé en magasin (81 030 tonnes [t]), suivie de la pomme (42 210 t) et des melons (40 230 t).
- Le volume des ventes de pommes fraîches a baissé³ de 8,8 % entre les années 2014 et 2019.
- Le volume des ventes pour l'ensemble des fruits frais a progressé pour atteindre 362 176 t en 2019.
- En ce qui concerne les produits transformés provenant de la pomme (compote, jus, etc.), les ventes ont diminué. Seules les sauces aux pommes (condiments) affichent une réelle croissance du volume des ventes (+36 %).
- Les petits fruits ont gagné en popularité (+6 % de ventes) au Québec durant la période couverte.

Les ventes en volume pour les variétés de pommes les plus populaires comme la McIntosh, la Cortland et la Granny Smith ont diminué et perdu des parts de marché. Toutefois, elles ont augmenté pour certaines pommes traditionnelles, comme l'Empire (+7,4 %) et la Spartan (+4,0 %). Les prix de détail pour les variétés importées sont plus élevés que ceux des principales variétés produites au Québec. Le format de vente a une incidence : une bonne part des pommes traditionnelles sont vendues emballées, un format moins dispendieux que le vrac. Il y a aussi l'effet de la variété : les variétés plus récentes exigent un prix plus élevé. Par exemple, à l'automne 2019, la variété Honeycrisp du Québec s'écoulait à 55,50 \$ pour 12 sacs de 3 livres chez les grossistes de Montréal, alors que le prix moyen du même format de McIntosh n'était que de 25,25 \$⁴.

2. Note méthodologique : la consommation est une statistique nationale qui n'est pas disponible par province. Pour cette raison, les données recueillies proviennent des ventes au détail dans les magasins à grande surface, des années 2014 à 2019, ce qui nous permet de dégager certaines tendances propres au Québec. Il s'agit du marché combiné incluant les supermarchés, les pharmacies, les clubs-entrepôts et les magasins à rayons du Québec (ex. : Walmart). Cela ne comprend pas les ventes des magasins spécialisés (ex. : fruiteries) ni celles des dépanneurs, de la distribution alternative (les marchés publics, les kiosques de producteurs, l'agrotourisme, le commerce électronique et l'agriculture soutenue par la communauté) et des services alimentaires dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI).

3. Mise en garde : une partie non négligeable des ventes de pommes fraîches est effectuée dans les magasins spécialisés (ex. : fruiteries) ou directement à la ferme, dans les marchés publics, dans les kiosques de producteurs, au moyen des paniers biologiques, etc., c'est-à-dire hors du circuit traditionnel des grands magasins de détail.

4. Gagné, Jennifer, Les Producteurs de pommes du Québec, *Info-Marchés*, volume 25, numéros 12, 13 et 14.

Tableau 4 : Parts relatives des différentes variétés de pommes fraîches dans la quantité vendue dans les magasins à grande surface au Québec et évolution des ventes

	Parts relatives en 2014-2015	Parts relatives en 2018-2019	Évolution des parts	Ventes Moyenne en 2014-2015 (Kg)	Ventes Moyenne en 2018-2019 (Kg)	Quantité vendue De 2014-2015 à 2018-2019	Prix de détail, moyenne en 2018-2019 (\$/kg)
McIntosh*	22,6 %	20,3 %	▼	10 315 941	8 587 447	-16,8 %	2,57
Gala	13,8 %	14,3 %	▲	6 329 140	6 037 033	-4,6 %	4,20
Cortland	12,3 %	11,9 %	▼	5 629 856	5 026 950	-10,7 %	2,88
Spartan	10,3 %	11,7 %	▲	4 729 857	4 918 771	4,0 %	2,98
Granny Smith	9,7 %	8,8 %	▼	4 422 308	3 717 555	-15,9 %	4,85
Empire	6,8 %	7,9 %	▲	3 111 122	3 342 622	7,4 %	3,38
Rouge délicateuse	5,3 %	4,9 %	▼	2 443 497	2 077 155	-15,0 %	3,73
Golden délicateuse	2,6 %	2,0 %	▼	1 187 371	830 593	-30,0 %	5,06
Fuji	0,9 %	0,4 %	▼	408 303	173 220	-57,6 %	4,60
Ida	0,2 %	0,1 %	▼	75 570	44 762	-40,8 %	1,91
Golden	0,0 %	ND	—	1 514	ND	—	—
Crispin	0,0 %	0,0 %	—	118	120	1,7 %	4,95
Gravenstein	0,0 %	0,0 %	—	23	14	-39,1 %	4,95
Autres variétés de pommes	15,4 %	17,7 %	▲	7 056 942	7 451 969	5,6 %	ND
Total des pommes fraîches	100,0 %	100,0 %	—	45 711 558	42 208 211	-7,7 %	—
Total des fruits frais	—	—	—	338 796 875	362 110 269	6,9 %	—

* Le caractère gras indique les principales variétés cultivées au Québec, dites « traditionnelles ».

Source : Nielsen, *Ventes au détail au Québec*; compilation du MAPAQ.

En ce qui concerne le cidre, les ventes au Québec étaient en progression jusqu'en 2014. Depuis, elles ont légèrement baissé, passant de 3,8 millions de litres en 2014-2015 à 3 millions de litres en 2018-2019. Très peu de produits importés de l'étranger sont vendus au Québec.

1.2. Les échanges commerciaux

1.2.1. Les échanges commerciaux internationaux

En 2018, les exportations mondiales de pommes fraîches ont représenté près de 8,4 millions de tonnes (Mt), soit environ 10 % de la production mondiale de ce fruit. En 2019, la valeur des exportations mondiales de l'ensemble des pommes fraîches, des pommes déshydratées et des jus de pomme a été estimée à 12 milliards de dollars (G\$) avec une part de 73 % pour les pommes fraîches et de 26 % pour les jus de pomme.

Des années 2015 à 2019, le volume de pommes fraîches exporté mondialement a connu un recul de 12 %, soit de 1,2 Mt. Trois régions représentent 66 % du volume des exportations mondiales de pommes fraîches : l'Union européenne (34 %), la Chine (18 %) et les États-Unis (14 %). L'Union européenne est le plus gros marché, et des années 2014 à 2019, cette région a contribué à 41 % de la valeur des exportations mondiales et à 36 % des importations mondiales.

Tableau 5 : Volume des exportations de pommes fraîches pour les principaux pays exportateurs et le Canada, des années 2014 à 2019

Produits	Année	Union européenne	Chine	États-Unis	Chili	Canada	Monde
Pommes fraîches (Kt)	2014	3 837	865	888	820	43	8 700
	2019	3 329	971	832	674	37	8 351
	TCAM* 2014-2019	-2,8 %	2,3 %	-1,3 %	-3,9 %	-3,0 %	-0,8 %

* TCAM signifie « taux de croissance annuel moyen ».

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

Globalement, la part du Canada dans le volume et la valeur des exportations mondiales de pommes (pommes fraîches, pommes séchées et jus) est de moins de 0,5 %. Cependant, le pays compte pour environ 3 % des importations mondiales de ces produits. Ainsi, pour l'ensemble des trois produits, les importations canadiennes sont sept fois supérieures aux exportations. De plus, les pommes fraîches sont le produit le plus échangé avec une part de plus de 70 % dans les exportations et importations canadiennes.

1.2.2. Les échanges commerciaux aux États-Unis et au Canada

En 2019, la valeur des exportations américaines de pommes fraîches s'élevait à environ 1,3 G\$ comparativement 41 M\$ pour le Canada. Les importations américaines comprennent surtout des jus de pomme, dont la valeur était de 499 M\$ en 2019 contre 241 M\$ pour les pommes fraîches. Les États-Unis sont le premier exportateur de pommes fraîches vers le Canada et la principale destination des jus de pomme exportés par le Canada. Entre les années 2014 et 2019, les échanges commerciaux du secteur de la pomme ont connu une faible variation. Les exportations canadiennes ont reculé contrairement aux exportations américaines. L'inverse est observé pour les importations des deux pays (tableau 7). Au Canada, la Colombie-Britannique est la plus grande exportatrice de pommes (pommes fraîches, pommes séchées et jus).

Tableau 6 : Valeur des échanges commerciaux de pommes fraîches et transformées* du Canada et des États-Unis entre les années 2014 et 2019 (en millions de dollars)

Échanges	Année	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	Canada	États-Unis
Exportations	2014	21,3	20,9	3,1	52,4	1 275
	2019	19,0	16,6	3,2	49,8	1 367
	TCAM 2014-2019	-2,3 %	-4,5 %	0,3 %	-1,0 %	1,4 %
		Ontario	Colombie-Britannique	Québec	Canada	États-Unis
Importations	2014	169,3	124,2	73,1	377,0	831
	2019	168,7	137,7	84,4	398,8	758
	TCAM** 2014-2019	-0,1 %	2,1 %	2,9 %	1,1 %	-1,8 %

* Ce tableau ne tient pas compte des échanges de cidre de pomme.

** TCAM signifie « taux de croissance annuel moyen ».

Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

1.2.3. Les échanges commerciaux au Québec

Entre les années 2014 et 2019, la balance commerciale du Québec était déficitaire dans les échanges de produits du secteur de la pomme. Si l'on considère les trois produits de la pomme (pommes fraîches, pommes séchées et jus), la valeur des exportations québécoises de pommes a crû plus faiblement (+0,3 % par an) que celle des importations (+2,9 % par an). De façon plus précise, la part des pommes fraîches dans les exportations est en baisse. Elle est passée de 86 % en 2014 à 65 % en 2019.

Tableau 7 : Échanges commerciaux de pommes au Québec entre les années 2014 et 2019

	Année	Exportations			Importations		
		Fraîches	Séchées	Jus	Fraîches	Séchées	Jus
Valeur (milliers de dollars)	2014	2 719	2,3	423	31 557	291	41 258
	2019	2 090	22,8	1 079	31 174	1 198	52 000
	TCAM* 2014- 2019	-5,1 %	58,2 %	20,6 %	-0,2 %	32,7 %	4,7 %
Volume (tonnes et kL)**	2014	4 161	1,2	491	46 619	39	19 353
	2019	3 470	11,3	996	36 112	168	22 757
	TCAM 2014-2019	-3,6 %	56,6 %	15,2 %	-5,0 %	33,7 %	3,3 %

* TCAM signifie « taux de croissance annuel moyen ».

** En tonnes pour les pommes fraîches et séchées et en milliers de litres (kL) pour le jus de pomme.

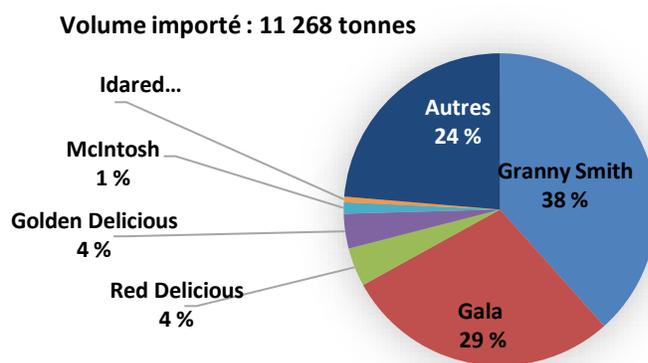
Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

En 2019, plus de 75 % des exportations québécoises de pommes fraîches et de jus de pomme ont été envoyées sur le marché américain. Quant aux importations, les pommes fraîches sont principalement venues des États-Unis (77 %), notamment de l'État de New York (72 %). Cependant, une quantité importante de pommes fraîches importées transitent par les entrepôts ontariens des grandes chaînes de distribution alimentaire et ne sont pas comptabilisées dans ces données. Les pommes importées vendues en épicerie proviennent principalement de Washington, d'où origine la majorité des pommes importées en Ontario. Les jus concentrés de pomme étaient importés surtout de l'Ukraine (47 %) en 2019 alors que dans les années précédentes, le principal pays de provenance était la Chine, dont les importations ont baissé de 52 % en 2019.

La part des importations québécoises de pommes fraîches pour la transformation a évolué de 10 % au cours des dernières années. Elle est en effet passée de 59 % à 69 % entre les années 2014 et 2019. Les principales variétés de pommes fraîches importées sont la Granny Smith, la Gala, la Délicieuse rouge, la Délicieuse jaune, la McIntosh et l'Idared. En 2019, le volume des importations de pommes fraîches pour le marché de détail s'élevait à 11 268 tonnes, une baisse de 42 % par rapport à l'année 2014. Les principales variétés ci-dessus ont compté pour 76 % de ces importations, tandis que les autres variétés non spécifiées en représentaient 24 %. Notons toutefois que le volume des importations de pommes Gala, qui étaient les principales pommes importées au Québec, a baissé de 62 % entre les années 2014 et 2019.⁵ Une part importante du volume des pommes fraîches importées arrive durant les mois d'avril et d'octobre (annexe 1).

5. Cette baisse ne se reflète pas sur le volume des pommes Gala vendues en épicerie (tableau 4), étant donné qu'une part importante de celles-ci ont transité par l'Ontario.

Figure 1 – Parts des variétés de pommes importées au Québec en 2019



2. LA PRODUCTION

2.1. La production mondiale⁶

La production mondiale de pommes est demeurée stable au cours des cinq dernières années. Elle est passée de 85,5 Mt en 2014 à 86,1 Mt en 2018. Le principal producteur de pommes demeure la Chine, avec 47,6 % de la production mondiale, suivie des États-Unis avec 5,9 %, en moyenne, durant la période 2014-2018. Quant à la production canadienne, sa part s'élève à 0,5 %.

2.2. La production aux États-Unis⁷ et au Canada⁸

La production de pommes aux États-Unis est principalement concentrée dans les États de Washington, de New York et du Michigan. Au cours des six dernières années, ces États ont produit en moyenne 64,8 %, 12,1 % et 9,3 % de toute la production américaine de pommes, qui a atteint environ 5 Mt en 2019. Par ailleurs, la production américaine a diminué à un rythme annuel moyen de 1,8 % entre les années 2014 et 2019. Au Canada, une diminution de 9,0 % de la production commercialisée de pommes a été observée au cours des six dernières années. Celle-ci est passée de 446 293 t en 2014 à 406 116 t en 2019. La proportion des pommes commercialisées au Québec en 2019 s'élève à un peu plus du quart (26,7 %).

2.3. La structure de la production au Québec

Des années 2014 à 2018, le nombre d'entreprises productrices de pommes⁹ a diminué de 12,2 % (de 493 à 433 exploitations). Les superficies des vergers ont également baissé, mais dans une moindre mesure. Durant cette période, elles ont diminué de 7,7 % pour passer de 5 370 hectares (ha) à 4 957 ha. Cette baisse moins rapide des superficies comparativement au nombre d'entreprises indique que la taille moyenne des exploitations pomicoles au Québec a augmenté au cours de la même période. En cinq ans, le nombre moyen d'hectares par entreprise a augmenté de 5,1 % pour se chiffrer à 11,1 ha en 2018.

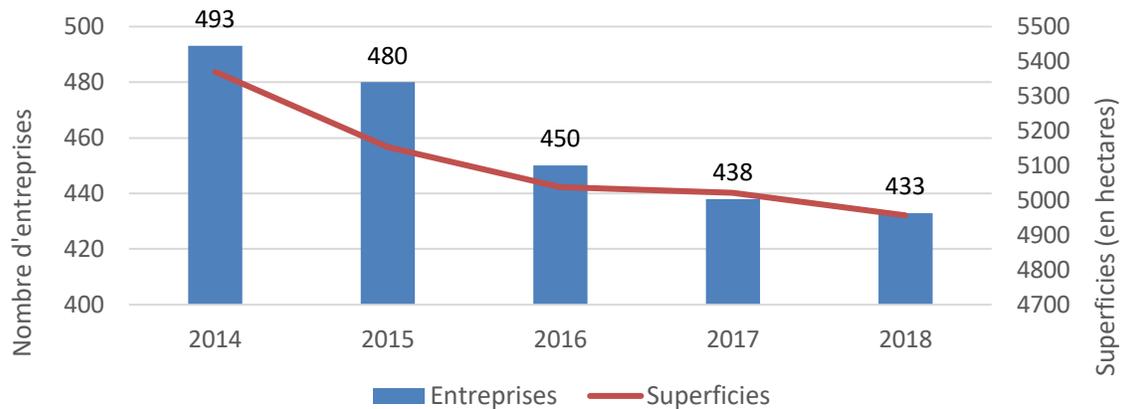
6. Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

7. Source : United States Department of Agriculture, National Agricultural Statistics Service.

8. Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0364-01.

9. Le nombre d'entreprises est estimé à partir de l'enquête menée par l'Institut de la statistique du Québec auprès des producteurs de pommes du Québec. Les exploitations comptent un minimum de 50 arbres.

Figure 2 – Nombre d'entreprises pomicoles et superficies des vergers au Québec, des années 2014 à 2018



Source : Institut de la statistique du Québec, *Production et mise en marché de la pomme, Québec*; compilation du MAPAQ.

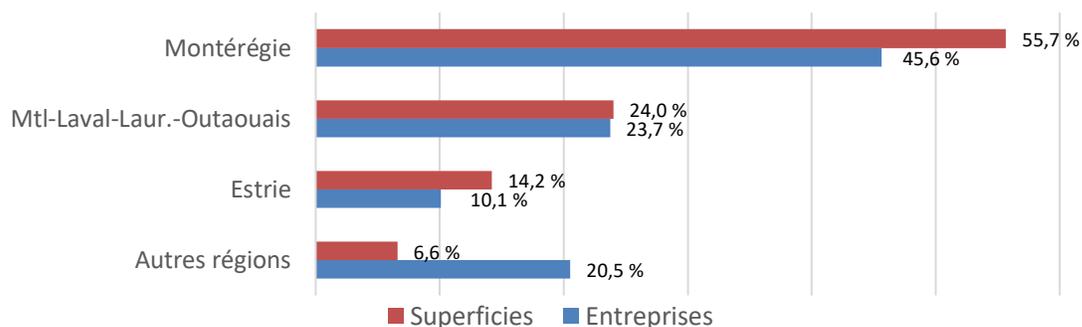
2.3.1. La répartition régionale de la production au Québec

La production de pommes au Québec est concentrée principalement dans deux régions, soit la Montérégie et Montréal-Laval-Laurentides-Outaouais. Durant la période 2014-2018, la Montérégie regroupait 45,6 % des entreprises et 55,7 % des superficies, alors que 23,7 % des entreprises et 24,0 % des superficies se trouvaient dans la région de Montréal-Laval-Laurentides-Outaouais.

La diminution du nombre d'entreprises entre les années 2014 et 2018 a été plus importante dans la région de Montréal-Laval-Laurentides-Outaouais, avec une baisse de 26,6 %. En revanche, c'est dans cette région que le nombre moyen d'hectares par exploitation a le plus augmenté (+30 %) à la suite du rachat de vergers par des producteurs déjà en activité.

Les exploitations établies en Estrie et en Montérégie sont de plus grande taille et surpassent la moyenne établie de 11,1 ha pour le Québec, avec une moyenne respective de 15,5 et 13,7 ha. Quant aux entreprises situées ailleurs au Québec, elles ne couvrent que 3,3 ha en moyenne.

Figure 3 – Nombre d'entreprises pomicoles et superficies des vergers au Québec, par région, moyenne des années 2014 à 2018



Source : Institut de la statistique du Québec, *Production et mise en marché de la pomme, par région pomicole, Québec*; compilation du MAPAQ.

2.3.2. Le prix de vente

Le prix moyen obtenu par les producteurs de pommes du Québec pour la pomme fraîche au cours des cinq dernières années se chiffre à 17,10 \$/minot. Ce prix est supérieur à la moyenne observée entre les années 2009 et 2013, qui se situait à 15,70 \$/minot. Le prix moyen pour la pomme de transformation est resté stable entre les deux périodes, bien qu'une augmentation ait été notée en 2017-2018. Pour la première fois depuis l'année 2012, le prix obtenu pour ces deux années a été supérieur à 4 \$/minot.

Tableau 8 : Prix moyen payé aux producteurs de pommes fraîches et de pommes de transformation au Québec, des années 2014 à 2018, en dollars par minot

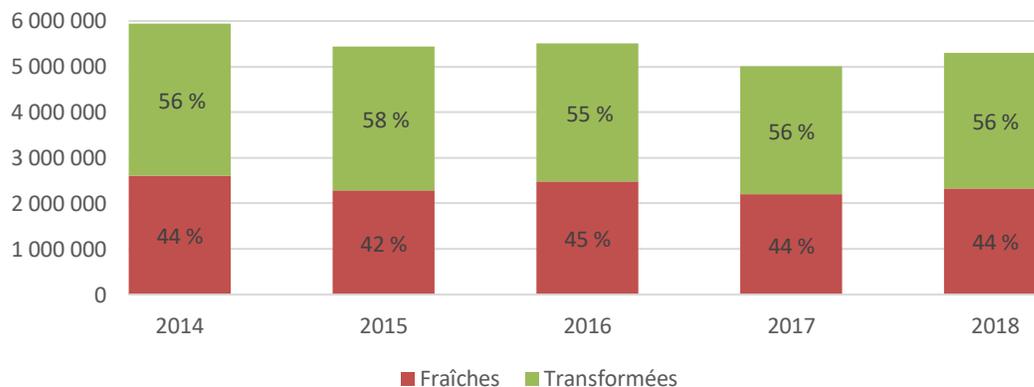
Type de pommes	Moyenne 2009-2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne 2014-2018
Fraîches	15,7	15,73	17,61	18,07	18,46	15,73	17,12
De transformation	3,6	2,96	3,46	3,26	4,70	4,03	3,7

Source : rapports annuels des Producteurs de pommes du Québec (années 2019 et 2014).

2.3.3. Le volume des récoltes

En 2018, les entreprises pomicoles du Québec ont récolté 5,4 millions de minots de pommes, dont 2,4 millions (44 %) qui ont été commercialisés sur le marché frais. Les volumes récoltés sont demeurés plutôt stables dans les cinq dernières années, de même que la proportion pour chacune des catégories de pommes, soit les pommes fraîches ou transformées. La diminution du nombre d'entreprises et des superficies au cours des cinq dernières années ne se reflète pas nécessairement sur les récoltes, grâce à des rendements plus élevés que dans la période précédente. Les rendements réels moyens pour les pommes classées, calculés en kilogrammes par unités arbres avec les données du programme d'assurance récolte, ont augmenté de 5,6 % entre les deux périodes pour passer de 127,84 à 134,9¹⁰. Par ailleurs, l'écart entre le rendement réel moyen des pommes avant classement et celui des pommes classées permet d'estimer qu'environ 35 % des pommes pour le marché frais sont déclassées.

Figure 4 – Quantité de pommes fraîches et transformées récoltées au Québec, des années 2014 à 2018, en minots



Source : rapports annuels des Producteurs de pommes du Québec (années 2019 et 2018).

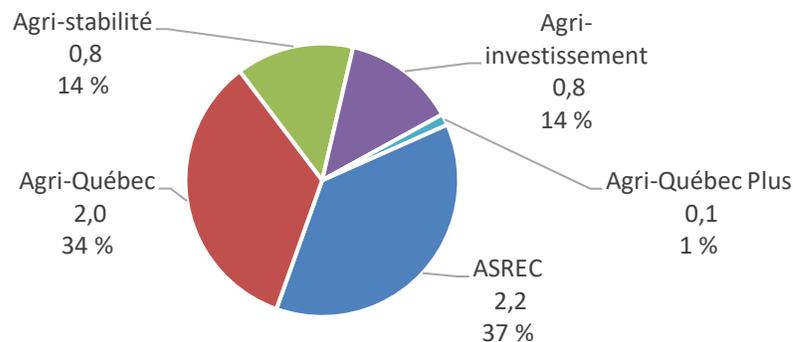
10. Les rendements réels sont établis par la FADQ.

2.4. Le soutien de l'État

2.4.1. Les programmes de La Financière agricole du Québec

Les producteurs de pommes ont reçu en moyenne 5,9 M\$ chaque année des différents programmes de La Financière agricole du Québec. Les trois quarts de ces montants proviennent du programme d'assurance récolte (ASREC) ou d'Agri-Québec. Le programme Agri-relance visant à compenser les dommages causés par la grêle en 2017 a dédommagé près de 118 entreprises et permis de verser une somme totale d'environ 3,5 M\$. Enfin, la production de pommes n'est plus couverte par le programme d'assurance stabilisation depuis l'année d'assurance 2018-2019. Rappelons qu'aucune compensation n'avait été versée aux producteurs de pommes dans le cadre de ce programme entre les années 2014 et 2018.

Figure 5 – Montants versés aux producteurs de pommes au Québec, moyenne en 2014-2018, en millions de dollars



Source : La Financière agricole du Québec, *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire du Québec* (ISQ, 2019); compilation du MAPAQ.

2.4.2. Le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec

Entre les années 2007 et 2019, le Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec a permis de verser 4 M\$ pour l'arrachage et la replantation de pommiers, dont 2,3 M\$ à partir de l'année 2014, en plus d'investir 220 milliers de dollars (k\$) dans le Réseau d'essais des cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM). On constate une augmentation des superficies de pommiers nains, une diminution des superficies de pommiers semi-nains et standards ainsi qu'une plus haute densité de plantation (annexe 2). De nouveaux cultivars sont plantés pour répondre aux goûts des consommateurs. Certaines variétés traditionnelles sont encore plantées, parfois sur des porte-greffes plus performants. Un exemple des changements de variétés : pour l'année 2016-2017, la McIntosh a connu la plus grande diminution, avec près de 52 % des arbres arrachés. Elle est suivie par la Spartan et la Cortland. Quant aux variétés replantées durant la même année, la Gala, l'Empire et la Honeycrisp figurent en tête de liste. La Cortland arrive en quatrième position, avec un nombre d'arbres replantés équivalent au nombre d'arbres arrachés (annexe 2).

2.4.3. Le Programme services-conseils

Durant la période 2014-2019, des subventions totalisant 3,2 M\$ ont été versées à 426 entreprises pour des activités de services-conseils en pomiculture (annexe 3). Une grande proportion de cette

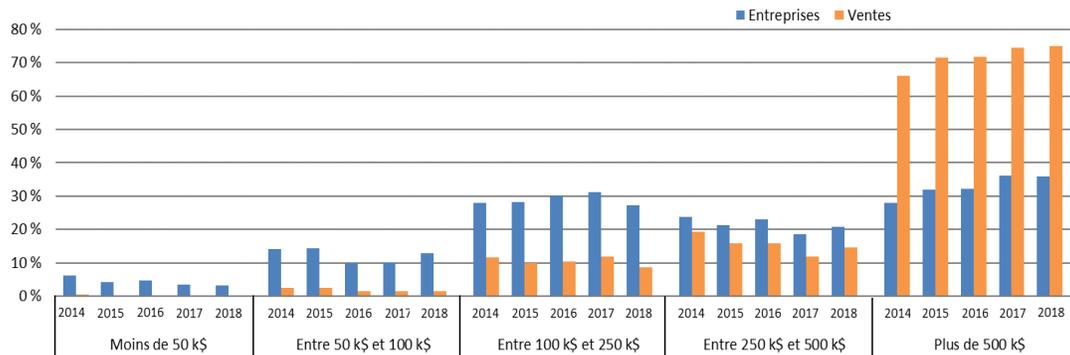
aide a été accordée pour des interventions techniques, dont 50 % pour des interventions de suivi de culture et 24 % pour du dépistage.

L'enjeu lié à la rareté de la main-d'œuvre et à son renouvellement pourrait affecter l'offre de services. Des conseillers chevronnés ont pris ou prendront bientôt leur retraite. L'offre de services est inégale d'une région à l'autre. L'accès aux conseillers spécialisés est restreint à l'extérieur des trois principales régions de production.

2.5. Les revenus tirés de la production de pommes

La proportion d'entreprises spécialisées dans la production de pommes¹¹ ayant des revenus bruts supérieurs à 500 k\$ est la seule qui soit en augmentation. Toutes les autres catégories sont stables ou en baisse. La part des ventes générées par ces entreprises a également augmenté pour atteindre 75 % en 2018.

Figure 6 – Entreprises spécialisées dans la production de pommes et leurs ventes, selon le revenu brut, par strate de revenu, au Québec, des années 2014 à 2018



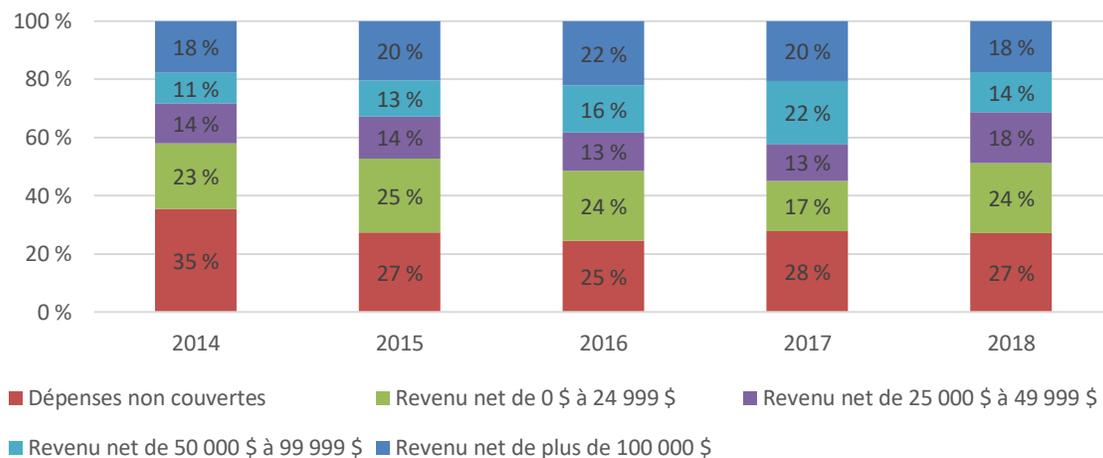
Source : La Financière agricole du Québec, base de données Agri-stabilité; compilation du MAPAQ.

2.6. La situation financière des entreprises

Au cours des cinq dernières années, la proportion des entreprises pomicoles qui ne couvrent pas leurs dépenses est en baisse : 35 % en 2014 comparativement à 27 % en 2018. Ce qui laisse supposer que les entreprises ayant cessé leurs activités étaient moins performantes. De plus, on observe une légère augmentation des entreprises dont le revenu net est supérieur à 50 k\$ par année.

11. Les entreprises spécialisées sont celles qui participent au programme Agri-stabilité et qui ont fait de la production de pommes leur production principale.

Figure 7 – Entreprises spécialisées dans la production de pommes, selon la catégorie de revenu net au Québec, des années 2014 à 2018



Source : La Financière agricole du Québec, base de données Agri-stabilité; compilation du MAPAQ.

2.7. L'utilisation des pesticides

Puisque la pomme est une culture pérenne, il n'est pas possible de recourir à la rotation des cultures pour stopper la progression des ravageurs affectant une culture en particulier. Les producteurs doivent donc composer avec cet enjeu. Dans un climat comme celui du Québec, la production de pommes nécessite plusieurs traitements phytosanitaires afin d'obtenir la qualité exigée par les marchés. Le contrôle de la tavelure¹², en particulier, exige de nombreuses applications de fongicides.

L'approche de gestion intégrée des ennemis des cultures, qui mise sur l'innovation et la production fruitière intégrée, a permis de réaliser des projets de recherche qui ont débouché sur des traitements alternatifs à moindres risques pour l'environnement et la santé humaine. Depuis l'année 2018, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement réalise des activités de démonstration afin de promouvoir ces méthodes de lutte alternative. Chez les cinq producteurs qui participent à ce projet, on a mesuré en 2019 une réduction moyenne de 42 % des risques sur la santé et de 31 % des risques sur l'environnement liés aux pesticides qu'ils utilisent.

2.8. La production biologique progresse, mais demeure marginale

Selon le Portail Bio Québec, le nombre d'entreprises produisant des pommes biologiques atteint maintenant 49, une hausse de 32 % par rapport à l'année 2013. Les superficies ont quant à elles augmenté plus rapidement : alors qu'en 2013, la taille moyenne des entreprises était de 1,5 ha, elle atteignait 3,8 ha en 2019, pour une superficie totale de 188 ha en production biologique (hausse de 240 %). Cela représente environ 4 % des superficies totales, alors que cette proportion ne s'élevait qu'à 1 % en 2013.

12. Les tavelures sont des maladies cryptogamiques qui proviennent de divers champignons et qui affectent notamment les pommiers, pruniers et poiriers. Elles altèrent aussi bien les feuilles que les fruits.

2.9. La main-d'œuvre

Le recours à de la main-d'œuvre étrangère et la disponibilité de cette dernière sont devenus des enjeux importants pour le secteur agroalimentaire québécois. En 2017, le Québec comptait 70 500 travailleurs agricoles, dont 19 % étaient des travailleurs étrangers temporaires. Le secteur pomicole est tout aussi concerné par la situation. En date du mois de juillet 2020, plus du quart des exploitations pomicoles employaient de la main-d'œuvre de l'extérieur du Québec (tableau 11), soit du Canada, mais plus souvent du Mexique, par l'entremise du Programme des travailleurs agricoles saisonniers, et du Guatemala ou des pays des Antilles, au moyen du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Tableau 9 : Part des entreprises pomicoles selon leur type de main-d'œuvre, au Québec, en juillet 2020

Main-d'œuvre familiale	80 %
Main-d'œuvre non familiale venant du Québec	59 %
Main-d'œuvre non familiale venant de l'extérieur du Québec	29 %

Source : MAPAQ, juillet 2020.

3. LA TRANSFORMATION

3.1. La typologie des activités de transformation alimentaire¹³

Comme il a été décrit à la section précédente, une partie importante de la production annuelle québécoise de pommes (56 % en 2018) est transformée. Les produits fabriqués sont le jus de pomme, les compotes, les pommes tranchées, les garnitures pour tartes, les pommes congelées, les confitures, les moûts de pomme et les boissons alcooliques.

Au Québec, il y a 85 entreprises qui transforment la pomme (excluant les cidreries), dont une majorité de petites entreprises qui effectuent la transformation à la ferme. De plus, un certain nombre de moyennes et de grandes entreprises fabriquent des jus et des boissons, des compotes et des purées.

En ce qui concerne le cidre, les entreprises peuvent obtenir deux types de permis (production artisanale et production industrielle), ce qui leur permet de vendre leurs produits dans différents types de commerces. Parmi les 108 producteurs de cidre du Québec, 72 sont titulaires d'un permis de production artisanale exclusivement, 16 ont uniquement un permis de production industrielle, alors que 20 possèdent les deux permis. De plus, 15 de ces entreprises ont obtenu un permis de distillateur ou une autorisation de faire de la distillation de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

13. Les statistiques concernant la transformation de la pomme sont incluses dans la catégorie « Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires » (code SCIAN 3114). Puisque les composantes de cette catégorie sont très variées, ces données ne permettent pas d'analyser en profondeur le secteur de la transformation de la pomme.

Tableau 10 : Principales entreprises de transformation de la pomme au Québec (sauf les alcools)

Entreprises	Chiffres d'affaires	Produits	Emplois	Principales marques fabriquées
A. Lassonde	≥ 1 G\$	Jus et boissons	700	Oasis, Rougemont, Flavür, Fruité, Everfresh, Fairlee, Allen's, Nature's Best, Hydra Fruit et Fruit Drop
Vergers Leahy	100-250 M\$	Compotes et garnitures	270	Applesnax, Délipomme et AppleActiv
Maison de la pomme de Frelighsburg	10-25 M\$	Jus, compotes, garnitures et pommes tranchées	100	Caron, Collatio, Vitapom et Maison de la pomme
Vergers Paul Jodoin	5-10 M\$	Jus et boissons	85	Tradition, Bennett's, Xavier et San Perrio

Source : ICRIQ.com; compilation du MAPAQ.

Tableau 11 : Principales entreprises productrices de cidres et de boissons alcooliques à base de pomme au Québec

Entreprises	Produits	Principales marques fabriquées
A. Lassonde (Vins Arista)	Cidres	Dublin's Pub, Pomme de Cœur et Mont-Rouge
Alma, compagnie de cidre (Maison agricole Joyhill)	Cidres	Alma et Fleuri
Cidrierie du Minot	Cidres et cidres non alcoolisés, moûts de pomme	Mystique et Du Minot
Cidrierie Lacroix (Labatt)	Cidres et moûts de pomme	Lacroix
Cidrierie Michel Jodoin	Cidres, moûts de pomme et spiritueux	Michel Jodoin
Cidrierie Milton	Cidres et moûts de pomme et produits dérivés	Cid, Milton, Milton Star et coccinelle
La Brasserie McAuslan	Cidres	McAdam Cidre urbain
Pomdial	Cidres	Domaine Pinnacle, Neige et Smac!
Robert Mckeown	Cidres et moûts de pomme	Mckeown
Verger Petit et Fils	Cidres, jus et moûts de pomme, produits dérivés	Petit et Fils, St-Hil et Rabaska
Vergers Lafrance	Cidres, jus de pomme et spiritueux	Domaine Lafrance, Rouge Gorge, Dandy et Georges-Étienne

Source : compilation du MAPAQ.

3.2. Les tendances et les défis du secteur

Dans le secteur de la pomme, les entreprises de transformation doivent composer avec des volumes variables d'approvisionnement, en fonction de l'évolution des récoltes chez les producteurs. Pour garantir leur approvisionnement, les entreprises recourent à diverses stratégies. Certains signent des ententes avec des producteurs québécois. Plusieurs importent des pommes des provinces limitrophes ainsi que du nord des États-Unis pour combler leurs besoins. Des

concentrés de jus sont aussi importés de différentes régions à travers le monde pour la fabrication de jus de pomme.

Par ailleurs, plusieurs nouveaux produits sont développés pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs : produits sans sucre ajouté ou sans agents de conservation, pommes tranchées en sachets, produits biologiques, emballages écoresponsables (pailles en carton et plastique recyclable), etc.

En 2016, l'industrie du cidre a mis à jour sa planification stratégique. Puis, en 2018, elle s'est dotée d'une nouvelle image de marque et d'un plan de communication en vue de promouvoir et de mettre en valeur le cidre du Québec. Les produits offerts et les habitudes de consommation ont changé au cours des dernières années. Les ventes de cidres ont d'abord été portées par le cidre de glace comme produit phare. Maintenant, on assiste à une transition vers l'achat de produits effervescents et prêts à boire. L'utilisation de nouvelles variétés de pommes plus amères, acides ou tanniques et réservées à la fabrication de cidre est en croissance. Des produits plus similaires à la bière vendus en canettes ou en bouteilles de verre ont fait leur apparition, comme des cidres plus secs ou aromatisés au houblon et aux fruits.

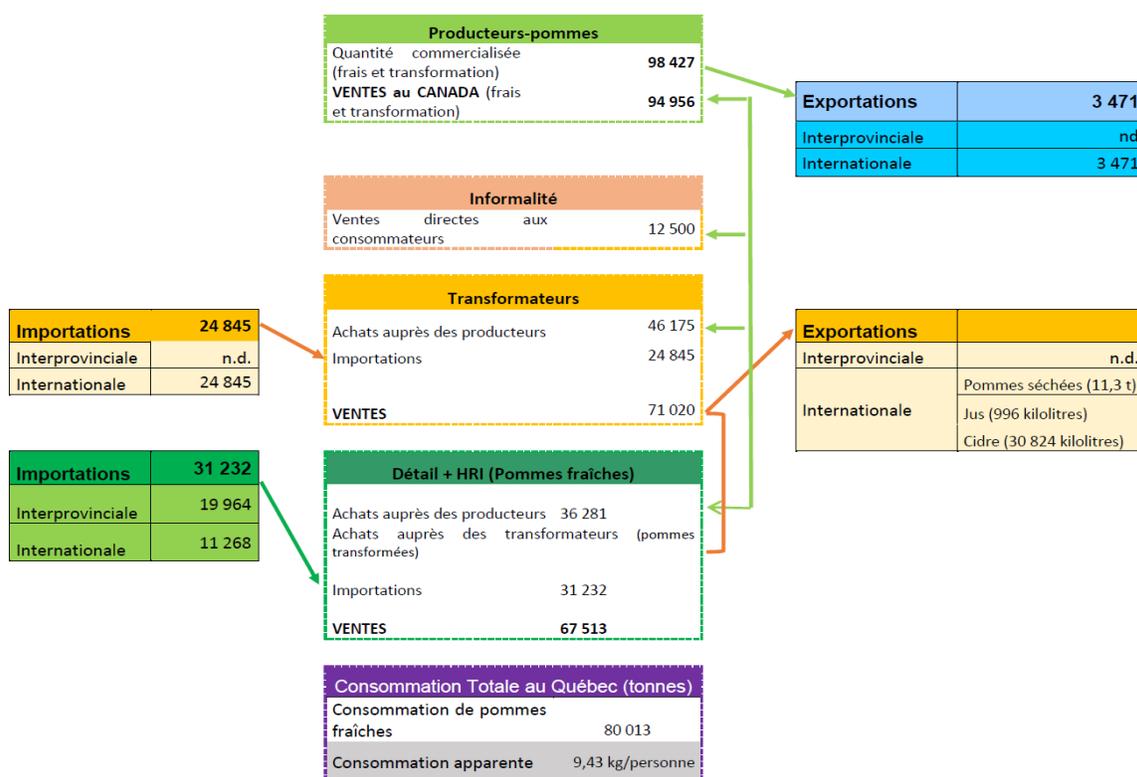
Plusieurs nouvelles entreprises offrant des cidres plus fermiers et plus vinicoles à petite échelle ont vu le jour au cours des dernières années. Elles commercialisent de plus en plus de produits dans le réseau des épiceries et des magasins spécialisés. Des acquisitions d'entreprises ont aussi marqué les dernières années. Ainsi, la brasserie Labatt a acquis la Cidrerie Lacroix en 2018. Également en 2018, l'entreprise Pomial s'est portée acquéreuse des marques Domaine Pinnacle, Neige et Smac!. Le Verger Petit et Fils, quant à lui, a conclu un partenariat avec la chaîne de restaurants La Cage pour la mise en vente exclusive de ses cidres de marque Rabaska pour consommation sur place.

3.3. Le circuit de commercialisation pour la pomme fraîche au Québec

Le circuit de commercialisation présenté ici est approximatif. Il a été établi à l'aide de données provenant de sources diverses. La consommation québécoise et le commerce interprovincial étant estimés, ce circuit représente plutôt des ordres de grandeur.

En émettant l'hypothèse que le Québécois se comporte comme le Canadien moyen, on estime qu'un peu plus de 80 000 t de pommes fraîches ont été consommées en 2019 au Québec. Cette demande a été comblée par 48 781 t de pommes produites au Québec, dont 36 281 t écoulées dans les commerces de détail et 12 500 t, dans les circuits courts. Les importations ont servi à satisfaire le reste de cette demande. Il est à noter que les exportations du Québec sont essentiellement des produits transformés (pommes séchées, cidre et jus).

Figure 8 – Circuit de commercialisation des pommes pour l'année 2019 (en tonnes)



Sources : Statistique Canada, Global Trade Tracker, Les Producteurs de pommes du Québec; estimations et compilation du MAPAQ.

4. LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR DE LA POMME AU QUÉBEC

La compétitivité du secteur de la pomme au Québec semble avoir diminué au cours de la période 2014-2019. En 2019, la province a en effet perdu sa place de deuxième producteur (sur le plan du volume et des recettes monétaires) au profit de la Colombie-Britannique. Cependant, le volume de production de pommes du Québec cette année-là était inférieur à la moyenne.

4.1. L'évolution de la consommation globale, de la production et des importations de **pommes fraîches au Canada**

La période 2014-2019 a été marquée par une réduction de 13 % de la consommation globale au Canada, une baisse moyenne de 3 % par année. Cette diminution s'est accompagnée d'une baisse de 2 % par année de la production et des importations.

La baisse de la production à l'échelle nationale (-9 %) est principalement survenue en Ontario (-9 %) et au Québec, où elle a été la plus importante (-15 %). La Colombie-Britannique a au contraire vu sa production augmenter de 3 % durant la même période. Ainsi, sa part dans la production commercialisée de pommes fraîches est passée de 25 % en 2014 à 28 % en 2019 (104 milliers de tonnes [kt]) au détriment du Québec, dont la part a baissé de deux points de pourcentage pour

passer de 29 % en 2014 à 27 % en 2019 (98 kt). La part de l'Ontario est en revanche demeurée à 37 % (136 kt en 2019), malgré une baisse de sa production.

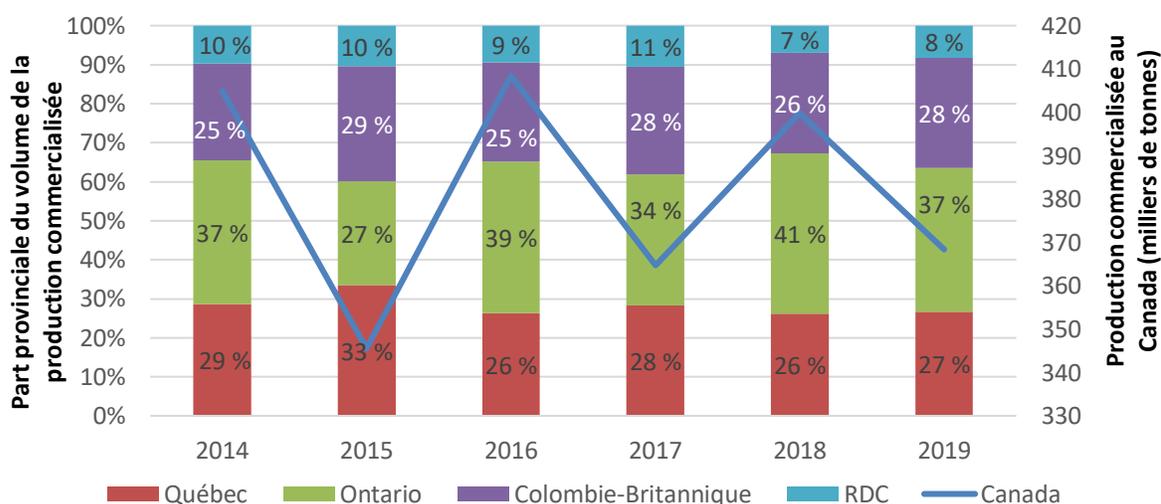
Tableau 12 : Consommation globale, production et importations de pommes fraîches au Canada, des années 2014 à 2019 (en milliers de tonnes métriques)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation 2014-2019	TCAM*
Production	404,87	345,53	408,4	364,76	399,81	368,42	-9 %	-2 %
Importations	222,14	212,35	238,85	217,32	219,23	204,58	-8 %	-2 %
Consommation	408,77	395,56	384,91	400,17	388,87	354,48	-13 %	-3 %

* TCAM signifie « taux de croissance annuel moyen ».

Source : Statistique Canada, *Offre et utilisation d'aliments au Canada (x 1 000)*, tableau 32-10-0053-01; compilation du MAPAQ.

Figure 9 – Production commercialisée de pommes fraîches au Canada et parts respectives des principales provinces productrices, des années 2014 à 2019 (en milliers de tonnes métriques)

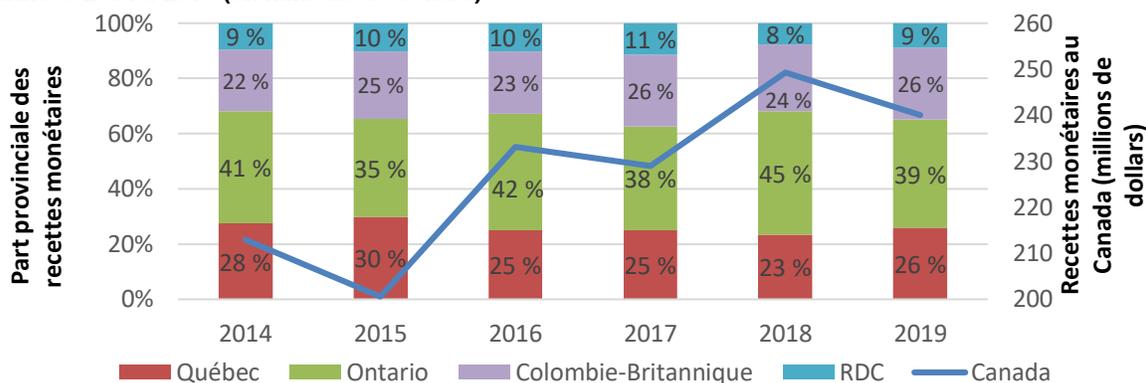


Source : Statistique Canada, *Superficie, production et valeur à la ferme des fruits commercialisés*, tableau 32-10-0364-01.

4.2. L'offre canadienne de pommes fraîches : augmentation des recettes monétaires malgré une baisse de la production

Malgré la baisse de production constatée en 2014-2019, les recettes monétaires canadiennes ont augmenté de 13 % durant cette période. C'est surtout la Colombie-Britannique qui est à l'origine de cette hausse, puisqu'un peu plus de 50 % de cette augmentation provient de la croissance de ses recettes monétaires. Ainsi, avec une croissance de 31 %, la Colombie-Britannique a fait passer sa part des recettes monétaires de 22 % en 2014 à 26 % en 2019 (62,5 M\$). Cette augmentation s'est faite au détriment de l'Ontario et du Québec, qui ont connu de moins fortes croissances, ce qui a réduit de deux points de pourcentage leurs parts dans les recettes monétaires. Rappelons qu'en 2019, les recettes monétaires étaient estimées à 94,5 M\$ en Ontario et à 62 M\$ au Québec.

Figure 10 – Recettes monétaires au Canada et parts respectives des principales provinces, des années 2014 à 2019 (en millions de dollars)



Source : Statistique Canada, *Superficie, production et valeur à la ferme des fruits commercialisés*, tableau 32-10-0364-01.

À l'échelle du Canada, la croissance des recettes monétaires résulte principalement de la hausse des prix pendant la période étudiée. La Colombie-Britannique a profité à la fois de l'augmentation des prix (+26 %) et de ses rendements (+12 %) pour se hisser au deuxième rang des producteurs de pommes fraîches en ce qui concerne la quantité commercialisée et les recettes monétaires. L'Ontario et le Québec ont bénéficié de la hausse des prix, en même temps qu'ils enregistraient une baisse des rendements.

Tableau 13 : Prix moyen et rendements moyens de la pomme fraîche au Canada, des années 2014 à 2019

	Prix moyens (\$/kg)		Rendements moyens (t/ha)	
	Moyenne 2014-2019	Variation 2014-2019	Moyenne 2014-2019	Variation 2014-2019
Canada	0,60	24 %	24,4	-5 %
Québec	0,55	25 %	24,3	-10 %
Ontario	0,67	20 %	24,0	-10 %
Colombie-Britannique	0,54	26 %	28,3	12 %

Source : Statistique Canada, *Superficie, production et valeur à la ferme des fruits commercialisés*, tableau 32-10-0364-01.

4.3. Le Québec face à la concurrence : des différences notables en lien avec le positionnement sur les marchés et la productivité

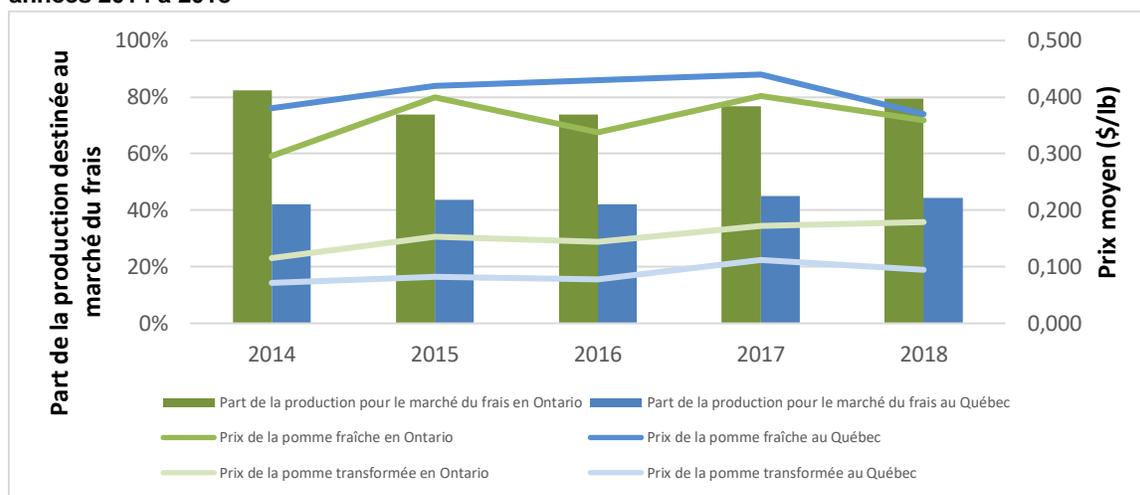
Parmi les facteurs qui permettent de comprendre le rapport de force entre le Québec et ses principaux concurrents, il faut souligner le positionnement de la production québécoise (marché du frais versus marché de la transformation) et les rendements (\$/ha) de la production.

4.3.1. Le Québec moins présent sur le marché du frais, pourtant plus lucratif

Comparativement aux autres provinces productrices de pommes, la part de la production de pommes fraîches pour le marché frais est relativement plus faible au Québec. En effet, elle se situe en moyenne à 77 % en Ontario comparativement à 43 % au Québec pour la période 2014-2019. La dernière donnée disponible pour la Colombie-Britannique est de 85 % en 2014. Cet écart s'explique en partie par le fait que la principale variété produite au Québec, la McIntosh, est moins ferme que les principales variétés cultivées ailleurs (ex. : Rouge délicateuse, Gala ou Granny Smith).

Les pommes moins fermes affichent un taux de déclassement supérieur, car elles sont plus fragiles aux meurtrissures. Le Québec écoule donc la majorité de sa production sur le marché de la transformation. Or, le prix de la pomme pour la transformation au Québec est l'un des plus faibles au pays.

Figure 11 – Prix et parts de la production pour le marché du frais au Québec et en Ontario, des années 2014 à 2018



Source : Statistique Canada, *Superficie, production et valeur à la ferme des fruits commercialisés*, tableau 32-10-0364-01; Les Producteurs de pommes du Québec et Ontario Apple Growers; compilation du MAPAQ.

4.3.2. Amélioration de la productivité du Québec, qui reste néanmoins inférieure à la concurrence

La productivité des vergers québécois (\$/ha) a encore du rattrapage à faire par rapport à celle des vergers dans les principales régions pomicoles canadiennes (Ontario et Colombie-Britannique) et américaines (Washington, New York et Michigan). Alors qu'en 2014, le Québec et la Colombie-Britannique étaient pratiquement au même niveau, le Québec a obtenu les plus faibles rendements et revenus moyens par hectare en 2019. La croissance plus rapide de la productivité en Colombie-Britannique (+41,2 % contre +12,1 % au Québec) peut s'expliquer en particulier par son positionnement plus marqué sur le marché frais et l'introduction de nouveaux cultivars qui ont contribué à faire augmenter les rendements.

L'écart entre les rendements moyens au Québec et aux États-Unis (particulièrement à Washington) peut être attribuable en partie aux différences importantes entre les variétés cultivées et les conditions climatiques dans ces régions.

Tableau 14 : Valeur moyenne (en milliers de dollars) de la production de pommes par hectare pour différentes régions pomicoles des États-Unis et du Canada

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Croissance en 2014-2019
Canada (\$ CAN/ha)	13,4	12,7	14,7	14,7	15,8	15,8	17,5 %
Québec	12,9	13,1	13,3	13,1	13,4	14,5	12,1 %
Ontario	15,4	12,9	16,7	15,3	18,8	16,7	8,4 %
Colombie-Britannique	12,8	13,3	14,3	16,5	17,2	18,1	41,2 %
États-Unis (\$ US/ha)	22,8	25,2	27,3	27,9	26,0	23,9	5,0 %
Michigan	16,6	17,6	24,3	20,4	22,0	20,7	24,4 %
New York	15,5	16,9	20,1	20,6	15,7	15,5	0,2 %
Washington	31,9	35,8	37,4	38,0	32,7	29,6	-7,3 %

Source : Statistique Canada, *Superficie, production et valeur à la ferme des fruits commercialisés*, tableau 32-10-0364-01; U.S. Department of Agriculture et compilation du MAPAQ.

5. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

5.1. Des investissements croissants dans le secteur de la pomme

Au Québec, les principaux acteurs de la recherche-innovation (R-I) dans le secteur de la pomme ont été l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, le Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel, Cintech Agroalimentaire, le Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité, les universités et RECUPOM.

Entre les années 2014 et 2019, il y a eu 105 projets de R-I d'une valeur de 9,2 M\$ dans le secteur de la pomme au Québec, une hausse importante comparativement à la période précédente. Les projets ont surtout porté sur la phytoprotection, l'entomologie, la phytopathologie, le transfert des innovations et la transformation. Le gouvernement du Québec a consacré 4,9 M\$ au financement de la R-I, ce qui correspond à 53 % du total. Le gouvernement fédéral a versé 2,1 M\$ (23 %) et l'industrie et les organisations sans but lucratif, 2,2 M\$ (24 %).

5.1.1. Les principales innovations au Québec

Plusieurs méthodes de protection pour remplacer les pesticides ont été mises en place au cours des dernières années. Elles ont pour objectif de réduire les risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation des pesticides et de favoriser l'adaptation au réchauffement climatique et à la résistance aux insecticides chimiques. La confusion sexuelle pour lutter contre le carpocapse de la pomme, la production de pommes sous filets d'exclusion, les fongicides à risque réduit comme le bicarbonate de potassium et la lutte attracticide avec le GF-120 en sont de bons exemples. Les membres du réseau pommier mettent constamment à jour le *Guide de référence en production fruitière intégrée* qui a été édité en 2015. De plus, des vitrines de démonstration des pratiques à moindre risque pour la santé et l'environnement ont été mises sur pied à cinq endroits des années 2018 à 2022, dans les principales régions pomicoles du Québec.

RECUPOM de même que le CRAM ont évalué le potentiel de nouveaux cultivars et de cultivars ancestraux afin de dénicher des variétés potentielles pour les secteurs de la production biologique, de la pomme à croquer et de la production de cidre au Québec. De plus, trois cultivars québécois

ont été homologués, soit la Rosinette, la Passionata du collectif La Pomme de demain et la Orléans de La Pomme d'Orléans.

La base de données du RECUPOM, qui rassemble l'information sur les cultivars et porte-greffes testés depuis plus de 20 ans, est maintenant disponible sur une plateforme Web. Elle facilite une meilleure sélection de variétés et de porte-greffes adaptés pour tous les pomiculteurs et cidriculteurs dans les différentes régions du Québec.

Des études réalisées par Cintech agroalimentaire ont démontré que l'utilisation de la lumière pulsée est une solution de remplacement naturelle pour la conservation des fruits et légumes, dont les pommes qui servent à la transformation. D'autres projets ont porté sur la fabrication de jus, de sirop, de beurre de pommes sans sucre ajouté et de purée à partir de pelures ainsi que sur l'amélioration de la gestion de l'entreposage basée sur les conditions climatiques lors de la récolte.

5.1.2. Les priorités en recherche et innovation

La recherche est orientée vers la production fruitière intégrée et biologique, l'adaptation des vergers aux changements climatiques, la phytoprotection, la gestion et la conduite des vergers en haute densité, la fertilisation, les régulateurs de croissance, la gestion optimale de l'eau d'irrigation et la physiologie des pommiers. En phytoprotection, plusieurs avenues visent à réduire les risques liés aux pesticides et les impacts sur l'environnement et la santé humaine. Parmi celles-ci figurent l'amélioration des techniques d'application comme l'utilisation de pulvérisateurs à pression d'air uniforme et la recherche sur les solutions pour remplacer les pesticides. Dans la production biologique, la recherche pourrait porter sur la gestion des insectes et des maladies, notamment le charançon de la prune, la pourriture amère, la brûlure bactérienne, etc.

La recherche vise aussi à augmenter la productivité des vergers par le développement de nouvelles variétés et la rentabilité des entreprises par la mécanisation, l'automatisation et la pomiculture de précision, en intensifiant la production sans pour autant augmenter les coûts de main-d'œuvre. Voici quelques exemples : la conduite en mur fruitier, la mécanisation de la taille ou de la récolte, l'utilisation des outils et des plateformes technologiques pour la gestion du verger (pesticides, ravageurs, irrigation, etc.).

6. LES ENJEUX

6.1. La baisse de la consommation apparente de pommes

La pomme subit la concurrence des autres fruits, dont l'offre ne cesse d'augmenter en épicerie avec la diversification des sources d'approvisionnement. Ainsi, selon une estimation récente¹⁴, le Québécois aurait consommé, en 2018, 173 kg de fruits et légumes frais, dont 24 % étaient des fruits exotiques ne pouvant être cultivés au Canada. Une part des fruits que l'on peut produire au Canada était importée en fonction de la saisonnalité des cultures ou des préférences des consommateurs. La baisse de la consommation de pommes survient dans un contexte plus large où la consommation de fruits frais et transformés est aussi en baisse de 5,8 %. La diminution étant plus importante pour les fruits transformés, on peut supposer que les consommateurs ont en partie

14. *BioClips – Actualité alimentaire*, « Approvisionnement en fruits et légumes – Réflexions en lien avec la COVID-19 », vol. 28, n° 23, 17 nov. 2020.

délaissé les jus, considérés comme une source de sucres libres, sans toutefois les remplacer par l'équivalent en fruits frais.

6.2. Le déclassement d'une forte proportion de la récolte, qui est écoulee sur le marché de la transformation

Une large part des pommes récoltées au Québec sont dirigées vers la transformation. Or, ce marché offre moins de profit aux producteurs. Ainsi, pour l'année 2018-2019, les producteurs ont reçu 37,5 ¢/lb pour la pomme fraîche, contre 9,6 ¢/lb pour la pomme de transformation. Plusieurs raisons expliquent la forte proportion de pommes servant à la transformation. La McIntosh, appréciée des transformateurs pour son acidité et sa polyvalence, est très présente dans les plus vieux vergers. Sa chair, moins ferme et fragile aux meurtrissures, entraîne un fort taux de déclassement.

Le remplacement de cette variété demande un investissement considérable et prive l'entreprise d'une part de ses revenus, le temps que les nouveaux pommiers commencent à produire. De plus, le manque de relève n'incite pas les propriétaires plus âgés à se lancer dans de tels investissements (en 2019, environ 16,5 % des entreprises pomicoles comptaient au moins un membre de la relève). Enfin, la présence de deux grands transformateurs peut contribuer à retarder les investissements dans les vergers, puisque les producteurs sont assurés de pouvoir écouler l'entièreté de leur production. Cependant, une amélioration est visible : selon les données des Producteurs de pommes du Québec, c'était plutôt de 58 à 65 % des pommes qui étaient envoyées à la transformation durant la période 2009-2013.

6.3. La forte concurrence variétale des pommes importées

Les pommes importées se démarquent grâce à leurs nombreuses variétés qui se distinguent de nos variétés traditionnelles par leurs qualités gustatives et leur fermeté. Plus particulièrement, les variétés clubs¹⁵ se taillent une place de plus en plus importante sur le marché. Ce type de production connaît d'ailleurs une croissance fulgurante dans l'État de Washington.

6.4. La rareté de la main-d'œuvre

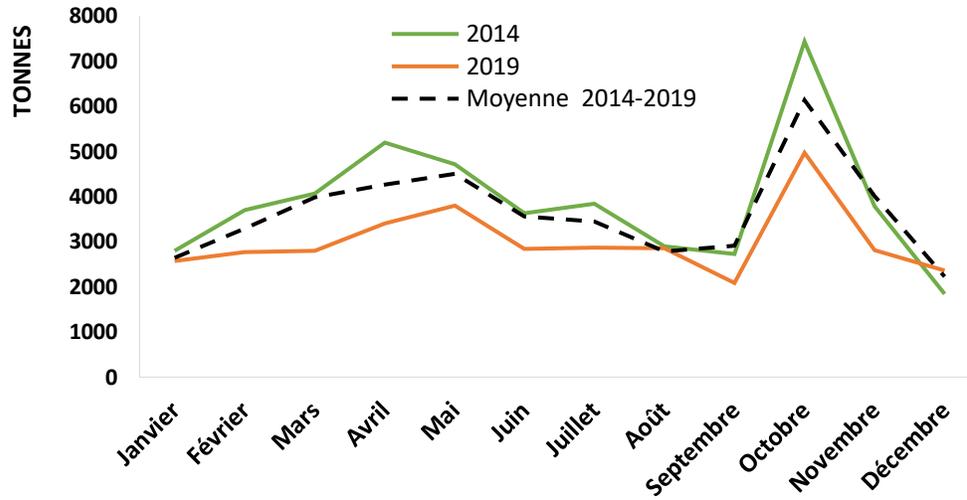
Comme dans tous les secteurs économiques, les pomiculteurs sont confrontés à la rareté de la main-d'œuvre, ce qui peut avoir une incidence sur la quantité et la qualité des pommes mises en marché. La perception des faibles salaires, le caractère hautement saisonnier, la variabilité des heures de travail et la nature physique des tâches à effectuer ont été définis comme des facteurs qui compliquent le recrutement et le maintien en poste de travailleurs dans le secteur des vergers et de la vigne¹⁶. Dans un verger modernisé, des aménagements peuvent réduire le recours à la main-d'œuvre. Par exemple, la plantation en haie fruitière permet de mécaniser la taille. Elle faciliterait éventuellement l'utilisation de robots-cueilleurs. Toutefois, la technologie n'est pas encore au point, sans compter les coûts prohibitifs que représentent de tels robots.

15. Les variétés clubs ont généralement été développées par des regroupements qui en contrôlent l'offre. Elles sont enregistrées et commercialisées sous une marque de commerce. Les producteurs doivent s'enregistrer auprès des regroupements et leur payer des redevances pour cultiver ces variétés.

16. Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2019. *Comment les problèmes de main-d'œuvre façonneront l'avenir de l'industrie des fruits de verger et de vigne : Prévisions agricoles jusqu'en 2029.*

Annexe 1 – Consommation

Figure 12 – Volume des importations québécoises de pommes fraîches (2014-2019), selon les mois de l'année



Source : Global Trade Tracker; compilation du MAPAQ.

Annexe 2 – Production

Tableau 15 : Types d'arbres en production dans les vergers québécois, des années 2014 à 2019

	Superficie			Nombre d'arbres			Densité de plantation (nb/ha)		
	2014	2019	Variation	2014	2019	Variation	2014	2019	Variation
Nains	1387,1	1597,8	15,2 %	1 295 831	1 639 559	26,5 %	934,2	1026,1	9,8 %
Semi-nains	2488	2430,7	-2,3 %	935 574	999 288	6,8 %	376,0	411,1	9,3 %
Standards	1672,3	1441,7	-13,8 %	297 062	284 102	-4,4 %	177,6	197,1	10,9 %

Source : fiches d'enregistrement des entreprises agricoles.

Tableau 15 : Listes des variétés de pommiers arrachés et replantés durant l'année 2016-2017 dans le cadre du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec

Cultivars arrachés	N ^{bre}	Cultivars replantés	N ^{bre}
McIntosh et ses variétés	22 801	Gala	8 474
Spartan	4 639	Empire	6 133
Cortland	4 608	Honeycrisp	4 612
Paulared	1 593	Cortland	4 282
Empire	1 279	Spartan	1 044
Lobo	835	Autres ¹⁷	14 481
Autres variétés d'été	1 942	Total	39 026
Autres	6 402		
Total	44 099		

Source : Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec.

17. Au moment de la compilation des données provinciales du Programme de modernisation des vergers de pommiers au Québec par le MAPAQ, seules les trois principales variétés plantées dans chaque verger ont été considérées de manière distincte. Les autres sont regroupées dans la catégorie « Autres variétés ».

Annexe 3 – Services-conseils en pomiculture

Tableau 16 : Aide financière en pomiculture dans le cadre du Programme services-conseils pour la période 2014-2019

Domaine d'interventions	N ^{bre} d'entreprises	Aide financière (\$)
Gestion		
Accompagnement	25	30 425
Analyses financières et économiques	25	36 893
Diagnostics	73	67 747
Plan d'action	64	274 921
Ressources humaines, organisation des données et collaboration interprofessionnelle	30	30164
Sous-total	141	440 150
Technique		
Dépistage	295	769 729
Suivi des cultures	373	1 615 943
Autres suivis en technique	29	50 930
Sous-total	381	2 436 603
Agroenvironnement		
Diagnostic global (PAA et mise à jour du PAA)	118	37 847
A/S Biodiversité en milieu agricole	3	506
A/S Gestion des matières fertilisantes	36	9 660
A/S Phytoprotection	134	219 429
A/S Santé et conservation des sols	4	1 896
EDC Évaluation de la gestion des eaux usées	1	1 700
EDC Évaluation de la gestion intégrée des ennemis de culture	15	10 988
Projets pilotes en phytoprotection	13	42 010
Sous-total	181	324 035
Total	426	3 200 787

RÉALISATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

COORDINATION ET RÉDACTION

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat à la transformation et aux politiques agroalimentaires

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Direction du développement du secteur de la transformation alimentaire

Direction de la planification, des politiques et des études économiques

Sous-ministériat au développement régional et au développement durable

Direction de la planification et des programmes

Sous-ministériat à la formation bioalimentaire

Direction de la main-d'œuvre et de la relève

RELECTURE

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

SOUTIEN TECHNIQUE ET PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

RÉVISION LINGUISTIQUE

Sylvie Émond (L'Espace-mots)

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : ISBN 978-2-550-88440-8 (PDF)

ANNEXE 2

Les Producteurs de pommes du Québec, *Évaluation périodique des interventions du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, Mémoire de l'office – Période 2014-2018, février 2021*
(Mémoire des PPQ)

et

Réponses aux questions de la RMAAQ

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC



Mémoire de l'office - Période 2014-2018

*Présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
par Les Producteurs de pommes du Québec*

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	2
Suivi des recommandations de la Régie	4
Gouvernance et administration de l'office	7
Mise en marché	8
Table filière	12
Planification stratégique	13
Promotion des marchés	17
Communications	19
Recherche et développement	20
Conclusion	23

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 . Résumé des revenus et dépenses des trois fonds pour la période 2014-2015 à 2018-2019	25
ANNEXE 2. Dépliant sur la production fruitière intégrée	26
ANNEXE 3. Affiche sur la production fruitière intégrée	27
ANNEXE 4. Fiche synthèse du projet de formation itinérante sur la prévention de l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides	29
ANNEXE 5. Faits saillants de l'année de commercialisation 2018-2019 (extraits du rapport annuel 2019)	31
ANNEXE 6. Planification stratégique 2018-2022	37
ANNEXE 7. Statistiques du site Internet producteursdepommesduquebec.ca	41



MISE EN CONTEXTE

Les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) est l'office chargé de l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 104). L'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche prévoit que les offices de producteurs doivent faire rapport à la Régie, au plus tard à tous les cinq ans, pour que celle-ci vérifie si le plan conjoint et les règlements qu'ils édictent servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée des pommes du Québec. Ainsi, les PPQ sont fiers de vous présenter les résultats des actions entreprises depuis la dernière évaluation périodique du 26 mars 2015 dont ils ont obtenu le rapport le 10 mai 2018.

Portrait de la production pomicole québécoise

Les PPQ comptent actuellement 457 entreprises pomicoles répartis dans les cinq grandes régions pomicoles du Québec (Vallée montérégienne, Les Frontières (Sud-Ouest de Montréal, Missisquoi-Estrie), Laurentides et Québec). Les PPQ ont pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres et plus particulièrement, l'administration du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Tableau 1. Évolution du nombre d'entreprises pomicoles au Québec

Année de commercialisation	Nombre d'entreprises pomicoles
2014-2015	526
2015-2016	500
2016-2017	482
2017-2018	465
2018-2019	463

Source : PPQ

Tableau 2. Portrait global des superficies et de la production pomicole au Québec

Année de commercialisation	Superficie des vergers (ha)	Nombre de pommiers productifs (milliers d'arbres)	Production totale - Mise en marché (tonnes)	Rendement moyen (t/ha)
2014-2015	5 370	2 356	116 002	22
2015-2016	5 153	2 475	115 590	22
2016-2017	5 037	2 425	110 770	22
2017-2018	5 022	2 485	103 505	21
2018-2019	4 957	2 589	114 795	23

Source : ISQ

Évènements importants

Les principaux évènements qui ont influencé les actions et les résultats décrits dans les différentes sections du mémoire sont :

- Modifications des deux conventions de mise en marché qui nous lient avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec, ci-après appelée l'Association, et les différents acheteurs à l'état frais.
- Modifications de notre règlement de mise en marché pour l'actualiser avec les pratiques dans notre secteur.
- Poursuite de nos promotions avec notre marque de commerce Pommes Qualité Québec (PQQ) en partenariat avec l'Association.
- Le 18 janvier 2019, les PPQ ont dû demander à la Régie de permettre l'exemption de l'application du Règlement de mise en marché des pommes pour retarder le paiement des compléments de prix dans le contexte que les PPQ ne pouvaient pas concilier les annexes B et H chez trois agents autorisés. Le 29 avril 2019, la Régie accordait l'exemption de paiement aux PPQ en attendant de balancer les données de deux agents autorisés (entretemps, le troisième avait fourni l'information nécessaire à son dossier). Nous décrirons les actions entreprises dans ce dossier dans la section mise en marché.

- Dénonciation de la Convention de mise en marché avec l'Association et les acheteurs de pommes à l'état frais à l'automne 2019 dont l'un des objectifs est de régler le balancement des annexes B et H.
- Grâce à l'amélioration du revenu aux producteurs, ces derniers ont demandé aux PPQ lors de l'AGA 2019 de mettre fin à l'Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), car il était impossible d'améliorer la couverture du programme. Les producteurs ont donc voté en faveur du remplacement de l'ASRA par les programmes de gestion du risque Agri-Québec et Agri-Québec Plus.
- Les PPQ ont travaillé ardemment, avec le MAPAQ, à bonifier le Programme de modernisation des vergers pour mieux répondre aux besoins des producteurs de pommes et permettre ainsi l'amélioration de la compétitivité de notre secteur.
- Les PPQ sont impliqués dans de nombreux projets de recherche pour améliorer la compétitivité de notre secteur.
- En 2019, un comité de travail sur la compétitivité des secteurs maraîchers et fruitiers regroupant des représentants des différentes associations du secteur horticole, du ministère québécois de l'Agriculture, de l'Union des producteurs agricoles, de La Financière agricole du Québec (FADQ) ainsi que d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a vu le jour. L'objectif de ce comité est de mettre en place un plan d'action concerté afin de maintenir la compétitivité du secteur et de saisir les opportunités de croissance.
- La main-d'œuvre est un élément important pour tous les membres du comité de travail sur la compétitivité, et les demandes touchent une compensation de la hausse du salaire minimum et une harmonisation et souplesse du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de travailleurs agricoles saisonniers (PTAS).



SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA RÉGIE

Suite à la réception du rapport de notre évaluation périodique le 10 mai 2018, voici les différentes actions et réflexions que les PPQ ont réalisées pour chacune des recommandations.

1. De favoriser et d'accroître la participation aux assemblées générales annuelles des producteurs de chacun des syndicats affiliés;

- Les administrateurs de chacun des syndicats affiliés ont adapté l'heure à laquelle leur assemblée avait lieu afin de convenir davantage à leurs membres (ex. : formule « brunch » le matin ou rencontre en soirée).
- Lors d'un conseil d'administration, les administrateurs choisissent les dossiers d'importance que le directeur général doit présenter lors de leur assemblée.
- Afin de favoriser et d'augmenter la participation à l'AGA du plan conjoint, les PPQ procèdent à plusieurs envois par la poste et par courriel via le Bulletin aux pomiculteurs en faisant la promotion des invités et des sujets prévus pour chacun des événements.
- Du côté de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, les PPQ invitent des conférenciers et personnalités d'intérêt pour le secteur pomicole afin d'augmenter la participation des producteurs:
 - AGA 2015 à 2020 : M. Groleau, président de l'UPA, et le ministre de l'Agriculture en poste sont tous deux invités aux assemblées afin de discuter des sujets de l'heure et permettre aux producteurs de s'exprimer et de poser leurs questions. M. Groleau a été présent à l'ensemble des AGA, tandis que le ministre de l'Agriculture l'a été lors de notre AGA 2018 seulement.
 - AGA 2017 : M. René Vézina, chroniqueur/blogueur au journal *Les Affaires*, « Pour mettre encore plus de croquant dans la demande pour les pommes du Québec! ».
 - AGA 2018 : M^{me} Anne Fowlie, Corporation de règlement des différends dans les fruits et légumes, Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC).
 - AGA 2019 : M. Francis Parisien, Nielsen, « Mordre dans le Québec ».

- AGA 2020 : M^{me} Monique Audette, conseillère en pomiculture et productrice, « Les vergers du futur ».
- De plus, le conseil d'administration a pris la décision de décerner de nouveau un méritas, suite à la destitution du Conseil québécois de l'horticulture et de la Semaine horticole en 2015. Ainsi, il a été décidé d'alterner chaque année entre un méritas remis à un producteur et un méritas remis à un intervenant.
 - AGA 2019 : Méritas Louis-Hébert remis à M. Mario Bourdeau pour son implication dans le secteur pomicole et aux divers comités.
 - AGA 2020 : Méritas Révérend-Père-Léopold remis à M. Daniel Cormier pour son apport à la production pomicole et l'ensemble de ses travaux.
 - AGA 2021 : Méritas Louis-Hébert remis à M. Steve Levasseur pour son implication aux niveaux régional, provincial et national.

2. De réfléchir collectivement à des moyens pour encourager les producteurs à améliorer leur rendement et la productivité de leurs entreprises;

Cette recommandation est partie prenante de notre planification stratégique 2018-2022 comme l'indique l'orientation de la cible *Variétés prometteuses et modernisation des vergers* suivante : Mettre en œuvre une stratégie concertée de sélection des variétés prometteuses et de modernisation des vergers en vue d'augmenter les parts de marché des pommes du Québec et la rentabilité des entreprises.

- Les PPQ ont organisé, en collaboration avec l'AEPQ, une journée de réflexion le 3 juillet 2019 portant sur l'accroissement de la productivité et la rentabilité des entreprises pomicoles. M^{me} Monique Audette, productrice et consultante en pomiculture, a présenté une conférence sur la productivité et la rentabilité des entreprises et l'état des connaissances sur le Consortium canadien pour l'amélioration de la pomme et le

RECUPOM. Ensuite, des ateliers ont permis aux producteurs et emballeurs de discuter des cibles de la planification stratégique et de prioriser des actions pour l'année suivante.

- Une journée d'information et de consultation avec les producteurs biologiques a aussi eu lieu. Les PPQ ont invité les producteurs de pommes biologiques le 8 novembre 2018 à la Maison de l'UPA. Des producteurs pouvaient se joindre également par visioconférence à partir des bureaux de l'UPA des Laurentides et de l'UPA de Québec. M. Julien Brisette, gestionnaire de catégorie – fruits et légumes chez Avril Supermarché Santé, a présenté une conférence sur les besoins et approvisionnement en fruits et légumes. Par la suite, des discussions ont eu lieu sur les défis de la production et la mise en marché des pommes biologiques. D'ailleurs, le prix des pommes biologiques a été ajouté au bulletin Info-Marchés suite à cette rencontre.
 - Le comité de sécurité du revenu des PPQ a été très sollicité et impliqué auprès du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec afin d'améliorer le Programme de modernisation des vergers au Québec et de régler le dossier de la suspension du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le secteur de la pomme.
 - Nous avons transmis par courriel, dans nos Bulletins aux pomiculteurs ainsi que sur le site Internet des [Producteurs de pommes du Québec](#), toutes formations, conférences et informations pouvant intéresser les producteurs.
- 3. Dans cette réflexion large sur les enjeux de la production pomicole au Québec, de porter une attention particulière à l'usage des pesticides face à l'environnement et aux demandes des consommateurs, notamment pour des produits biologiques ou sans OGM;**

Production biologique

- Comme mentionné ci-haut, une rencontre avec les producteurs biologiques a eu lieu afin de connaître leurs enjeux et défis;
- Les PPQ siègent depuis plusieurs années sur la Table de développement de la production biologique de l'UPA;
- Nous offrons un service d'accompagnement aux producteurs désirant obtenir leur certification biologique.

Réseau-pommier et comité PFI

- Les PPQ ont poursuivi leur travail et implication concernant la Production fruitière intégrée (PFI). En tant que membre du [Réseau-pommier](#) et du

[comité de PFI](#), les PPQ participent à toutes les rencontres organisées par son coordonnateur, M. Gérald Chouinard, agr., Ph.D de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Ces rencontres permettent de mettre à jour annuellement les différentes sections du [Guide PFI](#), de discuter des projets de recherche en cours et à venir, des nouvelles réglementations environnementales, des différents programmes d'aide financière, etc. L'affiche PFI est envoyée gratuitement aux membres des PPQ par la poste à chaque année. Afin de vulgariser cette approche aux consommateurs, mais aussi pour que les producteurs puissent en faire la promotion à leur verger, les PPQ ont développé un dépliant et deux affiches grand format (annexes 2 et 3) pouvant être utilisés facilement en verger. Les affiches expliquent les différentes méthodes utilisées dans cette approche minimisant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Prix Environnement Hélène-Avarie de l'UPA

- Les PPQ et l'IRDA ont reçu le prix Environnement Hélène-Avarie de l'Union des producteurs agricoles en décembre 2019. Ce prix souligne l'excellence de la technique de la confusion sexuelle, qui consiste à utiliser des diffuseurs à phéromone, une substance comparable à un parfum pour lutter contre un des principaux ennemis des pommes : le carpocapse. Ainsi, les producteurs réduisent grandement l'utilisation des pesticides. Il y a eu une adhésion phénoménale des producteurs à ce projet. En effet, en 2017, 137 entreprises utilisaient la confusion sexuelle sur une superficie totale de 1 521 hectares, soit l'équivalent de 2 800 terrains de football, et bénéficiaient d'une défense formée de diffuseurs à phéromone. C'est une superficie totale de 1549 hectares qui a été atteinte en 2019.

OGM

- En 2012, Les Producteurs de pommes, en partenariat avec la BC Fruit Growers' Association, ont réalisé un sondage afin de connaître l'opinion des Canadiens sur l'approbation d'une pomme génétiquement modifiée. Les résultats de ce sondage ont été dévoilés par communiqué de presse le 4 juillet 2012.
- Le 24 mars 2015, suite à l'approbation de la culture et la vente de la pomme Arctic génétiquement approuvée par le gouvernement du Canada, les PPQ et la BC Fruits Fruit Growers' Association ont fait part de leurs préoccupations et de leur opposition à **la venue d'une pomme génétiquement modifiée sur le marché**. En effet, ils craignent que les consommateurs se méfient et que cela ait un impact négatif sur la consommation et le commerce des pommes au Canada.
- Les pommes OGM ne sont toujours pas en vente au Québec, et les PPQ surveillent la situation de près. À ce sujet, nous sommes en contact avec

le groupe Vigilance OGM afin que la bonne information soit publiée dans ses communications et son site Internet.

Santé et sécurité du travail

- Formation itinérante sur la prévention de l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides : [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#). En 2018, les PPQ ont travaillé en collaboration avec d'autres associations de producteurs et AGRICarières sur un projet visant la mise en place d'une formation itinérante adressée principalement à tous les producteurs et ayant comme thématique la prévention de l'exposition des travailleurs agricoles et eux-mêmes aux pesticides. Voir l'annexe 4 pour la fiche synthèse du projet.

4. De porter une attention particulière au respect des délais prescrits par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour remplir certaines formalités administratives (articles 77 et 89.1);

- Les employés des PPQ et les administrateurs ont pris les mesures nécessaires pour respecter les délais prescrits par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour l'envoi des déclarations d'intérêt (article 89.1) ainsi que pour la transmission des avis de convocation 20 jours avant la date de l'événement (article 77).

5. De présenter, lors de la prochaine évaluation périodique, ses états financiers annuels en portant une attention particulière sur l'état des revenus et des dépenses de chacun des fonds qu'il administre et de justifier les montants qui y sont accumulés;

- En annexe 1, l'ensemble de ces informations sont présentées. Nos états financiers sont soumis pour approbation lors des assemblées générales annuelles et transmis à la Régie dans les délais prescrits.

6. De réfléchir au financement des Cidriculteurs artisans du Québec à partir des contributions perçues par les producteurs de pommes;

Suite à cette recommandation, les PPQ ainsi que les Producteurs de cidre du Québec (PCQ) ont eu plusieurs discussions. Les PPQ ont décidé de supporter financièrement le développement des PCQ. En reconnaissant que cette association a l'expertise pour poursuivre son travail de développement de créneau du marché, les PPQ s'assurent que la valeur ajoutée du produit

revienne aux cidriculteurs. Les PPQ remettent 85 % des contributions en provenance des cidriculteurs aux PCQ. En somme, cette entente a pour but de supporter les actions suivantes :

- Mettre en œuvre le Plan stratégique de développement des producteurs de cidre du Québec;
- Positionner les pommes du Québec et, plus particulièrement, les cidres et développer les marchés;
- Développer et maintenir l'image de qualité de la pomme du Québec et, plus particulièrement, des cidres;
- Accroître et solidifier les relations entre les PPQ et les PCQ.

7. De maintenir de bonnes relations d'affaires avec l'ensemble des intervenants de la filière pomicole en vue d'accroître la compétitivité du secteur;

- La Table filière pomicole a déposé une nouvelle planification stratégique pour 2018-2022. Les membres de la Table, dont les PPQ, ont participé activement à l'élaboration de celle-ci.
- Nous avons poursuivi notre campagne de promotion conjointe avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec pour les pommes commercialisées dans les magasins d'alimentation sous la marque de commerce Pommes Qualité Québec.
- Les PPQ appuient financièrement la campagne de promotion de l'AQDFL *J'aime 5 à 10 portions par jour* qui est devenu le Mouvement J'aime les fruits et légumes.
- Les PPQ participent au groupe de compétitivité du secteur horticole et de la Table horticole de l'UPA.

8. De réfléchir à l'opportunité, pour le secteur pomicole, de créer une chambre de coordination et de développement.

- Les administrateurs ont eu une réflexion concernant la possibilité de créer une chambre de coordination et de développement. Après l'analyse des outils actuels, soit : les conventions de mise en marché, les comités de prix de la pomme destinée à l'état frais et de la pomme de transformation et la Table filière pomicole, ceux-ci ont décidé de ne pas créer une chambre de coordination et de développement. Par contre, cet outil pourrait probablement servir à la pérennité du secteur cidricole; une réflexion à ce sujet est entamée entre les PPQ et les PCQ.

GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION DE L'OFFICE

L'office est constitué des instances internes qui assurent la bonne application du Plan conjoint. L'office fait également partie de comités externes où des discussions et des échanges ont un impact sur son secteur d'activité.

Au plan décisionnel, le conseil d'administration des PPQ est présidé par M^{me} Stéphanie Levasseur et administré par deux producteurs élus par syndicat régional.

Il y a actuellement quatre syndicats spécialisés répartis dans les quatre régions. L'activité des syndicats régionaux permet également d'assurer la représentativité des intérêts des productrices et producteurs du Québec. Les PPQ comptent également sur le conseil exécutif, formé de cinq membres des quatre syndicats régionaux, incluant la présidente des PPQ, pour définir les orientations des activités de l'office et approuver chacun des budgets.

Depuis l'année de commercialisation 2014-2015, il y a eu des changements d'administrateurs au niveau des régions des Laurentides et de la Vallée Montérégienne; toutefois, le conseil d'administration est stable depuis la récolte 2018-2019.



En conformité avec la Loi sur les producteurs agricoles (LRQ c. P-28) et la Loi sur les syndicats professionnels (LRQ, S-40), les PPQ ont établi un document sur les règles d'éthique et un code de déontologie, lequel édicte les normes de conduite et des comportements attendus des administrateurs de l'office. Ce document, auquel tous les administrateurs de l'office doivent souscrire, énonce entre autres les valeurs de l'office, les devoirs et règles d'éthique, les obligations de l'administrateur et le respect de la confidentialité, les actes dérogatoires et les sanctions prévues à toute infraction aux règles d'éthique et au code de déontologie ([voir l'annexe 3 du Règlement général des producteurs de pommes du Québec](#)).

Les PPQ présentent leurs états financiers annuels lors de leur AGA et à la Régie. L'annexe 1 montre les faits saillants financiers de la période visée.

Le conseil d'administration dans l'ordre habituel :

François Turcotte
Québec
membre de l'exécutif

Mario Bourdeau
Les Frontières
membre de l'exécutif

Éric Rochon
Laurentides
vice-président
membre de l'exécutif

Charles Choquette
Vallée Montérégienne

Alexandre Simard
Laurentides

Sébastien Morissette
Vallée Montérégienne
membre de l'exécutif

Stéphanie Levasseur
présidente
membre de l'exécutif

François Blouin
Québec

Absent de la photo :
Richard Morin
Les Frontières

MISE EN MARCHÉ

Faits saillants de la mise en marché pour la période concernée

Règlement de mise en marché

Le Règlement de mise en marché des pommes du Québec prévoit que les frais fixés à 0,25 \$/minot pour les pommes tardives à l'état frais servent en premier lieu à rembourser les producteurs par un complément de prix pour ceux ayant participé (à la suite d'une décision du conseil d'administration des PPQ par l'entremise de leur agent autorisé) à une opportunité d'affaires ou à une promotion ciblée. Pour que les producteurs bénéficient de cette compensation monétaire, les agents autorisés doivent remplir une annexe H qui permet de déterminer, selon un calcul établi, le prix d'achat moyen afin de comptabiliser les sommes auxquelles ils ont droit.

Cependant, ce mécanisme a ses limites lorsque le producteur doit assumer une baisse de prix sur une longue période de temps, comme ce fut le cas lors des sept saisons de commercialisation depuis sa création en 2006, soit : 2007-2008, 2009-2010, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2017-2018 et 2018-2019. Dans le tableau suivant, vous trouverez utilisations de ce fonds pendant la période concernée 2014-2015 à 2018-2019 (tableau 3).

Tableau 3. Utilisation des frais de mise en marché liés à l'administration et à l'opération du programme de gestion des inventaires

Année de commercialisation	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Complément de prix	526 009 \$	499 098 \$	313 630 \$	460 693 \$	510 886 \$
Nombre de producteurs	178	132	130	124	142
Redistribution	0 \$	0 \$	189 822 \$	0 \$	0 \$
Nombre de producteurs	0	0	246	0	0
Frais de gestion	63 883 \$	56 026 \$	60 184 \$	44 938 \$	58 998 \$
Total du fonds	589 892 \$	553 832 \$	563 828 \$	505 631 \$	569 884 \$

Source : PPQ

Fin du babillard électronique

Le 29 octobre 2019, le conseil d'administration des PPQ a décidé de mettre fin au babillard électronique. Cet outil avait pour objectif d'afficher l'offre des pommes disponibles des producteurs et ainsi répondre en partie aux besoins des emballeurs. Par le fait même, il permettait de commercialiser les pommes du Québec en priorité plutôt que de les importer via les exemptions ministérielles. Malgré le retrait du babillard, les PPQ continuent de faire des recherches pour combler les pénuries de pommes lors des demandes d'exemptions ministérielles. Cette décision a été prise considérant le faible taux d'utilisation dans les dernières années et que les technologies obsolètes utilisées lors de sa conception en 2006.

Les frais pour actualiser le programme obsolète auraient été très onéreux pour les PPQ. Cette modification au Règlement de mise en marché a été entérinée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par la décision 11843, le 13 juillet 2020.

Contributions au Plan conjoint

Comme il est prévu dans le Plan conjoint, les PPQ ont également pour mandat d'établir des contributions et de s'assurer que toutes les entreprises pomicoles les versent. Cet exercice permet aux PPQ de percevoir plus de 90 % des contributions sur les pommes produites annuellement (tableau 4).

Les PPQ poursuivent leurs efforts concernant la collecte des contributions pour obtenir un règlement équitable envers tous les producteurs. Dans cette optique, les PPQ ont signé en août 2019 une entente de confidentialité avec La FADQ qui a pour objectif de comparer les déclarations de récoltes faites par les producteurs de pommes à la FADQ et aux PPQ. Cette procédure permet, dans un premier temps, de réclamer aux producteurs les contributions selon la production réelle déclarée à la FADQ et dans un deuxième temps, de s'assurer que les contributions prélevées sont équitables pour tous les producteurs.

Tableau 4. Collecte des contributions perçues pour les saisons de commercialisation 2014-2015 à 2018-2019

Année de commercialisation	Pourcentage perçu du potentiel des contributions
2014-2015	98,6 %
2015-2016	97,7 %
2016-2017	96,2%
2017-2018	93,4 %
2018-2019	96,8 %

Sources : PPQ et ISQ

Conventions de mise en marché correspondant à la réalité du marché

Convention de mise en marché avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec (AEPQ)

La Convention de mise en marché avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec a subi quelques modifications durant la période concernée de la présente Évaluation périodique. Voici, en quelques lignes, les résultats des différentes négociations de la Convention ainsi que les actions prises à la suite de ces changements.

Le 1^{er} avril 2014, Les Producteurs de pommes du Québec ainsi que les emballeurs de pommes du Québec s'entendent sur les négociations de la Convention de mise en marché des pommes. Ces négociations ont mené à l'entente entre les deux parties le dépôt de la Convention 2014-2016 devant la Régie aux fins d'homologation.

Les modifications à la Convention 2014-2016 ont été signées entre les deux parties en date du 25 octobre 2013. Les principales modifications apportées à la Convention et les actions qui en découlent sont les suivantes :

- Améliorer la vérification des variations des remises de contribution déclarées par les emballeurs (art. 5.1, c));

- Améliorer le processus de classement des pommes et s'assurer qu'elles sont destinées vers le bon marché selon leur qualité réelle (art. 6.15);
- Modifier et préciser certains articles de la Convention donnant les moyens, entre autres, d'assurer l'application en bonne et due forme des inspections prévues à la Convention, d'assurer que les producteurs sont payés au juste prix et, de surcroît, d'assurer une mise en marché ordonnée. Des dommages à liquider par l'emballeur agent autorisé ont été revus et précisés pour les articles de la Convention où un dommage à liquider est prévu lorsque ces articles ne sont pas respectés (art. 17);
- Accroître le rôle des emballeurs agents autorisé dans la promotion des pommes du Québec et prévoir à la Convention que leurs entreprises se doivent de s'inscrire annuellement au site internet d'Aliments du Québec (art. 5.1).

À l'échéance de cette Convention, de nouvelles négociations ont été entamées en 2016 et 2017. La nouvelle Convention a été signée le 27 juin 2017 et homologuée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec le 17 juillet 2017 pour la période 2017-2019. Voici les principaux changements apportés à la Convention de mise en marché des pommes entre les PPQ et l'AEPQ 2017-2019 :

- La participation d'un représentant des acheteurs de pommes à l'état frais à titre d'observateur au comité de gestion et au comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais.
- Les emballeurs certifiés aux termes d'un programme de certification en salubrité doivent s'approvisionner auprès de producteurs eux-mêmes certifiés (ex. : CanadaGAP ou autres normes reconnues par GFSI).
- Le producteur et l'emballeur garantissent que seules les pommes produites au Québec sont emballées et mises en marché sous les appellations Pommes Qualité Québec, Pompouce et Canada Commerciales.
- L'obligation des producteurs, regroupements régionaux et agents autorisés d'inscrire le numéro de producteur attribué par les PPQ sur tous les documents qu'ils remplissent conformément à la Convention. Des modifications ont été apportées aux annexes en conséquence.
- L'intégration d'une nouvelle catégorie de pommes destinées à l'état frais, soit les pommes de catégorie Canada Commerciales, avec ses critères de qualité établis en vertu de l'annexe A3 avec une fermeté minimum de 10 lb, et inspectées selon des critères de qualité établis à l'annexe C.

- L'obligation de l'emballleur de s'assurer qu'en aucun cas il n'utilisera les marques Pommeuse et Pommes Qualité Québec ou le logo « PQQ » ou toute autre marque pouvant porter à confusion avec ces dernières en lien avec les pommes Canada Commerciales.
- L'emballleur doit conserver pour une durée d'au moins 36 mois l'ensemble des factures de vente des pommes de variétés visées par toute annexe H qu'il remplit; ces factures sont mises à la disposition de l'inspecteur, nommé selon l'article 8.3, afin de confirmer les quantités déclarées dans l'annexe H.
- Les parties ont convenu d'enlever de la Convention l'établissement des dates d'ouverture des chambres d'entreposage à atmosphère contrôlée déterminées par le comité de gestion.
- Mise à niveau des poids standards par l'arrivée de nouveaux contenants.
- La modification de l'annexe A dans le but de commercialiser des Honeyscrip en sac d'un format de 2 ½ pouces et plus.

Les PPQ et l'AEPQ ont convenu des amendements à la Convention de mise en marché des pommes, qui a été signée le 20 juin 2018 et entrée en vigueur le 1^{er} août 2018. Les amendements sont les suivants aux articles 6.15 et 16.1 b) ainsi que les annexes C et E de la Convention comme suit :

- La modification apportée à l'article 6.15 concerne la formulation de l'article. L'objectif et la nature de l'article n'ont pas changé;
- La mention de la date d'ouverture des chambres d'entreposage à atmosphère contrôlée, comme date de référence concernant l'émission des points de démerite pour non-respect des dates de mises en marché, a été retirée du 2^e alinéa de l'article 16.1. La date de référence concernant l'émission des points de démerite pour non-respect des dates de mise en marché a été maintenue à partir de la variété Paulared;
- Tel qu'il a été appliqué au 2^e alinéa de l'article 16.1, la mention de la date d'ouverture des chambres d'entreposage à atmosphère contrôlée a aussi été retirée de l'annexe C de la Convention;
- Les parties ont convenu d'ajouter de nouveaux formats dans le tableau des poids standards en annexe E.

Le 18 janvier 2019, Les PPQ ont alors retardé le paiement des compléments de prix pour la saison de commercialisation 2017-2018 et transmis des correspondances et des demandes d'explications aux trois emballleurs concernés. Un de ces derniers a fourni des explications permettant de concilier les annexes B et H. Par contre, malgré les démarches des PPQ, deux

emballleurs agents autorisés refusent toujours de donner des explications permettant de justifier les écarts constatés et de concilier les annexes qu'ils ont transmises.

Devant l'impossibilité de régler le grief avec l'Association, les PPQ ont été obligés de soumettre des demandes à la Régie et aux agents autorisés concernés. Le 29 avril 2019, la Régie exempte les PPQ d'appliquer l'article 48 du Règlement de mise en marché et entretemps, elle convoque deux séances avec les deux emballleurs concernés pour justifier le débalancement de l'annexe H et de l'annexe B. En fin de compte, les PPQ arrivent à régler ces dossiers avant le début des audiences.

Convention de mise en marché avec les Acheteurs de pommes à l'état frais

Négociations de la Convention 2009-2013 et signature de la Convention 2019-2022

La Convention de mise en marché avec les acheteurs de pommes à l'état frais a été négociée à partir de l'été 2016. La dernière version homologuée date du 21 septembre 2010. Les premières discussions pour la négociation de la nouvelle Convention ont débuté le 9 septembre 2013 et nous avons reçu un nombre élevé de modifications de la part d'un groupe d'acheteurs à l'état frais le 24 mai 2016. La première séance du comité de négociation a eu lieu le 9 août 2016 pour étudier les demandes de part et d'autre. Toutefois, vu le nombre imposant de demandes en provenance des acheteurs, le comité n'a pas été en mesure d'en faire l'étude entière. Par conséquent, les membres du comité de négociation ont mandaté MM. Daniel Ruel et Robert Allard pour analyser les demandes des acheteurs et permettre une prochaine séance de négociation plus efficace.

Le 27 janvier 2018, faute de rencontre malgré plusieurs relances, les acheteurs ont déposé une dénonciation alléguée de leurs demandes. Ainsi, deux séances de négociations intensives ont eu lieu les 16 avril et 2 août 2018. Au cours de la dernière séance, le comité de négociation s'est entendu sur une entente de principe. Le 16 octobre 2018, une communication de M. Robert Allard informe les PPQ que l'un des acheteurs de pommes à l'état frais s'oppose à l'article 6.1.9 dénoncé dans la version finale de la Convention. Devant ce refus, les PPQ et les acheteurs de pommes à l'état frais poursuivent leurs négociations afin de trouver un terrain d'entente et de conclure la Convention avec tous les Acheteurs visés par celle-ci. En date du 30 août 2019, les PPQ entament une nouvelle dénonciation

de la Convention tel que prévu par la convention. Le 5 septembre 2019, le représentant d'un Acheteur propose un amendement à l'article 6.1.9 qui permettrait de régler la dénonciation qui remonte à 2016. Les PPQ finalisent le texte de l'article 6.1.9 de la Convention et le transmettent à l'ensemble des acheteurs à l'état frais pour fin d'approbation. À la suite de l'approbation par les acheteurs, l'intégralité de la Convention a été transmise pour fin de signature à l'ensemble des acheteurs. En date du 16 décembre 2019, une demande d'homologation a été acheminée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. La Régie homologue la convention convenue entre les parties le 17 février 2020.

Rapport annuel

À chaque année, les PPQ publient les faits saillants de l'année de commercialisation dans le rapport annuel, qui est disponible sur le [site Internet](#). Les différentes données recueillies tout au long de l'année de récolte permettent de faire un bilan et de discerner les principaux enjeux de l'industrie. Ces faits saillants comprennent :

- Les prix moyens payés aux producteurs au Québec, en Ontario et aux États-Unis;
- Les volumes de pommes tardives mises en marché au Québec;
- Les données de ventes de pommes dans les supermarchés (les PPQ achètent un rapport annuel chez Nielsen).

Voir le résumé de ces graphiques à l'annexe 5.

Promotion en circulaires

Les PPQ compilent la présence du logo Pommes Qualité Québec (PQQ), celui d'Aliments du Québec (AQ) et le prix affiché dans les circulaires des principales bannières supermarchés, fruiteries et autres magasins d'alimentation depuis plus de dix ans. Les graphiques sur les prix sont publiés dans le bulletin Info-Marchés. Ceux-ci donnent le prix à la livre de tous les formats vendus en magasin pour les pommes conventionnelles et biologiques toutes origines confondues. Le graphique ci-dessous démontre qu'il y a une augmentation de 7 % de la présence du logo PQQ pour la saison 2018-2019. Cependant, la représentation est toujours inférieure aux années de commercialisation 2016 et 2015.

Graphique 1. Nombre de parutions des logos Pommes Qualité Québec et Aliments du Québec dans les circulaires pour les pommes du Québec

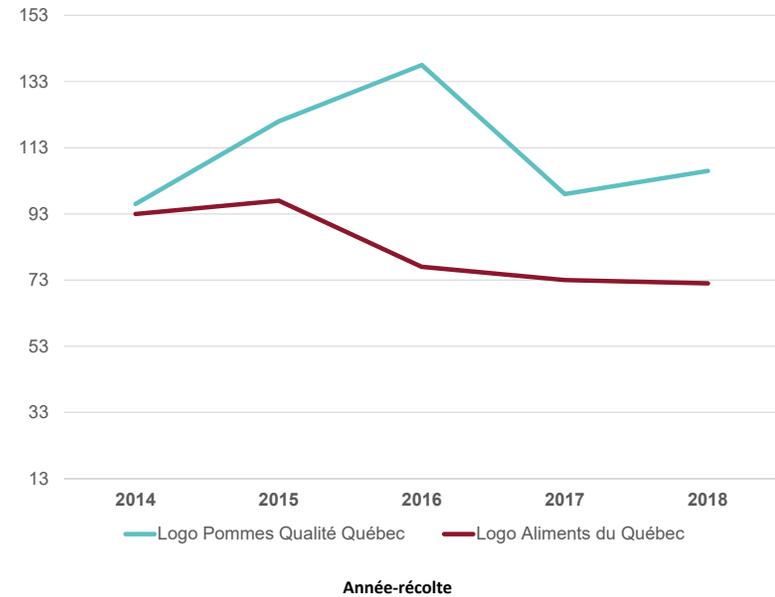


TABLE FILIÈRE

L'office est responsable de la coordination et de la supervision des actions et des activités prioritaires par la Table filière via la Planification stratégique en cours. Les différents membres de la Table filière participent aux diverses consultations et collaborent aux projets.

Mission

La Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation regroupant les membres des maillons de l'industrie et de l'État. Dans le but de garantir la prospérité du secteur, son rôle de leader consiste à élaborer et coordonner la mise en œuvre des stratégies sectorielles en vue d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des clientèles.

Vision

La filière pomicole québécoise rassemble et appuie, autour d'objectifs de développement communs, des entreprises performantes, innovantes et responsables. À l'écoute des besoins de ses différentes clientèles, elle se démarque par une offre constante de variétés de pommes de qualité supérieure au goût distinctif produites localement en concordance avec ses valeurs — bienfaits santé, pérennité économique et environnementale, équité, excellence et savoir-faire.



Membres de la Table filière pomicole :



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC



AEPQ
ASSOCIATION DES
EMBALLERS DE POMMES
DU QUÉBEC



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA DISTRIBUTION
DE FRUITS ET LÉGUMES
QUÉBEC PRODUCE MARKETING ASSOCIATION



Agriculture and
Agri-Food Canada

Agriculture et
Agroalimentaire Canada

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les Producteurs de pommes, Les Producteurs de cidre ainsi que l'ensemble de l'industrie pomicole québécoise ont fait face, au cours des cinq dernières années, à de nombreux enjeux, tels que l'accès accru au marché, l'optimisation de la qualité et la capacité d'innovation. Pour contribuer à relever ces défis, les acteurs de l'industrie souhaitent poser des actions qui permettront d'assurer la pérennité et le développement de celle-ci. Conséquemment, en 2017, la Table filière pomicole québécoise a effectué deux planifications stratégiques (2018-2022), l'une concernant la pomme et l'autre le cidre afin d'avoir une vision globale des défis et nouvelles opportunités qui s'offrent au secteur. La firme Forest Lavoie Conseil a été mandatée afin de réaliser la planification stratégique pour le secteur de la pomme.

En premier lieu, un diagnostic des enjeux et des opportunités a été réalisé par la firme Forest Lavoie Conseil suite à des entrevues auprès de divers représentants (34 personnes consultées) de l'industrie (production, support à la production, emballage et entreposage, transformation, détail et HRI, État) et des organisations sectorielles (PPQ et Association des emballeurs de pommes du Québec).

Un rapport complet a été réalisé et un résumé des objectifs prioritaires a été conçu pour la période 2018-2022 pour chacune des grandes cibles. Voir le document de présentation à l'annexe 6 à la fin du présent rapport.

Le tableau 6 présente les objectifs et les actions réalisées en lien avec la mise en marché et découlant de la planification stratégique de l'office couvrant la période avec les indicateurs retenus, les niveaux de réalisation avec explications.

Tableau 5. Historique du projet Planification stratégique 2018-2022

Date	Étape
22 décembre 2015	Expédition des appels d'offres
18 janvier 2016	Dépôt du projet au Programme de développement sectoriel
22 novembre 2016	Signature du contrat avec Forest Lavoie Conseil
6 décembre 2016	Rencontre 1 - Réflexion diagnostic de la filière <i>Comité de direction de la table filière</i>
8 mars 2017	Rencontre 2 – Portrait du diagnostic
1 juin 2017	Entrevue et sondage auprès des membres et contact des PPQ
27 juin 2017	Rencontre 3 – Planification stratégique
1 novembre 2017	Rapport PS finale
1 janvier 2018	Plan de travail de l'an 1
11 et 25 avril 2018	Identification des porteurs et contribution des organisations <i>Comité de direction de la table filière</i>

Tableau 6. Enjeux et opportunités de l'industrie par maillon

Maillons	Enjeux	Opportunités
Consommation, détail et HRI	<p>L'accroissement des parts de marché des Pommes Qualité Québec</p> <p>La diversification de l'offre de variétés de pommes du Québec</p> <p>La notoriété des Pommes Qualité Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'achat local, l'agrotourisme et les marchés courts comme tendances sociétales • La valorisation des aspects santé de la pomme • L'intérêt des consommateurs pour des variétés de pommes développées au Québec • La pénétration accrue de la pomme du Québec dans le marché du HRI • Le commerce électronique des fruits
Support à la production et production	<p>L'accroissement de la productivité des entreprises pomicoles</p> <p>La modernisation des vergers</p> <p>L'intégration de variétés recherchées par les marchés</p> <p>La capacité d'innovation des secteurs de la recherche, conseil et production</p>	<p><u>Recherche, services-conseils et support de l'État</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réouverture du centre de recherche de Frelighsburg et la pérennisation des parcelles de RECUPOM • Le réinvestissement du gouvernement fédéral en R&D • Le renouvellement du programme de modernisation des pommiers au Québec • Le développement de variétés canadiennes comme sources de diversification et de variétés clubs à l'extérieur du Canada <p><u>Production</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'intérêt de la relève pour la production de pommes • Les changements climatiques, une opportunité pour l'adoption de nouvelles variétés • Le maintien voire l'amélioration de l'image environnementale de la production de pommes
Commercialisation, emballage et transformation	<p>La qualité des pommes mises en marché</p> <p>La capacité concurrentielle du secteur de l'entreposage et de l'emballage</p> <p>Le maintien d'un secteur de transformation dynamique et compétitif</p> <p>L'image des jus de pommes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le retour de la demande pour des jus de pommes ou de jus de fruits à base de pommes non faits de concentré • L'introduction de variétés de pommes spécifiques pour la fabrication de cidre • L'innovation, au niveau de la transformation, pour le développement de nouveaux produits
Coordination sectorielle et support de l'État	<p>Le manque de synergie entre les maillons de l'industrie</p> <p>L'adoption de nouvelles variétés pour approvisionner le marché long</p> <p>Le support de l'État</p>	<p><u>Coordination de la filière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un modèle performant pour l'adoption de nouvelles variétés pour approvisionner le marché long <p><u>Le support de l'État et les programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réouverture du centre de recherche de Frelighsburg et la pérennisation des parcelles de RECUPOM • Le réinvestissement du gouvernement fédéral en R&D • Le renouvellement du programme de modernisation des vergers au Québec • Le développement de variétés canadiennes comme sources de diversification et de variétés clubs à l'extérieur du Canada

Tableau 7. Résumé des cibles, orientations et objectifs de la Planification stratégique 2018-2022

Cibles	Orientations stratégiques	Axes	Objectifs
 <p>Besoins du marché, positionnement et promotion</p>	Se doter d'une stratégie concertée de positionnement et de promotion des pommes du Québec en vue d'accroître les parts de marché	Positionnement, promotion et stratégie de communication, valorisation de l'achat local des pommes fraîches	Poursuivre les démarches visant à accroître les parts de marché des Pommes Qualité Québec commercialisées au détail et dans le réseau HRI
 <p>Soutien et production pomicole</p>	Accroître la productivité et la rentabilité des entreprises pomicoles et optimiser l'adéquation de l'offre-conseil et de la recherche et développement avec les besoins de la filière	Productivité et rentabilité des entreprises pomicoles	<p>Développer une offre-conseil adaptée pour appuyer l'amélioration de la rentabilité des entreprises et soutenir la modernisation des vergers</p> <hr/> <p>Accroître l'efficacité de la main-d'œuvre</p>
 <p>Variétés prometteuses et modernisation des vergers</p>	Mettre en œuvre une stratégie concertée de sélection des variétés prometteuses et de modernisation des vergers en vue d'augmenter les parts de marché des pommes du Québec et la rentabilité des entreprises	<p>Choix des variétés prometteuses</p> <hr/> <p>Recherche, adaptation, diffusion et adoption</p>	<p>Mettre en place une stratégie sectorielle pour la sélection de variétés prometteuses pour le marché long</p> <hr/> <p>Adopter une stratégie pour accélérer la modernisation des vergers en phase avec les besoins du marché</p>
 <p>Commercialisation, emballage et transformation</p>	Assurer la compétitivité de l'emballage, l'optimisation de l'entreposage, l'innovation en transformation et la qualité des pommes pour répondre aux besoins du marché	Qualité des pommes consommées	Assurer le maintien de la qualité des pommes commercialisées à l'état frais jusqu'au consommateur
 <p>Coordination sectorielle et support de l'État</p>	Améliorer la coordination, la cohésion et la communication sectorielles et obtenir l'appui de l'État afin de permettre un développement sectoriel coordonné		

Tableau 8. Actions à réaliser et indicateurs de performance pour la cible Besoins du marché, positions et promotion de la Planification stratégique 2018-2022, période 2014-2019



Objectifs	Actions à réaliser	Indicateurs de performance
Améliorer les connaissances sur les tendances de consommation et les besoins du marché pour les pommes fraîches et transformées	Réaliser et maintenir à jour des veilles sur les tendances de consommation et l'évolution des besoins du marché pour les pommes fraîches et transformées (au Canada et ailleurs dans le monde – marchés ciblés).	<ul style="list-style-type: none"> • Veilles, revues de littérature et études complétées. • Publication dans l'Info-Marchés et sur la page Facebook des PPQ (réservé aux administrateurs et membres des comités).
	Poursuivre les démarches entreprises lors du dernier plan stratégique pour obtenir un positionnement distinctif des PPQ avec les résultats d'études passées.	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de positionnement précisée et stratégie de promotion et de communication adaptée pour chacune des campagnes de promotion (2014 à 2019).
Assurer la mise à jour des stratégies de promotion et de communication en fonction du positionnement choisi pour les pommes fraîches	Préciser davantage la stratégie de positionnement et la stratégie de promotion et de communication à la suite de la réalisation de veilles, de revues de littérature ou d'études à mener sur les tendances de consommation, des besoins du marché, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la stratégie de positionnement réalisée par les PPQ et l'AEPQ avec l'agence de promotion (Gendron de 2014 à 2016 et MP1 2017 à 2018). • Modification des objectifs souhaités pour chacune des campagnes.
Établir/mettre à jour les indicateurs de performance pour la stratégie de promotion	Réaliser un sondage afin de connaître la performance de la campagne de promotion auprès des consommateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage Léger Marketing réalisé.
Poursuivre les démarches visant à accroître les parts de marché des Pommes Qualité Québec commercialisées au détail et dans le réseau HRI	Analyser les parts de marchés des Pommes Qualité Québec commercialisées au détail.	<ul style="list-style-type: none"> • Achat et analyse des données Nielsen dans le rapport annuel des PPQ.
Poursuivre les activités pour faire connaître la marque PQQ auprès du secteur du HRI	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le logo • Sensibiliser les acteurs sur la provenance des pommes • Cibler les grossistes • Offrir des formations sur les pommes destinées aux distributeurs, intervenants du secteur HRI et aux futurs chefs 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du dépliant « À chaque pomme sa spécialité ». • Formations données dans les écoles de cuisine et chez les grossistes. • Promotion du dépliant « À chaque pomme sa spécialité » dans l'infolettre Fraîcheur Québec destinée aux intervenants du secteurs HRI.
	Poursuivre les actions mises en œuvre dans le dernier plan stratégique qui visaient à promouvoir les bienfaits de la pomme.	<ul style="list-style-type: none"> • Section sur les bienfaits des pommes du site Web consommateurs mis à jour. • Promotion auprès des consommateurs dans nos communications, dans les différents matériels promotionnels et dépliants. • Mise à jour du dépliant « Les bienfaits des pommes du Québec » en collaboration avec Mme Julie DesGroseilliers, nutritionniste.
Préserver l'image « santé positive » des pommes fraîches et transformées	Cibler les actions complémentaires à mettre en œuvre pour préserver et valoriser l'image des pommes et des produits issus des pommes transformées.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du partenariat avec le Mouvement J'aime les fruits et légumes de l'AQDFL. • Promotion d'événements organisés par Les Producteurs de cidre du Québec
	Consulter des experts sur les effets des jus 100 % purs afin d'évaluer la faisabilité de bâtir un argumentaire appuyé sur la science.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui des PPQ quant à l'argumentaire présenté par Lassonde dans le dossier des jus de fruits et le nouveau Guide alimentaire canadien.

PROMOTION DES MARCHÉS

L'investissement le plus important est pour la campagne de promotion Pommes Qualité Québec réalisée conjointement avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec. Les objectifs sont révisés annuellement par le comité de gestion, formé de producteurs et d'emballeurs, sous les conseils de l'agence de publicité engagée. Le tableau suivant résume les campagnes par année de commercialisation.

Tableau 9. Portrait des efforts promotionnels ainsi que des résultats obtenus pour les campagnes 2014-2015 à 2018-2019

Année de commercialisation	Investissement*	Objectifs	Principales actions	Résultats
2014-2015	364 500 \$	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les variétés de Pommes Qualité Québec et accroître leur notoriété auprès des consommateurs, en faisant davantage d'activités communicationnelles, permettant ainsi de conserver nos parts de marché 	Publicités à la télévision (17 novembre au 22 février 2015)	Impressions** : 179 875 900 Chaînes : Radio-Canada, RDI, ARTV et Explora Sites Internet : radio-canada.ca et tou.tv
			Publicités sur Web (17 novembre au 22 février 2015)	
			Concours Gagnez un an d'épicerie sur la page Facebook	Inscriptions : 232 891 inscriptions (record de participation) Abonnés page Facebook PQQ : augmentation de 21 500 (total de 84 400)
			Stunt promotionnel	Nombre de vues : 19 000 sur youtube.ca et 20 000 sur Facebook (total de 39 000 vues)
			Création de matériel éducatif (guide pour 1er et 2e cycle du primaire) et un envoi d'un courriel en septembre aux professeurs à travers le Québec	Visites sur le site Web pour télécharger les guides : 655 visites dès la journée de l'envoi et 2 268 au total
2015-2016	367 085 \$	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les variétés de Pommes Qualité Québec et accroître leur notoriété auprès des consommateurs, en faisant davantage d'activités communicationnelles, permettant ainsi de conserver nos parts de marché 	Publicités à la télévision (16 novembre au 20 décembre 2015 et du 4 janvier au 22 février 2016)	Impressions : 175 703 233 Chaînes : Radio-Canada, RDI, ARTV, Explora, Télé-Québec Site Internet : radio-canada.ca et tou.tv
			Concours Gagnez un an d'épicerie sur la page Facebook	Inscriptions : 152 398 Abonnés page Facebook PQQ : augmentation de 10 000 (total de 95 000)
			Stunt promotionnel	Nombre de vues : 209 107 sur Facebook
2016-2017	371 268 \$	<ul style="list-style-type: none"> Rappeler aux consommateurs les quatre variétés de pommes disponibles à l'année (Corltand, Empire, McIntosh, Spartan), faire connaître leur attributs et utilisations particulières tout en invitant les consommateurs à se rendre au site de lapommeduquebec.ca 	Publicités à la télévision (21 novembre au 18 décembre 2016 et du 9 janvier au 19 février 2017)	Impressions: 148 328 400 Chaînes : Radio-Canada, RDI, ARTV, Explora, Télé-Québec, intégration à l'émission Ricardo Sites Internet : radio-canada.ca et tou.tv
			Publicités sur le Web (du 14 au 27 novembre 2016 / du 5 au 18 décembre 2016 / du 16 au 29 janvier 2017 / du 6 au 19 février 2017) et création d'une capsule vidéo de quatre recettes de bouchées avec des pommes du Québec.	Impressions : 3 622 000 Nombre de vues: 56 032
			Concours Gagnez un an d'épicerie sur la page Facebook	Inscriptions : 176 099 Abonnés page Facebook PQQ : 8 000 (total de 102 445)

Année de commercialisation	Investissement*	Objectifs	Principales actions	Résultats
			Production de deux vidéos informatives sur la production et sur la marque Pommes Qualité Québec avec la participation Mme Julie Desgroseilliers	Vidéo production : 18 583 vues sur Youtube et Facebook de PQQ Vidéo Pommes Qualité Québec : 2 920 vues sur Youtube et Facebook de PQQ
2017-2018	377 669 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la notoriété des variétés de pommes du Québec • Maximiser la visibilité (fréquence) 	Publicités à la télévision (du 6 novembre au 17 décembre, du 15 janvier au 15 février et du 19 mars au 29 avril)	Impressions : 56 687 400 Chaînes : Canal Vie, Casa, Prise 2 ainsi que Moi et cie. Présentation à Canal Vie des émissions de la soirée (tableau horaire).
			Publicités sur le Web (du 6 novembre au 17 décembre, du 15 janvier au 15 février et du 19 mars au 29 avril)	Impressions : 2 673 829 Sites internet : ricardocuisine.com, recette.qc.ca, tou.tv et tva.ca
			Concours Gagnez une table gourmande (4 gagnants de 4 personnes, soit 16 personnes au total)	Inscriptions : 51 984 Organisation d'une table champêtre au Verger Lacroix.
2018-2019	346 866 \$	<ul style="list-style-type: none"> • De faire connaître les quatre principales variétés de pommes du Québec disponibles toute l'année • De fidéliser l'achat local de Pommes Qualité Québec • D'accroître la notoriété de Pommes Qualité Québec 	Publicités à la télévision (du 19 novembre au 16 décembre et du 28 janvier au 24 février)	Impressions : 54 106 900 Chaînes : Radio-Canada, RDI, ARTV, Explora
			Publicité sur le Web (du 19 novembre au 16 décembre et du 28 janvier au 24 février)	Impressions : 3 444 423 Site Internet : tou.tv, TVA rattrapage, journaldequebec.com, journaldemontreal.com, Spotify, meteomedia.com, lapresse.ca, ici.radio-canada.ca, tvnouvelles.ca, ricardocuisine.com, 5ingredients15minutes.com, troisfoisparjours.com, facebook et application de jeux en ligne (pour atteindre les milléniaux)
			Infolettre aux consommateurs	Nombre d'envois : 4 Nombre de courriels envoyés en moyenne : 111 000 Taux d'ouverture moyen : 20,35 %
			Collaboration avec Bob le Chef	Création de 8 recettes mettant à l'honneur nos 4 principales variétés.

*Inclut l'investissement de l'AEPQ

**Impressions : le nombre de visionnements des publicités dans les différents foyers au Québec calculé avec les cotes d'écoute et les visionnements sur le Web.

Note : Les impressions étaient calculées sur une base de la présentation de 3 publicités de 10 secondes, dans le même bloc publicitaire. Donc le nombre d'impression était multiplié par trois. À l'exception des l'années 2017-2018 et 2018-2019 où il s'agissait d'une publicité de 30 secondes.

Après chaque campagne, un sondage est réalisé par la firme Léger Marketing pour mesurer la notoriété de Pommes Qualité Québec (à partir de 2016) ainsi que celle de la campagne de promotion. À noter que nos campagnes s'adressent uniquement à la clientèle francophone pour des raisons de budget.

Tableau 10. Notoriété des campagnes de promotion de 2014-2015 à 2018-2019 (en %)

	Oui	Oui, francophone
2015	36	41
2016	39	44
2017	42	48
2018	29	31
2019	37	42

Source : Léger Marketing

Tableau 11. Notoriété de la marque de commerce Pommes Qualité Québec suite à la campagne de promotion de 2015-2016 à 2018-2019 (en %)

	Oui	Oui, francophone
2016	50	57
2017	52	60
2018	46	52
2019	48	56

Source : Léger Marketing

COMMUNICATIONS

Les Producteurs de pommes du Québec ont pour mandat et objectif de transmettre tout renseignement touchant la pomiculture le plus rapidement possible et aux personnes concernées. C'est pourquoi plusieurs publications ont été développées afin de répondre à des besoins particuliers.

Tableau 12. Portrait des publications des PPQ

Publications	Sujets	Groupes visés	Nombre d'envois (2014-2019)
Bulletin aux pomiculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Éditorial de la présidente, sujets des CA • Recherche et Innovation, promotion • Nouvelles, formation, information sur les marchés • Participation des élus et de la permanence à des événements 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Intervenants, partenaires et conseillers du secteur pomicole 	44 Par poste et courriel
Bulletin express	Un ou deux sujet(s) précis pour diffusion immédiate (programmes et subventions, mise en marché, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs 	27 Par courriel
Communiqué	<ul style="list-style-type: none"> • Prix minimums fixés à l'état frais et à la transformation, dates de mise en marché, inventaires • Modifications aux Conventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateurs • Agents autorisés, emballeurs et acheteurs, entrepositaires, distribution 	108 Par courriel, télécopie et poste
Site Internet des producteurs	Tous les sujets pertinents et publications	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Agents autorisés, emballeurs et acheteurs, entrepositaires, distribution • Hôtels, restaurants et institutions (HRI) 	Mise à jour quotidienne
Info-Marchés	<ul style="list-style-type: none"> • Données sur les prix, volumes et expéditions de la pomme fraîche et transformée sur le marché international • Compilations des promotions dans les principales circulaires du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Agents autorisés, emballeurs et acheteurs, entrepositaires, distribution 	177 Par courriel

Au cours des récoltes 2014 à 2018, voici les différentes réalisations et améliorations apportées par les PPQ dans leurs communications avec les producteurs de pommes du Québec :

- Amélioration du Bulletin aux pomiculteurs au niveau de la mise en page et de l'organisation des sujets présentés.
- Création d'une liste d'envoi courriel au cours des dernières années. Nous n'avons actuellement qu'une trentaine d'entreprises sans courriel.

De plus, nous nous sommes assurés de promouvoir l'organisation :

- Achat de publicité dans le journal *La Terre de chez nous*

- Parution de textes d'opinion et/ou d'information signés par la présidente des Producteurs de pommes dans *La Terre de chez nous*, et ce, une à deux fois par année selon les sujets.

Site Internet producteursdepommesduquebec.ca

Suite à la mise en ligne en février 2014 d'un site Internet dédié à l'industrie, les PPQ ont conçu au fur et à mesure des mécanismes permettant de maximiser son utilisation par les gens du secteur. Toutes les publications étaient dorénavant disponibles en ligne et un lien était transmis par courriel pour y accéder. Voir l'annexe 7.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les PPQ poursuivent leurs efforts de collaboration au niveau de la recherche et du transfert technologique avec les différents partenaires en pomiculture. Depuis la dernière évaluation périodique, les PPQ ont continué à s'impliquer dans différents projets de recherche. Les projets réalisés au cours de ces années concernent la production fruitière intégrée, la phytoprotection, l'évaluation de cultivars et porte-greffes (Réseau d'essai de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM)), l'amélioration de la qualité des pommes (avant et après la récolte) et l'évaluation des performances technico-économiques des entreprises pomicoles. Les sommes investies en recherche et développement sont en augmentation (tableau 12). Depuis plusieurs années déjà, les PPQ investissent des sommes d'argent de façon récurrente dans des initiatives à long terme comme le RECUPOM et la parcelle de démonstration en production fruitière intégrée de l'IRDA au verger de St-Bruno.

Tableau 13. Évolution des investissements des Producteurs de pommes du Québec en recherche et développement

Année de commercialisation	Investissement*
2014-2015	19 947 \$
2015-2016	37 064 \$
2016-2017	38 750 \$
2017-2018	39 750 \$
2018-2019	58 845 \$

*Les investissements sont en argent et ne comprennent pas les sommes investies au niveau des biens et services (salaire des employés, per diem des administrateurs et dépenses reliées aux projets).



Photos 1 et 2 tirées du projet Stratégies d'éclaircissage sans carbaryl appuyées par la modélisation bioclimatique du bilan des glucides.

Photo 3 tirée du projet des vitrines de régie à moindres risques dans la pomme : optimisation des pulvérisations et diversification des modes d'intervention pour la réduction de l'empreinte environnementale de la pomiculture québécoise.

Tableau 14. Résumé des projets pour la période 2014 à 2019*

PROJETS	COLLABORATEURS	OBJECTIFS	APPUIS FINANCIERS	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Réseau d'essai de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM)	PPQ, MAPAQ, AAC, conseillers, SVC, CRAAQ.	Vérifier l'adaptation à notre climat de nouveaux cultivars et porte-greffes de pommiers réputés prometteurs localement ou à l'étranger.	MAPAQ AAC	X	X	X	X	X
Base de données du RECUPOM	PPQ, MAPAQ, conseillers	Rassembler toute l'information accumulée sur les différents cultivars et porte-greffes testés depuis plus de 20 ans sur une plateforme Web.	MAPAQ AAC					X
Entente de contribution à l'IRDA pour les projets de recherche en PFI en pomiculture	IRDA, PPQ.	Soutenir des activités de recherche, développement et transfert en production fruitière intégrée au verger expérimental de St-Bruno.		X	X	X	X	X
Optimisation des technologies d'entreposage pour améliorer l'efficacité, réduire la consommation énergétique et accroître la disponibilité des pommes canadiennes pour les marchés intérieurs et extérieurs (Jennifer DeEll)	Ministère de l'Ontario, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.	Élaborer des méthodes de prévention des lésions aux pommes causées par le CO ₂ en atmosphère contrôlée, sans utiliser la diphenylamine (DPA); Optimiser les différents types d'entreposage pour les variétés Honeycrisp et Gala.	AAC	X	X	X	X	X
Amélioration de la gestion de l'entreposage des fruits de vergers à l'aide de prévisions sur la qualité des fruits basées sur les conditions climatiques lors de la récolte (Gaétan Bourgeois)	AAC, CCH, PPQ, OAG, BCFGA, Lassonde, Les Vergers Leahy.	Faire l'inventaire des données disponibles en provenance de l'industrie ou de projets antérieurs sur la qualité des pommes à la récolte; Obtenir des données supplémentaires sur la qualité des pommes et les désordres physiologiques des principaux cultivars; Évaluer des modèles bioclimatiques existants ; Intégrer des modèles bioclimatiques dans un système informatique.	AAC	X	X	X	X	
Performance de la Honeycrisp avec les nouveaux porte-greffes (John Cline)	Université de Guelph, CCH, PPQ, OAG, BCFGA.	Mesurer la précocité et la performance de nouveaux porte-greffes et les comparer aux standards de l'industrie.	AAC	X	X	X	X	
Nouveaux biopesticides pour les maladies post-récoltes des fruits à pépins (Louise Nelson)	Université de la Colombie Britannique, CCH, PPQ, OAG, BCFGA	Déterminer l'efficacité des bactéries antagonistes dans des conditions d'entreposage variées et avec plusieurs variétés de fruits.	AAC	X	X	X	X	
Détection accélérée des virus	Vineland Research and Innovation Centre (VRIC)	Afin d'accélérer le processus de détection des virus dans les arbres fruitiers, une nouvelle technologie développée par l'ACIA.				X		
Étude des impacts d'une hausse du salaire minimum pour le secteur agricole	Forest Lavoie Conseil, AGRICarières, UPA, PPQ, plusieurs fédérations	Répertorier et expliquer les impacts possibles d'une hausse importante du salaire minimum sur la compétitivité de différents secteurs de l'agriculture québécoise.	Plusieurs partenaires			X		

*Les projets comprennent les investissements en argent et en biens et services (salaire des employés, « per diem » des administrateurs et dépenses reliées aux projets).

Suite tableau 14. Résumé des projets pour la période 2014 à 2019*

PROJETS	COLLABORATEURS	OBJECTIFS	APPUI FINANCIER	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Lutter contre le carpocapse de la pomme à l'aide de la confusion sexuelle	IRDA, MAPAQ, clubs-conseils, PPQ	Augmenter les surfaces de vergers en confusion sexuelle contre le carpocapse de la pomme dans toutes les régions pomicoles du Québec.	MAPAQ					X
Évaluation des équipements de protection individuelle	IRSST, PPQ	Tester et rendre disponibles des vêtements de protection qui répondent à la norme ISO 27 065.	UPA, Centre agricole Bienvenue				X	
Formation itinérante : Protégez vos cultures, protégez votre santé	AGRIcarrières, PPQ, UPA, FQPFLT, APFFQ, APMQ, MAPAQ	Vise la prévention de l'exposition aux pesticides.	MAPAQ				X	
Stratégies d'éclaircissage sans carbaryl appuyées par la modélisation bioclimatique du bilan des glucides	PPQ, IRDA, MAPAQ, AAC	Intégrer ce modèle dans les outils agrométéorologiques d'aide à la décision disponibles au Québec, comme CIPRA et Agrométéo Québec.	MAPAQ					X
Vitrines de régie à moindres risques dans la pomme : optimisation des pulvérisations et diversification des modes d'intervention pour la réduction de l'empreinte environnementale de la pomiculture québécoise	MAPAQ, PPQ, IRDA, producteurs	Faire connaître aux entreprises pomicoles québécoises, via des vitrines de démonstration régionales, la mise à profit des dernières techniques de production fruitière intégrée.	MAPAQ					X
Utilisation de filets de polymères biosourcés pour l'amélioration des systèmes d'exclusion des ravageurs et la réduction de l'utilisation des pesticides et combustibles fossiles en agriculture	MAPAQ, IRDA, PPQ, Dubois Agrinovation, École Polytechnique de Montréal, Université McGill	Évaluer les possibilités d'utilisation d'un biopolymère comme composant de filets d'exclusion pour la protection de fruits et légumes à haute valeur économique.	MAPAQ				X	X
Pratiques de lutte durables contre les ravageurs du pommier au Canada	Ministère de l'Ontario, CCH, PPQ, OAG, BCFG	Comparer quatre produits antiparasitaires actuellement utilisés dans le marché (Exirel, Imidan, Assail et Calypso) pour lutter contre la mouche de la pomme; Fournir aux producteurs un modèle spécifique à leur région afin de prédire quand la cécidomyie du pommier arrivera dans leurs vergers; Évaluer l'efficacité des substances volatiles hôtes pour capturer les mâles et les femelles de diverses espèces de tordeuses.	AAC					X

*Les projets comprennent les investissements en argent et en biens et services (salaire des employés, « per diem » des administrateurs et dépenses reliées aux projets).

CONCLUSION

Les PPQ ont donné suite aux dernières recommandations de la révision périodique de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec émises dans le rapport du 10 mai 2018.

Nous espérons que le présent exercice aura démontré à la Régie la rigueur de l'office dans l'application du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Depuis la dernière révision périodique, il y a eu de nombreux ajustements dans la mise en marché et les mécanismes de sécurité du revenu. On a pu observer une certaine stabilité au niveau des prix de la pomme destinée à l'état frais. Le secteur doit produire moins de pommes de transformation pour augmenter le prix moyen et ainsi améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises pomicoles, comme dans les autres régions productrices de pommes. Avec tous les travaux entrepris depuis les dernières années, les producteurs doivent implanter des nouvelles variétés pour répondre aux besoins des consommateurs et ainsi réduire le déclassement par des variétés plus fermes et augmenter leur revenu. Le secteur pomicole peut y faire face en s'appuyant sur des outils collectifs et des programmes d'aide adéquats.

Nous croyons que la planification stratégique du secteur pomicole a permis et permettra à l'ensemble de la filière (producteurs, emballeurs, transformateurs, distributeurs) d'innover et de prospérer, et ce, avec le soutien technique et financier des gouvernements.

Notre rôle en tant qu'office est de nous assurer que la coordination des outils mis en place favorise une mise en marché efficace et ordonnée du secteur pomicole.



ANNEXES

ANNEXE 1. Résumé des revenus et dépenses des trois fonds pour la période 2014-2015 à 2018-2019

2014-2015 (2015-09-30)	Solde au début	Revenu	Dépenses	Bénéfices/Pertes	Solde à la fin
Fonds					
Administration	400 589 \$	840 320 \$	884 809 \$	-44 489 \$	356 100 \$
Promotion, recherche et développement	126 395 \$	749 051 \$	686 918 \$	62 133 \$	188 528 \$
Mise en marché	0 \$	565 146 \$	565 146 \$	0 \$	0 \$
2015-2016 (2016-09-30)	Solde au début	Revenu	Dépenses	Bénéfices/Pertes	Solde à la fin
Fonds					
Administration	356 100 \$	914 317 \$	922 860 \$	-8 543 \$	347 557 \$
Promotion, recherche et développement	188 528 \$	788 733 \$	745 320 \$	43 413 \$	231 941 \$
Mise en marché	0 \$	588 550 \$	588 550 \$	0 \$	0 \$
2016-2017 (2017-09-30)	Solde au début	Revenu	Dépenses	Bénéfices/Pertes	Solde à la fin
Fonds					
Administration	347 557 \$	830 902 \$	830 856 \$	46 \$	347 603 \$
Promotion, recherche et développement	231 941 \$	791 535 \$	774 637 \$	16 898 \$	248 839 \$
Mise en marché	0 \$	560 127 \$	560 127 \$	0 \$	0 \$
2017-2018 (2018-09-30)	Solde au début	Revenu	Dépenses	Bénéfices/Pertes	Solde à la fin
Fonds					
Administration	347 603 \$	798 889 \$	834 320 \$	-35 431 \$	312 172 \$
Promotion, recherche et développement	248 839 \$	785 297 \$	838 408 \$	-53 111 \$	195 728 \$
Mise en marché	0 \$	511 369 \$	511 369 \$	0 \$	0 \$
2018-2019 (2019-09-30)	Solde au début	Revenu	Dépenses	Bénéfices/Pertes	Solde à la fin
Fonds					
Administration	312 172 \$	824 369 \$	853 859 \$	-29 490 \$	282 682 \$
Promotion, recherche et développement	195 728 \$	892 873 \$	839 969 \$	52 904 \$	248 632 \$
Mise en marché	0 \$	568 272 \$	568 272 \$	0 \$	0 \$

ANNEXE 2. Dépliant sur la production fruitière intégrée



© Philippe Bocher, MAPAQ

Respect de la santé



Pour en savoir plus!



POMMES QUALITÉ
QUÉBEC

lapommeduquebec.ca

Variétés : Pour tout connaître sur les principales variétés produites au Québec.

Recettes : Épatez votre entourage en cuisinant des recettes à base de pommes. Vous trouverez plus de 200 idées savoureuses.

Info-Pomme : La pomme est remplie de bienfaits pour la santé. Découvrez plusieurs bonnes raisons pour en croquer toute l'année.

Autocueillette : Trouvez un producteur près de chez vous en quelques clics.

facebook.com/PommesQualiteQuebec



Production
Fruitière
Intégrée

Pour une
gestion écologique
des vergers au Québec



irda INSTITUT DE RECHERCHE
ET DE DÉVELOPPEMENT
EN AGROENVIRONNEMENT



Respect de l'environnement

ANNEXE 2. Dépliant sur la production fruitière intégrée

Qu'est-ce que la PFI?

La production fruitière intégrée (PFI) est une approche qui favorise l'adoption de **bonnes pratiques agricoles** visant à produire des fruits de qualité dans le **respect de l'environnement**, de la **santé** et de la **sécurité des citoyens**, en plus de favoriser la **pérennité des entreprises**.

La PFI est basée sur les mêmes principes que la lutte intégrée, mais elle est fondée sur une vision plus large, qui englobe tous les aspects de la production, et non pas uniquement la lutte antiparasitaire.

La PFI est donc un modèle à privilégier pour produire des pommes qui répondent aux attentes et besoins des consommateurs d'aujourd'hui.

Pourquoi pratiquer la PFI?

Pour répondre à une demande croissante de la population pour des aliments produits selon des **méthodes plus écologiques**;

Pour **développer ou conserver des marchés** et mieux faire face au développement de la production fruitière intégrée dans plusieurs pays du monde;

Pour utiliser un minimum de pesticides avec un maximum d'efficacité et ainsi **réduire les risques** (pour l'applicateur, le consommateur et l'environnement) liés à l'utilisation de ces produits.

Méthodes utilisées en PFI

- Dépistage des insectes nuisibles et des maladies
- Confusion sexuelle des papillons, pièges collants
- Protection des insectes bénéfiques
- Utilisation de produits phytosanitaires à faibles impacts
- Recyclage des résidus végétaux
- Aménagement de bandes riveraines
- Réduction de la pollution
- Production sous filet

La production de pommes de qualité selon les principes de la production fruitière intégrée **nécessite une formation continue** et requiert **l'apport de plus de 100 professionnels** offrant du soutien et des conseils afin d'appuyer les producteurs pomicoles dans cette démarche.

La pomiculture au Québec

Saviez-vous que l'**IRDA**¹, les **PPQ**² et le **MAPAQ**³ travaillent de concert depuis plusieurs années à mettre en œuvre et développer un programme de PFI dans les vergers du Québec? La recherche dans le domaine est en constante évolution. Les outils mis à la disposition des producteurs sont donc continuellement mis à jour.

La pomiculture au Québec, c'est plus de 400 **producteurs passionnés** par leur métier! En choisissant les pommes du Québec, vous choisissez de **soutenir les pomiculteurs** de chez nous, qui produisent en respectant des normes environnementales parmi les plus élevées au monde.

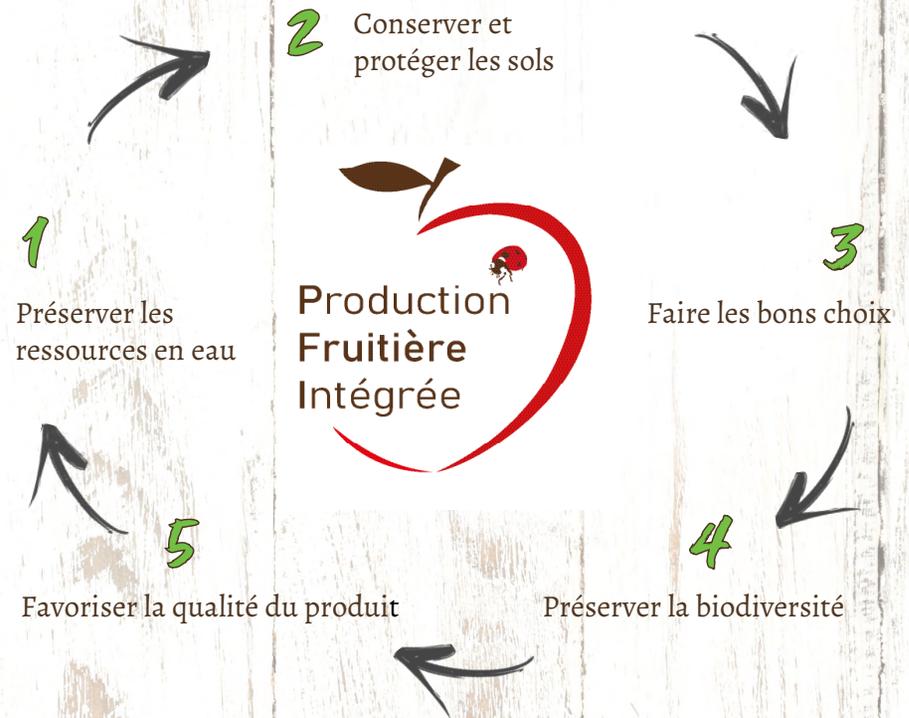
Des pommes du Québec à l'année!

Pour vous assurer fraîcheur et qualité à l'année, recherchez dans les marchés d'alimentation le **Logo Pommes Qualité Québec** sur les pommes à l'unité et sur les sacs.



1. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
2. Les Producteurs de pommes du Québec
3. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La production fruitière intégrée c'est:



Le secteur pomicole du Québec est le premier en Amérique du Nord à s'être doté d'un programme de PFI!

irda INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AGROENVIRONNEMENT

LES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC



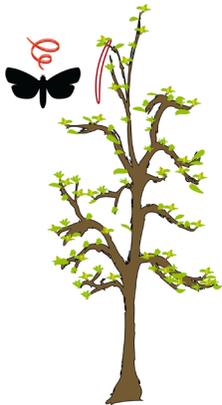
Production
Fruitière
Intégrée

Cette entreprise participe de façon
concrète aux efforts actuels en
développement durable favorisant la
production de pommes de qualité
dans le **respect de l'environnement**

La Production fruitière intégrée (PFI) est une approche qui favorise l'adoption de bonnes pratiques agricoles afin de produire des aliments selon des méthodes plus écologiques.

Le secteur pomicole du Québec est le premier en Amérique du Nord à s'être doté d'un tel programme.

Certaines méthodes utilisées en PFI



La confusion sexuelle

Le carpocapse de la pomme est un ravageur majeur des vergers. En se nourrissant, les larves de cet insecte causent des dégâts aux pommes. La confusion sexuelle consiste à saturer l'air du verger du parfum (phéromones) qu'émettent les femelles du carpocapse désirant s'accoupler. Les mâles ont alors de la difficulté à retrouver les femelles. Ainsi, il y a une diminution des accouplements et des larves causant des dommages aux pommes.



Des abeilles et des bourdons

La présence d'insectes butineurs comme les abeilles ou les bourdons, au sein du verger, est indispensable à la pollinisation et donc au développement des pommes. C'est pourquoi de nombreux pomiculteurs font le choix d'installer des ruches en verger pour favoriser la pollinisation des fleurs et améliorer la qualité du fruit. Ils sont aussi consciencieux de préserver l'activité des pollinisateurs durant la floraison.



Lutte biologique

En PFI, les pomiculteurs adaptent leurs pratiques de façon à protéger la faune auxiliaire. Celle-ci est constituée principalement d'insectes, d'araignées et d'acariens vivant dans les vergers et les boisés environnants. Ceux-ci agissent comme ennemis naturels des ravageurs de la pomme (puceron, acarien, mouche, punaise, carpocapse). C'est ce qu'on appelle la lutte biologique.

Photos : larve de coccinelle (A), araignée (B) et guêpe parasite (C).



Variétés tolérantes et adaptées à notre climat

Savez-vous que le pomiculteur doit attendre 3 à 4 ans après la plantation des pommiers pour récolter les premiers fruits et encore quelques années pour atteindre un bon rendement? Choisir d'implanter des variétés tolérantes à certaines maladies et adaptées à notre climat est une très bonne façon de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires et d'assurer une bonne récolte.

Autres méthodes utilisées en PFI

Recouvrement des pommiers par des filets anti-insectes, trappage massif d'insectes ravageurs avec pièges collants, réduction de la source de maladie (champignon pathogène) par le broyage des feuilles mortes tombées au sol, utilisation de produits phytosanitaires biologiques ou à faibles risques pour la santé et l'environnement.



Pour une gestion écologique
des vergers au Québec

ANNEXE 4. Fiche synthèse du projet de formation itinérante sur la prévention de l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides.



APPUI À LA STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE QUÉBÉCOISE EN AGRICULTURE

FICHE SYNTHÈSE

Volet 4 – Appui au développement et au transfert de connaissances en agroenvironnement

TITRE

FORMATION ITINÉRANTE SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AGRICOLES AUX PESTICIDES :
PROTÉGEZ VOS CULTURES, PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ

ORGANISME	AGRIcarrières	COLLABORATEURS	PPQ, UPA, FQFFT, APMQ, APFFQ, Santé Canada, IRSST, CNESST, INSPQ, Réseau de santé publique en santé au travail
AUTEURS	Geneviève Lemonde, directrice générale AGRIcarrières Jennifer Gagné, agente du projet		

INTRODUCTION

Le projet vise la mise en place d'une formation itinérante adressée principalement à tous les producteurs et ayant comme thématique la prévention de l'exposition des travailleurs agricoles et eux-mêmes aux pesticides. Elle aborde les cinq sujets suivants : les risques pour la santé, le cadre légal, l'approche préventive, la protection individuelle : hygiène et équipements, et les mesures d'urgence. La formation est développée sous deux formes, soit une version magistrale (environ 1 heure) et une version courte (kiosque). La version courte s'inscrit dans le cadre d'événements organisés annuellement et s'adapte au public présent. Le projet permet la centralisation et l'utilisation du matériel déjà développé par des ressources spécialisées et la création de matériel inexistant. Finalement, un webinaire est réalisé afin de rendre la formation disponible en tout temps pour les conseillers des différentes spécialités et aux producteurs sur le portail de formation U+ de l'UPA.

OBJECTIFS

Objectif général :

Réduire les risques, notamment de santé, liés à l'utilisation des pesticides en milieu agricole pour les travailleurs et les producteurs.

Objectifs spécifiques :

Mettre en place deux types de formation destinée aux producteurs ayant comme thématique les risques à la santé et les mesures préventives visant à diminuer l'exposition des travailleurs et des producteurs agricoles aux pesticides. Centraliser le matériel de formation déjà disponible et développer les outils manquants et complémentaires.

MÉTHODOLOGIE

Mai à août 2018

- Mise en place d'un comité de travail.
- Préparation du plan de mise en œuvre du projet.
- Regroupement du matériel déjà développé et validation auprès des spécialistes du projet. Création d'un blogue sur le site d'Agri-Réseau et dépôt du coffre à outils ainsi que du calendrier des formations.
- Communication avec les organisateurs d'événements au Québec, dans tous les secteurs agricoles.
- Création de la formation en partenariat avec les spécialistes du projet et le comité de travail. Titre de la formation : « *Protégez vos cultures, protégez votre santé* ».

Septembre 2018 à avril 2019

- Déploiement du plan de mise en œuvre.
- Création des outils manquants et complémentaires en partenariat avec les spécialistes et du consultant/formateur du projet, M. Franz Vanoosthuyse.
- Création du visuel, des bannières grand format et impression des documents pour le kiosque.
- Contact avec les fabricants et vendeurs pour les équipements de protection individuelle du kiosque.
- Réalisation du calendrier des événements et d'une stratégie de communication.
- Planification des formations et du webinaire.

Mai à juin 2019

- Synthèse et rapport final du projet.

ANNEXE 4. Fiche synthèse du projet de formation itinérante sur la prévention de l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides.

RÉSULTATS

1. Affiche sur les mesures d'urgence réalisée, en partenariat avec la Direction de santé publique de la Montérégie
2. Vidéo sur les EPI, en collaboration avec M. Ludovic Tuduriet M^{me} Caroline Jolly de l'IRSST : <https://youtu.be/Et9s1CT35d0>
Visionnement : plus de 600 fois
3. Kiosque avec bannières, équipements, mannequin et documents à distribuer
4. Coffre à outils sur le site web : <https://www.agrireseau.net/blogue/99110/protégez-vos-cultures-protégez-votre-sante-%E2%80%93-formation?page=2>
Consultation : plus de 1 040 fois
5. Formations : 14 versions longues, 14 versions courtes dans 13 événements différents.
Total : environ 1 380 participants aux formations (incluant le webinaire)
6. Webinaire : durée de 1h40, disponible en tout temps en ligne. <https://studiocast.ca/client/upa/event/6074/fr/>
Collaboration de M. Onil Samuel, conseiller scientifique expert en santé et environnement à l'INSPQ, M^{me} Chantal Turbis, agente régionale - Conformité des pesticides chez Santé Canada et M. Franz Vanoosthuysse.
Accréditation de la formation par l'Ordre des agronomes



IMPACTS ET RETOMBÉES DU PROJET

Le projet a permis l'identification de plusieurs constats :

- Les vêtements de protection inscrits sur les étiquettes des pesticides ne sont pas assez détaillés (matériel, normes disponibles, marque, temps d'utilisation, nettoyage);
- Les vendeurs d'équipements de protection individuelle manquent de formation et d'information afin d'aider les producteurs et conseillers à bien se protéger;
- Les producteurs ne savent pas où se procurer les équipements;
- Il y a un manque d'information quant aux bonnes pratiques de travail pour les manipulations de pesticides :
 - Pesées et mesures des quantités;
 - Préparation de bouillie;
 - Remplissage de la cuve;
 - Manipulation pendant la pulvérisation;
 - Nettoyage de la cuve et du matériel (tracteur et pulvérisateur).

Les actions de sensibilisation et de formation doivent continuer via le financement de projets. Il est primordial que les spécialistes et partenaire financier de ce projet continuent d'être impliqués conjointement afin de s'assurer de la pertinence et de la cohésion du matériel pédagogique mis à la disposition de l'industrie.

DÉBUT ET FIN DU PROJET

Mai 2018 à juin 2019

POUR INFORMATION

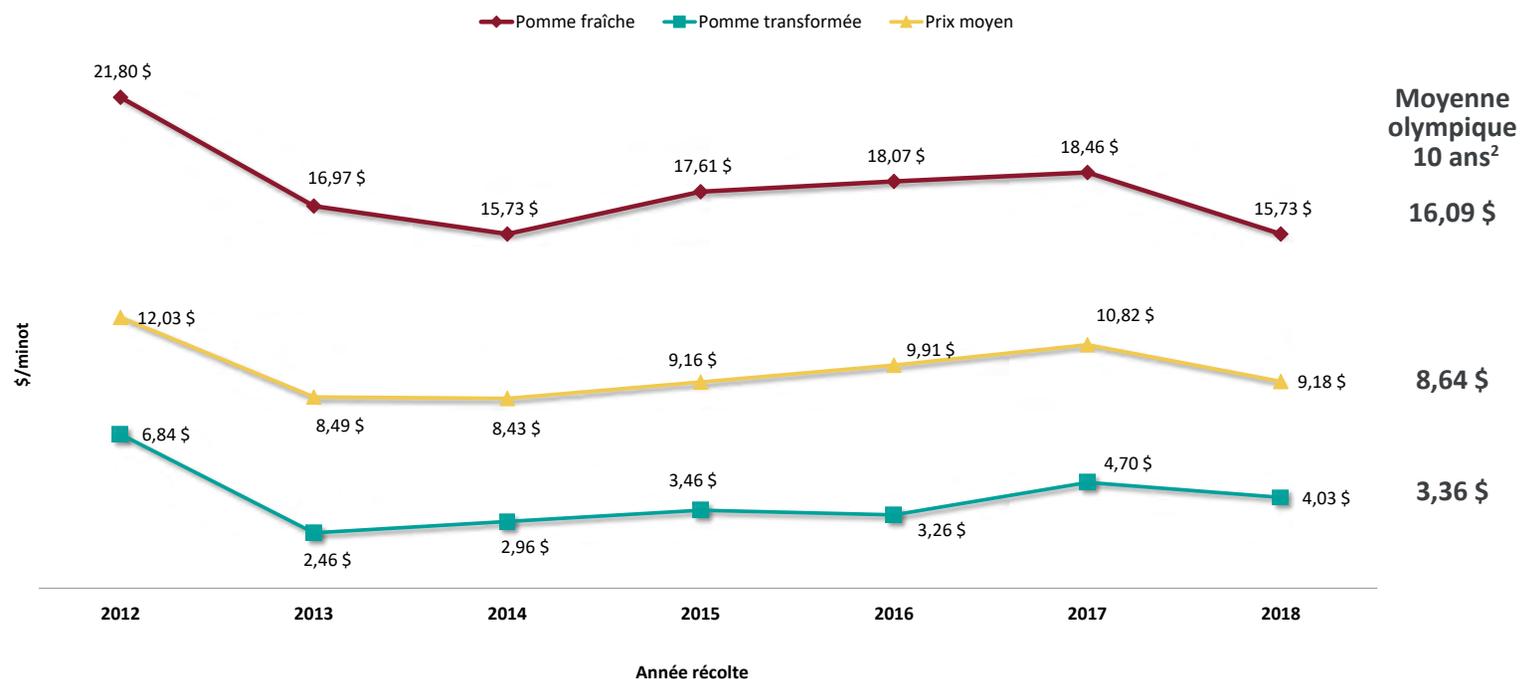
M^{me} Geneviève Lemonde
Directrice générale
AGRIcarrières
(450) 679-0540 poste 8385
genevievelemonde@agricarrieres.qc.ca

M^{me} Jennifer Gagné
Agente de projet
(450) 679-0540 poste 8126
jgagne@upa.qc.ca

ANNEXE 5. Faits saillants de l'année de commercialisation 2018-2019 (extraits des pages 7 à 17 du rapport annuel 2019)

Cette section résume la dernière année de commercialisation. Les différentes données recueillies tout au long de l'année de récolte permettent de faire un bilan et de discerner les principaux enjeux de l'industrie. Vous trouverez des faits saillants pour chacun des graphiques.

Graphique 1. Prix moyens payés aux producteurs pour la pomme fraîche, la pomme transformée ainsi que le prix global obtenu pour les années récolte 2012 à 2018



Source : Base de données des PPQ

Pomme fraîche

15,73 \$/minot

.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
fraîche

16,09 \$/minot

.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
fraîche - moyenne
olympique
10 ans

- 2 %

.....
par rapport à la
moyenne olympique
10 ans

Pomme transformée

4,03 \$/minot

.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
transformée

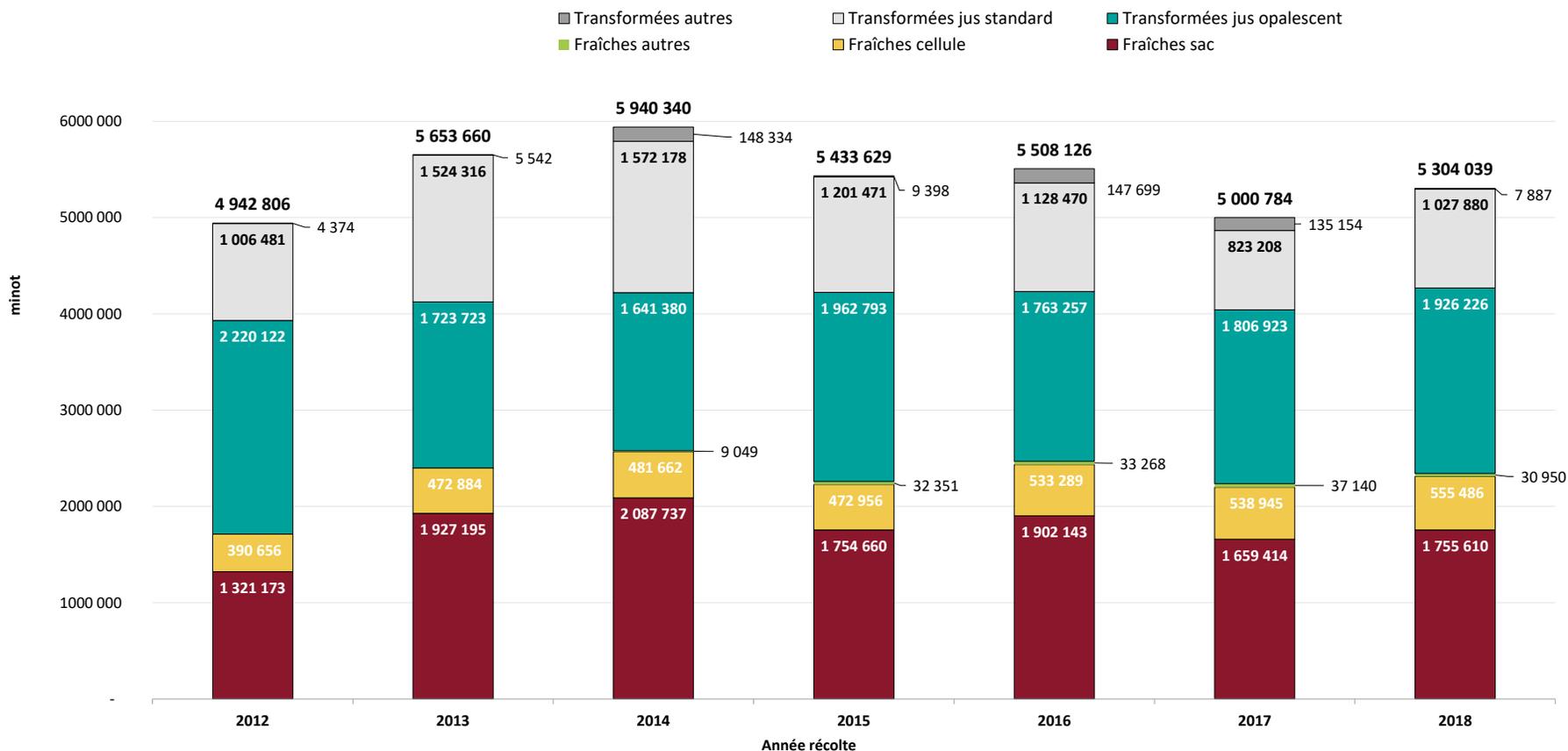
3,36 \$/minot

.....
prix moyen obtenu
pour la pomme
transformée -
moyenne olympique
10 ans

2. La moyenne olympique d'une série de données est la moyenne des éléments de cette série, auxquels on a retiré la plus petite et la plus grande donnée. Ici, elle est comptabilisée sur 10 ans, soit de 2008 à 2017.

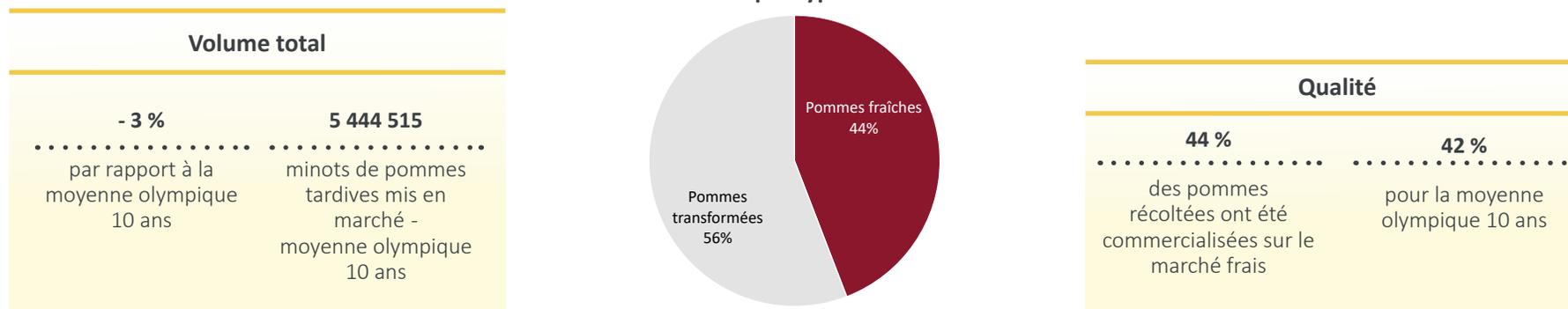
ANNEXE 5. Faits saillants de l'année de commercialisation 2018-2019 (extraits des pages 7 à 17 du rapport annuel 2019)

Graphique 4. Volumes de pommes tardives mises en marché par type de marché³ entre les années 2012 et 2018



Source : Base de données des PPQ
 Fraîches autres : pommes Canada Commerciales et Pompouce
 Transformées autres : cidre, pommes à chevreuil et transformation à la ferme

Graphique 5. Proportion de pommes tardives mises en marché par type de marché⁴ en 2018



³ et ⁴. Les données pour la récolte 2018-2019 ont été comptabilisées le 19 décembre 2019 et ne comprennent pas les ventes directes aux consommateurs qui seront facturées en mars 2020. Les volumes antérieurs peuvent différer en raison de déclarations de producteurs reçues après la comptabilisation des données.

ANNEXE 5. Faits saillants de l'année de commercialisation 2018-2019 (extraits des pages 7 à 17 du rapport annuel 2019)

Depuis 2001, les PPQ font l'acquisition de données sur les ventes de pommes dans le réseau des bannières supermarchés du Québec. Les résultats de chacune des années ont été comptabilisés d'octobre à novembre. L'analyse des données pour cette période permet de tracer plusieurs constats⁵.

Ventes en \$ en 2019

139 541 101 \$

vente totale de pommes

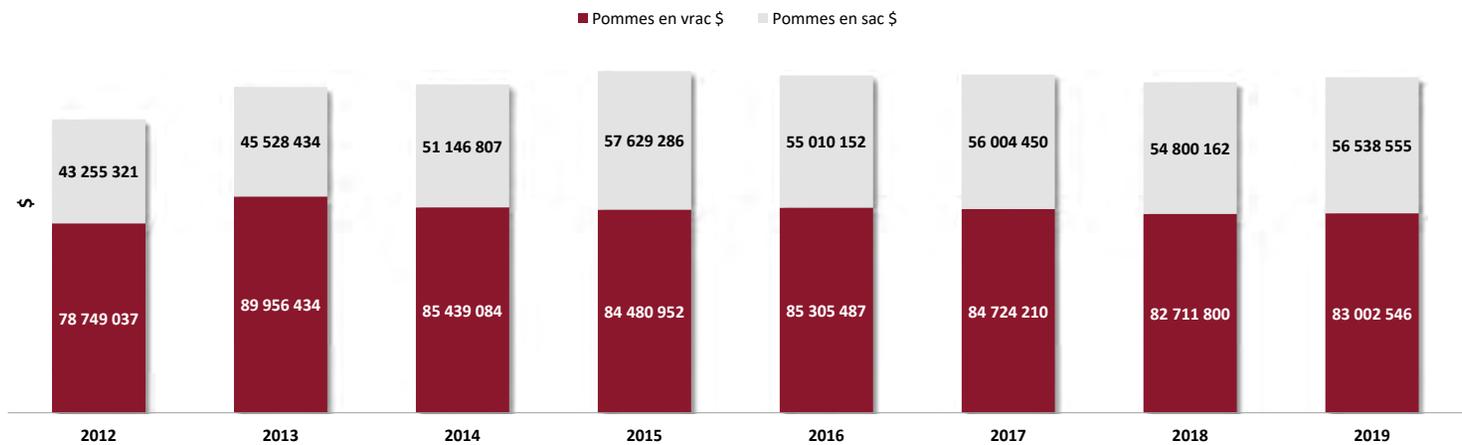
5 409 942 \$

vente de pommes biologiques

59 %

proportion de ventes de pommes en vrac

Graphique 6. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (en dollars)



Ventes en kg en 2019

42 862 016 kg

vente totale de pommes

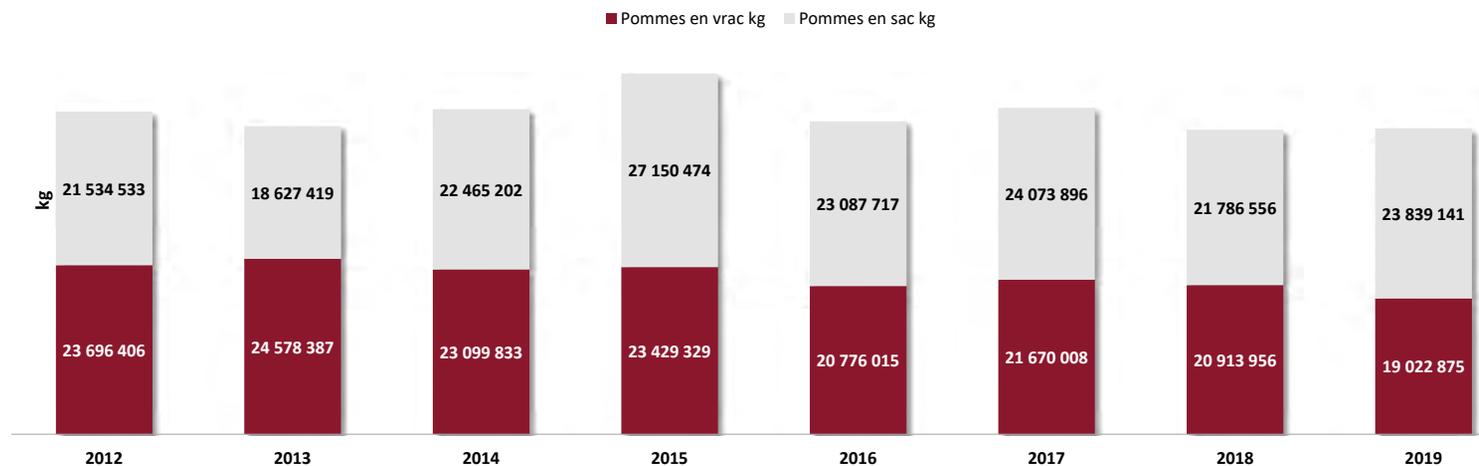
1 040 928 kg

ventes de pommes biologiques

56 %

proportion de ventes de pommes en sac

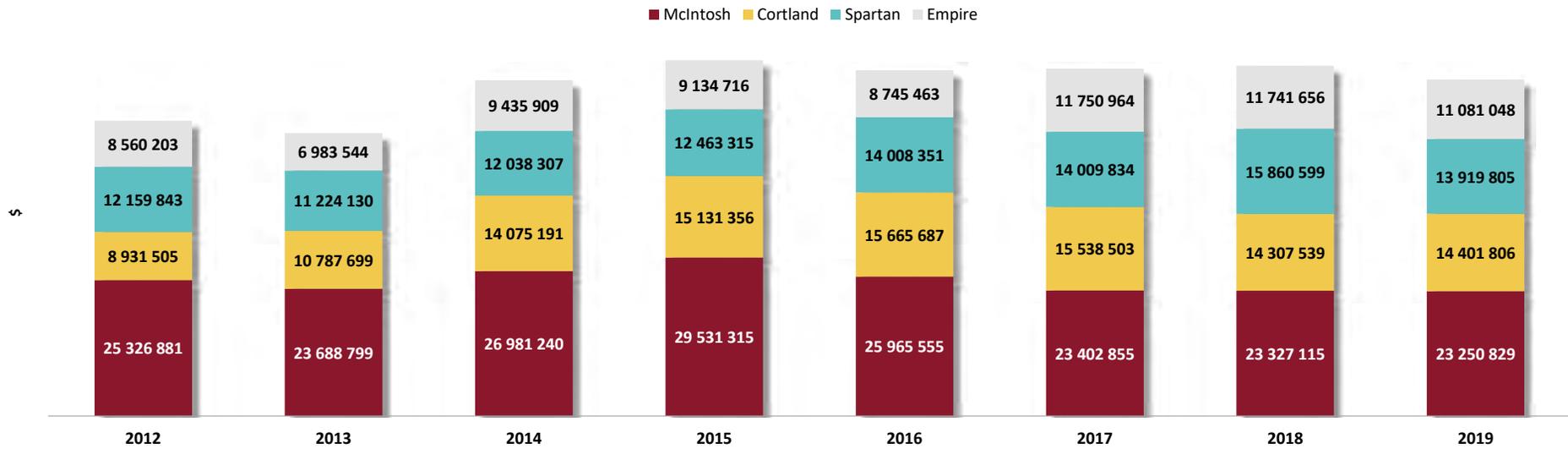
Graphique 7. Ventes de pommes en sac et en vrac dans les bannières supermarchés du Québec (en kg)



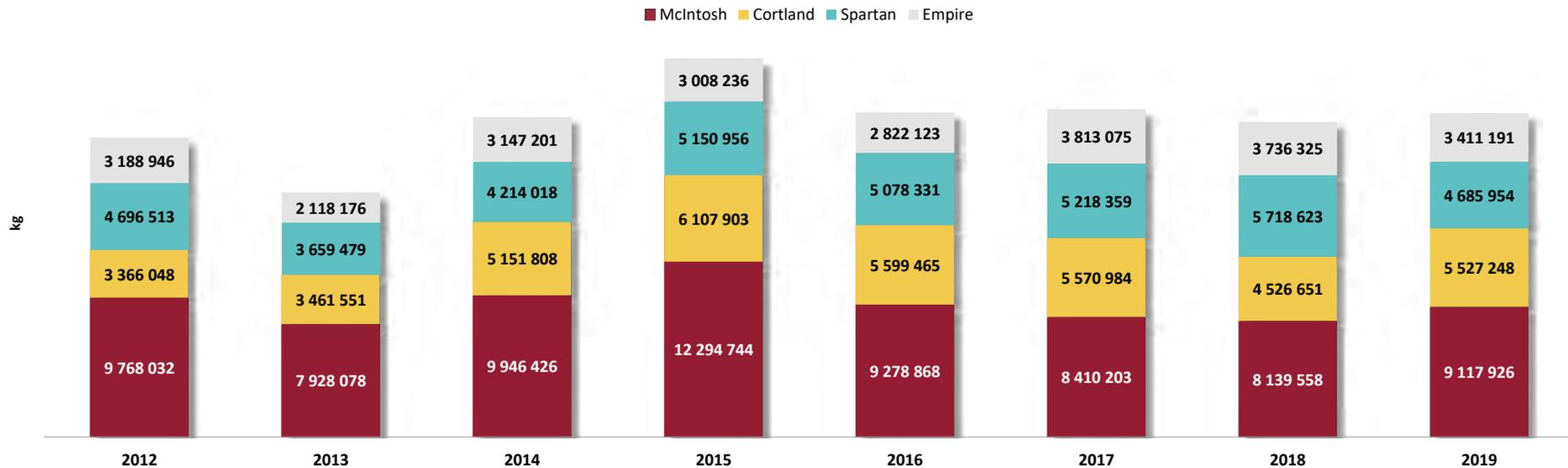
Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.
 5. Les 52 semaines se terminent fin octobre/début novembre de chaque année.

ANNEXE 5. Faits saillants de l'année de commercialisation 2018-2019 (extraits des pages 7 à 17 du rapport annuel 2019)

Graphique 10. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (en dollars)



Graphique 11. Ventes de pommes pour les 4 principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec (en kg)



Ventes en \$ en 2019

62 653 488 \$

45 %

- 4 %

ventes des quatre principales variétés

proportion des quatre principales variétés vendues

ventes des quatre principales variétés par rapport à 2018

Ventes en kg en 2019

22 742 319 kg

53 %

+ 3 %

volume des quatre principales variétés vendues

proportion des quatre principales variétés vendues

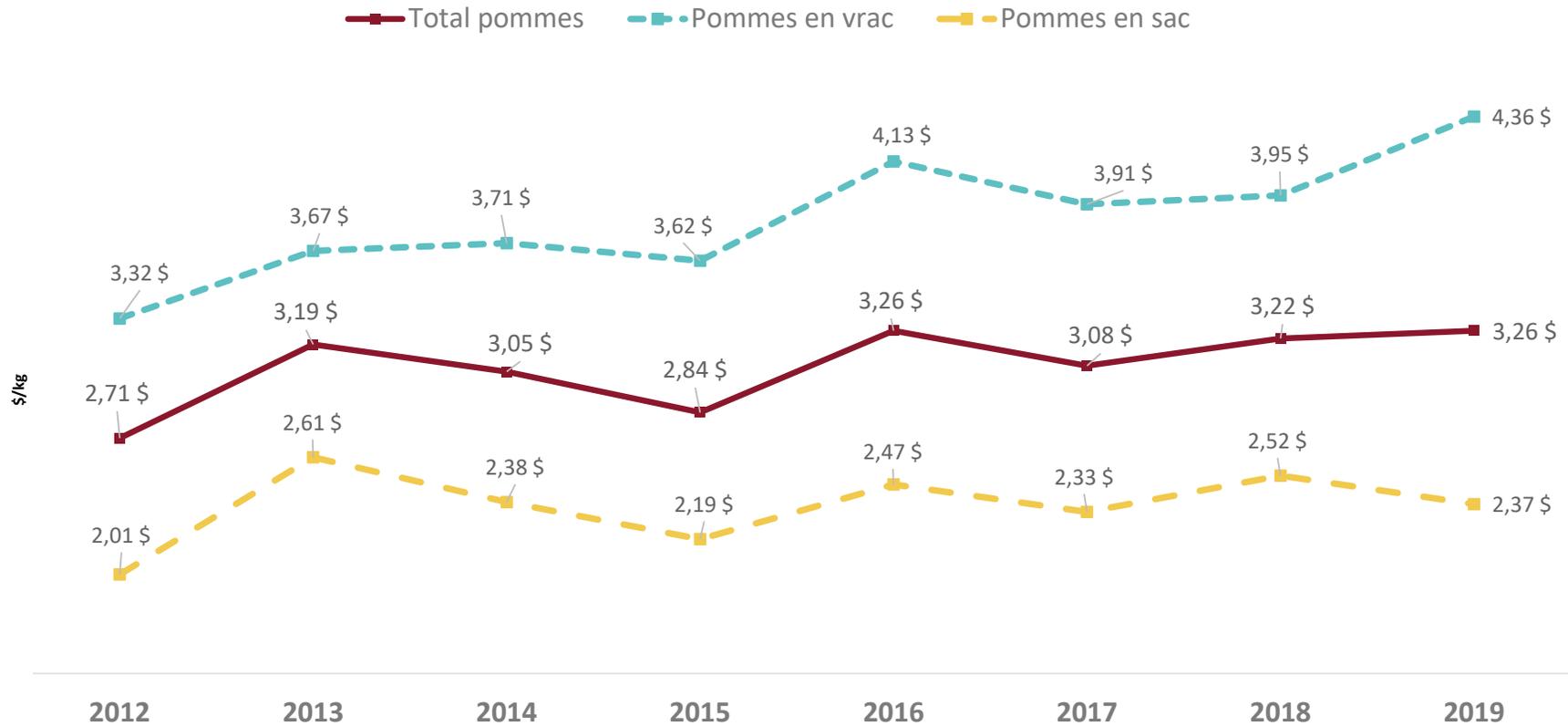
volumes vendus des quatre principales variétés par rapport à 2018

+ 22 %
volumes vendus de Cortland par rapport à 2018

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

ANNEXE 5. Faits saillants de l'année de commercialisation 2018-2019 (extraits des pages 7 à 17 du rapport annuel 2019)

Graphique 13. Prix moyen des pommes dans les bannières supermarchés du Québec.



Note : La catégorie Total pommes représente la moyenne du prix des pommes biologiques et conventionnelles

Prix			
3,21 \$/kg	+ 10 %	5,60 \$/kg	+ 4 %
..... prix moyen des pommes conventionnelles prix moyen des pommes vendues en vrac en 2019 par rapport à 2018 prix moyen des pommes biologiques prix moyen des pommes biologiques en 2019 par rapport à 2018

Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

ANNEXE 5. Faits saillants de l'année de commercialisation 2018-2019 (extraits des pages 7 à 17 du rapport annuel 2019)

Graphique 14. Prix moyen de certaines variétés de pommes dans les bannières supermarchés du Québec

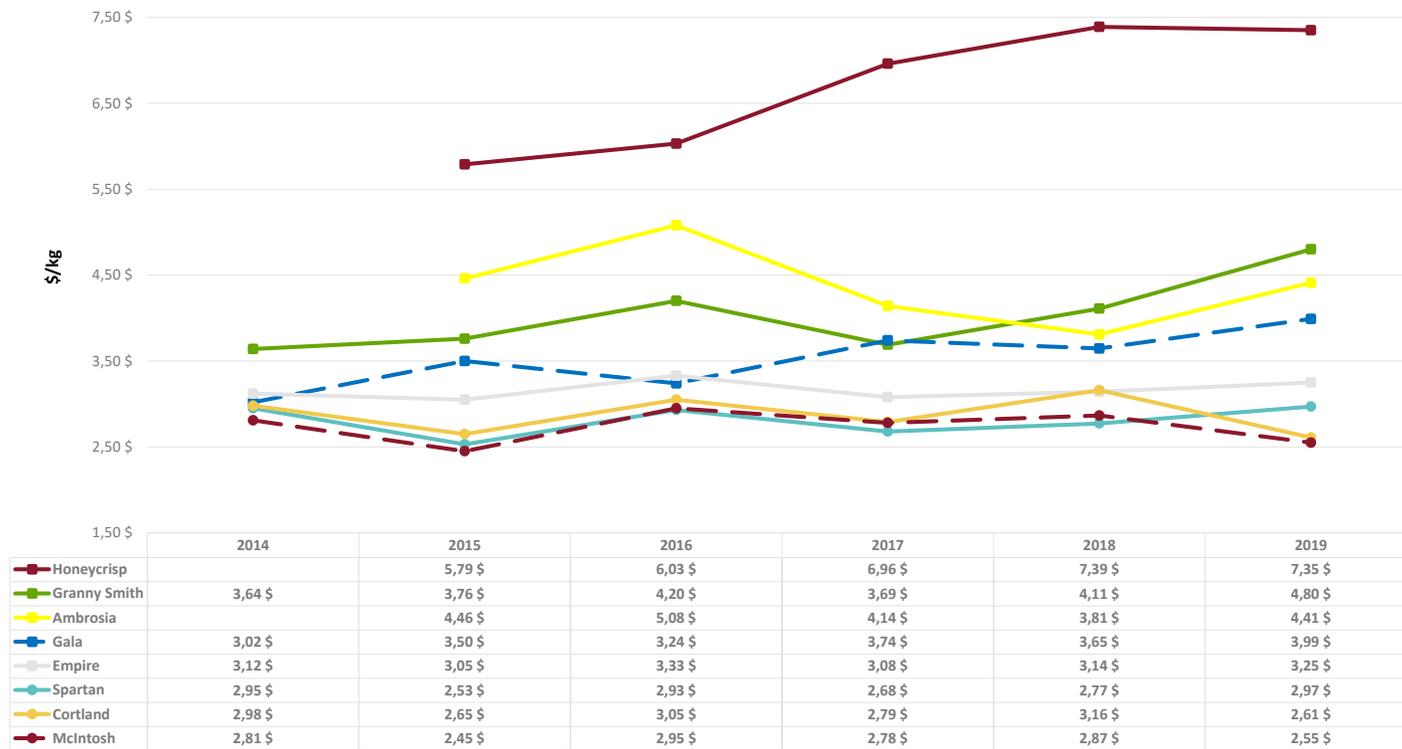


Tableau 1. Classement des prix moyens de certaines variétés de pommes dans les bannières supermarchés du Québec en 2019 (\$/kg)

Variété	\$/kg
Honeycrisp	7,35 \$
Jazz	6,31 \$
Pink Lady	5,54 \$
Fuji	5,02 \$
Délicieuse jaune	5,01 \$
Braeburn	5,00 \$
Granny Smith	4,80 \$
Crispin / Mutsu	4,50 \$
Ambrosia	4,41 \$
Gala	3,99 \$
Délicieuse rouge	3,72 \$
Empire	3,25 \$
Spartan	2,97 \$
Gravenstein	2,86 \$
Cortland	2,61 \$
McIntosh	2,55 \$
Autres variétés	2,34 \$
Idared	1,92 \$

Prix



Source : Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec.

Forum de concertation

Prosperité

Qualité
supérieure

Entreprises
performantes

Clientèles

Innovantes

Stratégies sectorielles

Pérennité



Planification stratégique de la filière pomicole 2018-2022

Cible - Connaissances des besoins du marché, positionnement et promotion

Orientation stratégique : Se doter d'une stratégie concertée de positionnement et de promotion des pommes du Québec en vue d'accroître les parts de marché

Enjeux

L'accroissement des parts de marché
La diversification de l'offre de variétés
La notoriété des Pommes Qualité Québec

Défis

Répondre aux besoins du marché présent et futur
Accroître les parts de marché et la présence dans les réseaux de détail et HRI
Comprendre le positionnement stratégique des principaux concurrents
Valoriser l'achat local
Maintenir une stratégie de promotion performante

Objectifs

Améliorer les connaissances sur les tendances de consommation et les besoins du marché
Assurer la mise à jour des stratégies de promotion et de communication
Poursuivre les démarches visant à accroître les parts de marché des Pommes Qualité Québec commercialisées au détail et dans le réseau HRI
Poursuivre la promotion des bienfaits de la pomme



Cible - Variétés prometteuses et modernisation des vergers

Orientation stratégique : Mettre en oeuvre une stratégie concertée de sélection des variétés prometteuses et de modernisation des vergers en vue d'augmenter les parts de marché des pommes du Québec et la rentabilité des entreprises

Enjeux

L'accroissement de la productivité des entreprises pomicoles
La modernisation des vergers
L'intégration de variétés recherchées par les marchés

Défis

Accroître la rentabilité/productivité des entreprises pomicoles
Modifier le Programme de modernisation des vergers à la réalité des producteurs (verger à haute densité, mécanisation de la récolte, régie de lutte plus écologique, support financier pour RECUPOM)

Objectifs

Mettre en place une stratégie sectorielle pour la sélection de variétés prometteuses pour le marché long
Adopter une stratégie pour accélérer la modernisation des vergers en phase avec les besoins du marché
Adapter la stratégie de commercialisation pour introduire les variétés sélectionnées



Cible - Coordination sectorielle et support de l'État

Orientation stratégique : Améliorer la coordination, la cohésion et la communication sectorielles et obtenir l'appui de l'État afin de permettre un développement sectoriel coordonné

Enjeux

Le manque de synergie entre les maillons de l'industrie
L'adoption de nouvelles variétés pour approvisionner le marché long
Le support de l'État

Défis

Se concerter autour d'une stratégie intégrée menant à l'introduction de nouvelles variétés répondant aux besoins du marché
S'impliquer dans la mise en oeuvre du plan stratégique
Obtenir le support de l'État pour assurer la compétitivité et la capacité d'innovation de la filière

Objectifs

Assurer la cohésion sectorielle et la communication entre les maillons et les acteurs de la filière
Connaître les retombées économiques du secteur sur l'économie québécoise
Mener des représentations sectorielles sur l'adaptation des programmes et des réglementations
Assurer une veille des stratégies d'accroissement de la compétitivité mises en oeuvre par les régions productrices hors Québec



Mission

La Table filière pomicole du Québec est un forum de concertation regroupant les membres des maillons de l'industrie et de l'État. Dans le but de garantir la prospérité du secteur, son rôle de leader consiste à élaborer et coordonner la mise en œuvre des stratégies sectorielles en vue d'offrir des pommes de qualité supérieure répondant aux exigences des clientèles.

Cible - Soutien et production pomicole

Orientation stratégique : Accroître la productivité et la rentabilité des entreprises pomicoles et optimiser l'adéquation de l'offre-conseil et de la recherche et développement avec les besoins de la filière

Enjeux

L'accroissement de la productivité des entreprises pomicoles
La capacité d'innovation des secteurs de la recherche, du conseil et de la production

Défis

Obtenir une offre-conseil multidisciplinaire pour répondre aux enjeux des entreprises et de la production pomicole
Maintenir un rôle proactif de la R&D à l'échelle québécoise et canadienne pour maximiser les retombées
Maintenir l'intérêt de la relève sectorielle (production, main-d'œuvre et acteurs de soutien)
Accélérer l'adoption de technologie permettant d'accroître l'efficacité de la main-d'œuvre

Objectifs

Développer une offre-conseil adaptée pour appuyer l'amélioration de la rentabilité des entreprises et soutenir la modernisation des vergers
Maintenir un rôle proactif de la R&D
Appuyer la mise en œuvre de la PFI pour demeurer en phase avec les besoins du marché
Appuyer le développement de la production biologique
Accroître l'efficacité de la main-d'œuvre

Cible - Commercialisation, emballage et transformation

Orientation stratégique : Assurer la compétitivité de l'emballage, l'optimisation de l'entreposage, l'innovation en transformation et la qualité des pommes pour répondre aux besoins du marché

Enjeux

La qualité des pommes mises en marché
La capacité concurrentielle du secteur de l'entreposage et de l'emballage
Le maintien d'un secteur de transformation dynamique et compétitif
L'image des jus de pommes

Défis

Répondre aux besoins du marché
Poursuivre les améliorations en conformité et en gestion des entrepôts
Optimiser la valeur des pommes entreposées
Maintenir la compétitivité et la capacité d'innovation du secteur de l'emballage
Innover dans la transformation et les produits transformés

Objectifs

Maintenir la compétitivité et la capacité d'innovation du secteur de l'emballage
Optimiser la valeur et la qualité des pommes entreposées
Assurer le maintien de la qualité des pommes commercialisées à l'état frais jusqu'au consommateur
Innover dans la transformation et les produits transformés

Vision

La filière pomicole québécoise rassemble et appuie, autour d'objectifs de développement communs, des entreprises performantes, innovantes et responsables. À l'écoute des besoins de ses différentes clientèles, elle se démarque par une offre constante de variétés de pommes de qualité supérieure au goût et profil distinctifs produites localement en concordance avec ses valeurs - bienfaits santé, pérennité économique et environnementale, équité, excellence et savoir-faire.

La pomiculture au Québec c'est...

95 M

de lb de pommes fraîches
(2,23 M de minots)



31 %

de la production canadienne



500

producteurs de pommes représentés
par Les Producteurs de pommes du Québec



133 M

de lb de pommes transformées
(3,2 M de minots)



5370

hectares de vergers au Québec



3 M\$

d'exportations de pommes

23,5 M\$

d'importations de pommes



59 M\$

de revenus à la ferme



Sources : ISQ, Statistique Canada et PPQ (année récolte 2015-2016)

Membres de la Table filière pomicole du Québec



Agriculture and
Agri-Food Canada



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Projet réalisé avec l'aide financière de : **Cultivons l'avenir 2**
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

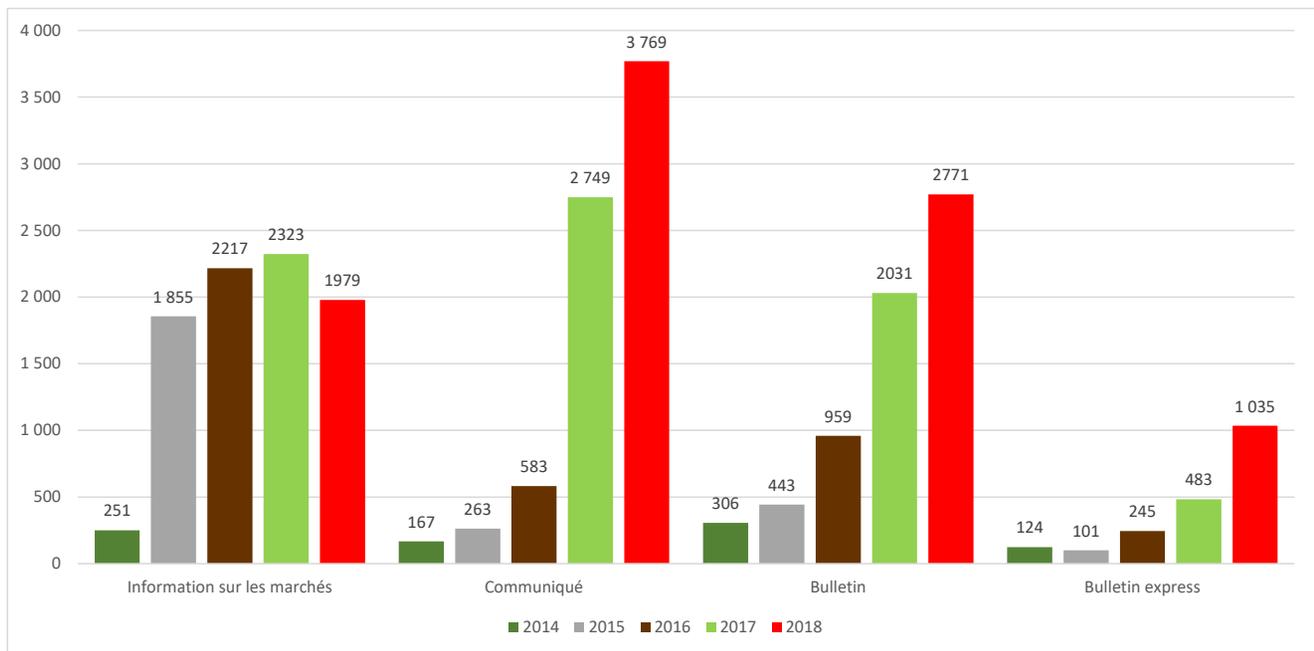
Projet réalisé en collaboration avec : **Forest Lavote Conseil**
Analyses et stratégies • Agri-alimentaire



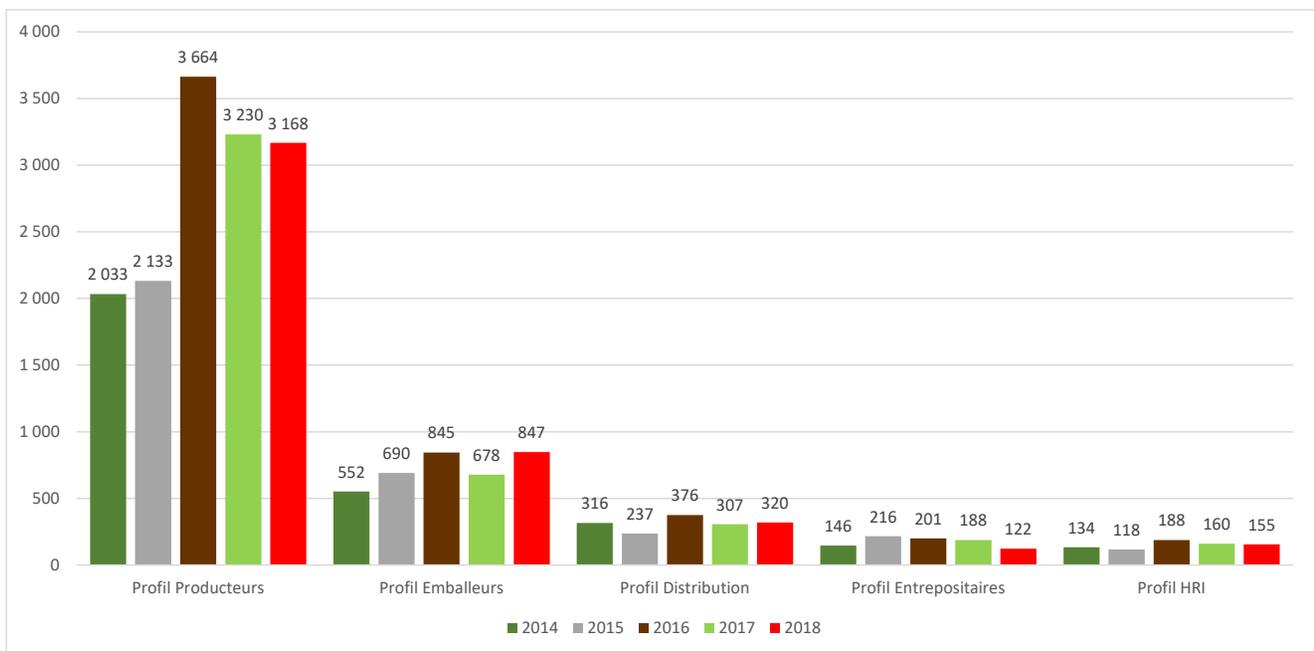
555, boul. Roland-Therrien, bur. 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7 450 679-0530
pommesqualitequebec@upa.qc.ca
www.lapommeduquebec.ca

ANNEXE 7. Statistiques du site Internet producteursdepommesduquebec.ca

Nombre de pages vues par publication de 2014 à 2018



Nombre de pages vues pour chacun des profils de 2014 à 2018



QUESTIONS DE LA RÉGIE

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

A. OPPORTUNITÉS ET MARCHÉS

1. **Quel est le portrait de la mise en marché des pommes pour l'autocueillette et pour les circuits de proximité? Quels sont les freins au développement des circuits de proximité?**

Selon les données de l'ISQ pour la récolte 2018-2019, il y a eu 733 509 minots de pommes fraîches vendus directement aux consommateurs pour une valeur totale de 13 M\$¹.

Pour la récolte 2018, il y avait 102 entreprises pomicoles inscrites dans la section « Vergers » du site Internet destiné aux consommateurs (lapommeduquebec.ca).

Les PPQ favorisent le développement des marchés de proximité, car le revenu de ces ventes va directement à nos membres. Les PPQ ont ardemment travaillé avec les instances gouvernementales et d'autres groupes horticoles durant l'été 2020 pour assurer l'ouverture de l'autocueillette dans le contexte de la pandémie. De plus, les PPQ comptent un membre à la Table de développement de marchés de proximité de l'UPA.

L'engouement pour l'achat local et le désir des consommateurs de découvrir des nouveaux produits que l'on connaît actuellement offrent une belle opportunité à ce secteur. Nous croyons que les circuits de proximité se développent très bien et que les consommateurs répondent bien à l'offre des entreprises pomicoles de ce secteur.

2. **Y a-t-il d'autres variétés de pommes qui seraient intéressantes pour la transformation hormis les pommes McIntosh?**

Les producteurs peuvent avoir un intérêt si le marché est rentable, car la

¹ Source ISQ : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/production-et-mise-en-marche-de-la-pomme-par-region-pomicole-quebec/tableau/production-et-mise-en-marche-de-la-pomme-quebec-recolte-2018>

transformation est considérée par les producteurs comme un marché de récupération de la pomme qui ne peut être commercialisée à l'état frais. Actuellement, le marché ne démontre pas de rentabilité à produire quelque variété pour la transformation (jus et compote).

*Nos deux plus grands transformateurs aiment travailler avec **la McIntosh**, car celle-ci répond bien à leurs besoins. Cependant, nous constatons une diminution de la production de cette variété dans les dernières années suite aux replantations vers des nouvelles variétés.*

3. En ce qui concerne les pommes à chevreuil, quels volumes et part de la production représentent-elles pour la période visée par l'évaluation périodique?

Présentement, les agents autorisés déclarent les pommes à chevreuil dans la section « Pommes déclassées et/ou transformées (jus standard et jus opalescent) ». Pour cette raison, il n'est pas possible pour les PPQ de définir les volumes et la part de la production que les pommes à chevreuil représentent.

4. Dans le tableau 8 du mémoire de l'Office (page 16), il est indiqué qu'un des objectifs est de « Poursuivre les activités pour faire connaître la marque PQQ auprès du secteur HRI ». Pouvez-vous élaborer?

Pour la réalisation de cet objectif, Les Producteurs de pommes du Québec travaillent avec M^{me} Isabelle Ferland, consultante en développement des marchés secteur HRI. Son mandat premier est d'offrir des formations aux futurs chefs cuisiniers dans les principales écoles de cuisine à travers la province. Sa formation permet de dresser un portrait de la pomiculture au Québec, de présenter nos variétés et leurs utilisations en cuisine, ainsi que d'expliquer la marque de commerce Pommes Qualité Québec. En moyenne annuellement, la consultante a rencontré 520 étudiants et visité 11 écoles annuellement lors des formations de 2014-2015 à 2018-2019.

À noter que le développement du secteur HRI a été travaillé conjointement avec l'AEPQ de 2010 à 2016. Initialement, chacune des organisations investissait 15 000 \$ annuellement. À partir de la période 2017-2018, l'AEPQ a décidé de ne plus investir cette somme, car elle jugeait qu'investir dans de tels projets est peu souhaitable compte tenu de la faible rentabilité de ce marché. Les PPQ poursuivent leur travail et investissent annuellement 15 000 \$. Par ailleurs, M^{me} Ferland effectue actuellement des formations dans les écoles pour Les Producteurs de pommes de terre du Québec et l'Association des producteurs de canneberges du Québec. Ceci permet aux trois organisations de répartir les coûts de la consultante et ainsi pouvoir présenter un maximum de formations.

De 2013-2014 à 2016-2017

Nous avons tenu le « Concours Cuisine la pomme du Québec » parmi les étudiants ayant suivi la formation.

En 2014

Participation des Producteurs de pommes et de l'AEPQ à la première édition du Salon Amoureux du Fromage le 6 octobre 2014, événement organisé en l'honneur de la formation de la Guilde québécoise des artisans fromagers. Les pommes étaient le seul fruit représenté lors de l'événement, et il y a eu des dégustations de pommes Cortland et Honeycrisp. Les acteurs présents : marchés d'alimentation en provenance de plusieurs régions, chefs cuisiniers de Montréal, propriétaires de petites boutiques d'aliments.

En 2016

Nous avons tenu un panel avec des acteurs HRI pour connaître leurs habitudes d'achat et leur perception des pommes du Québec afin de pouvoir mieux positionner les pommes certifiées Pommes Qualité Québec.

En 2018

Nous avons développé 12 recettes (8 nappes blanches, 4 recettes institutionnelles) avec 5 chefs et qui ont été publiées sur le site Web des PPQ.

En 2019

Nous avons organisé la journée Mousse la pomme afin de faire l'immersion dans l'univers de la pomme avec différents intervenants du secteur HRI.

Par ailleurs, nous avons conçu un dépliant intitulé « À chaque pomme sa spécialité ». Celui-ci provient d'une demande formulée lors d'un panel avec des acteurs du secteur HRI en 2016. Cet outil permet de faire connaître les meilleures utilisations des différentes variétés de pommes du Québec en cuisine qu'en font ces professionnels de l'alimentation. Ce sont 17 variétés de pommes qui furent analysées lors d'une journée de tests dans les cuisines de l'École Fierbourg de Québec, avec la contribution des élèves de la classe du professeur François Blais. Pour les pommes du Québec, les variétés Ambrosia, Cortland, Empire, Gala, Honeycrisp, Lobo, McIntosh, Orléans, Passionata, Primgold, Rosinette et Spartan ont été choisies, alors que les principales pommes importées, soit les Délicieuses jaune et rouge (noter que ces deux variétés sont parfois disponibles localement), Fuji, Granny Smith et Pink Lady furent aussi analysées tout en servant de comparatifs. Toutefois, certaines variétés n'ont pu être testées, car elles n'étaient plus disponibles lors de la journée du test et ne pouvaient être conservées sans que leurs caractéristiques ne soient altérées.

5. Qu'est-ce qui explique l'écart de prix entre l'Ontario et le Québec au niveau du marché de la transformation?

Au Québec, nous produisons davantage de pommes destinées au jus standard comparativement à l'Ontario, 1 119 658 minots versus 479 429 en 2018. Le prix est plus faible pour ces pommes comparativement aux pommes destinées au jus opalescent ou à la compote. Aussi, certaines variétés destinées à la transformation dans les autres juridictions obtiennent un prix supérieur, par exemple la Northern Spy, utilisée pour confectionner des tartes. Les prix fixés pour tous les types de pommes destinées à la transformation par les PPQ sont d'ordre général, toutes variétés confondues.

Un Observatoire du prix de la pomme à jus standard a été réalisé de 2016 à 2018 en collaboration avec Lassonde. Celui-ci a permis d'établir le coût de ramassage des pommes au sol. Puisque le coût de la main-d'œuvre est la dépense la plus importante et que le salaire minimum est plus élevé en Ontario, par soucis d'équité entre les provinces, Lassonde paie plus cher pour les pommes de l'Ontario. Compte tenu des prix très bas obtenus pour la pomme à jus standard, certains préfèrent récolter seulement les pommes destinées au jus opalescent dans l'arbre. Pour la pomme à sauce (compote), Leahy nous a indiqué payer le même prix pour les deux provinces.

6. Qu'est-ce qui explique l'écart de prix entre le prix à la consommation et le prix à la transformation?

L'écart entre le prix des pommes fraîches et transformées s'explique par la qualité de celles-ci. Il existe plusieurs catégories de qualité de pommes. Par exemple, la pomme destinée à la consommation est de qualité bien supérieure à la pomme destinée à la transformation (absence de meurtrissures, absence de défauts, calibre supérieur, belle coloration). La pomme destinée à la transformation présente des défauts qui font en sorte qu'elle ne répond pas aux normes de qualité de Pommes Qualité Québec.

*Voir les normes de Pommes Qualité Québec (Annexe A de la Convention)² :
Voir les normes des sous-catégories (fixées par l'ACIA)³ :*

De plus, le prix de la transformation est influencé par le marché nord-américain et non seulement québécois. Il existe une forte concurrence dans ce marché.

² Les Producteurs de pommes du Québec. (17 avril 2020), *Annexe A – Critères de qualité entente homologuée le 17 avril 2020*. <https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2013/10/ANNEXE-A-Criteres-de-qualite-entente-homologuee-le-17-avril-2020-1.pdf>

³ Gouvernement du Canada. *Exigences relatives aux catégories de pommes*. <https://www.inspection.gc.ca/a-propos-de-l-acia/lois-et-reglements/liste-des-lois-et-reglements/documents-incorpores-par-renvoi/recueil-des-normes-canadiennes-de-classification-v/fra/1519996239002/1519996303947?chap=0#s4c2>

7. Qu'est-ce qui explique la baisse du rendement par hectare au Québec en comparaison avec la Colombie-Britannique et l'Ontario? La situation géographique a-t-elle un impact sur le rendement?

Si l'on fait référence au tableau 13 du portrait du MAPAQ, ces données proviennent de Statistique Canada. Entre 2014 et 2019, on note une baisse de rendement de 10 % au Québec et en Ontario. À l'opposé, on observe une hausse de rendement de 12 % pour la Colombie-Britannique. Cette différence de rendement par hectare peut s'expliquer par le retard de la modernisation des vergers au Québec par rapport aux autres provinces. De plus, il faut tenir compte également de la baisse de rendement durant les travaux d'arrachage et de plantation. Notons que le prix est plus intéressant ces dernières années. La replantation au Québec a débuté plus tardivement qu'en Colombie-Britannique pour deux raisons principales : le prix des pommes était plus élevé en Colombie-Britannique donc une meilleure rentabilité des entreprises, et le programme de replantation en Colombie-Britannique était beaucoup plus efficace et en place bien avant celui du Québec. Lors d'une rencontre de producteurs de pommes pancanadienne en février dernier, les producteurs de la Colombie-Britannique ont souligné que la tendance semble s'inverser; les prix sont à la baisse et les parcelles de pommiers sont en partie remplacées par des vignes et des cerises.

Cette forte hausse de rendement en Colombie-Britannique est attribuable aux grandes plantations de Honeycrisp et d'Ambrosia, qui offrent un prix plus élevé et un faible déclassement vers le marché de la transformation. La situation géographique a certainement un impact sur le rendement.

8. Considérant la baisse de parts de marché de la pomme québécoise, quelle est la stratégie de l'Office pour accentuer la consommation de pommes? Peut-on penser à une stratégie filière?

*Durant les années visées par l'Évaluation périodique, la proportion des ventes de pommes pour les quatre principales variétés produites au Québec dans les bannières supermarchés du Québec varient de **51 % à 53 %**⁴. On peut donc dire que **les parts de marché ont été stables durant ces années**. Comme mentionné dans le mot de la présidente et du directeur général dans le rapport annuel de cette année : « la variété et ses caractéristiques sont un facteur de choix primordial [pour le consommateur]. D'où l'importance d'arriver à mettre en œuvre une stratégie concertée de sélection des variétés prometteuses et de modernisation des vergers en vue d'augmenter les parts de marché des pommes du Québec et la rentabilité des entreprises. Également, nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour la mise en valeur et la promotion de Pommes Qualité Québec. Notre marque de commerce a atteint 57 % (+ 1 %) de notoriété auprès des consommateurs francophones l'an dernier ».*

⁴ Revue de marché Nielsen, réseau bannières supermarchés du Québec. Rapport annuel 2020 des Producteurs de pommes du Québec, graphique 11.

Il y a déjà une stratégie filière, et ce, depuis plusieurs années. On retrouve cette cible dans chacune des planifications stratégiques au cœur desquelles des actions sont réalisées. Mais pour que la stratégie fonctionne, tous les maillons doivent y contribuer...

De plus, la campagne de promotion Pommes Qualité Québec est réalisée conjointement avec l'Association des emballeurs de pommes du Québec. Nous avons travaillé tous ensemble afin de bien cibler le consommateur et de conserver nos parts de marché. Nous analysons les données Nielsen ainsi que les sondages Léger Marketing afin de prendre les meilleures décisions pour le secteur. Depuis 2019-2020, suite à une réflexion entre les emballeurs et les producteurs et de concert avec l'agence de promotion, les enjeux face à la concurrence des pommes importées et des autres fruits en général ont bien été ciblés. Nous avons donc modifié les campagnes pour mettre de l'avant le travail des pomiculteurs québécois et la qualité des produits d'ici dans les publicités et dans les autres communications. Nous avons mis l'accent sur nos principales variétés.

Nous sommes également un partenaire de la campagne « J'aime 5 à 10 portions par jour », devenu le « Mouvement j'aime les fruits et légumes » de l'AQDFL.

9. Dans le cadre de la situation actuelle et dans une volonté d'augmenter l'autonomie alimentaire, l'Office fait-il la promotion des initiatives d'achat local tel que le panier bleu? Les Producteurs de pommes participent-ils à de telles initiatives?

Les Producteurs de pommes du Québec font la promotion de l'achat local et mettent de l'avant le message que la pomme d'ici est disponible à l'année. Ils ont développé une section sur le site Internet lapommeduquebec.ca destiné aux consommateurs qui indique tous les producteurs permettant l'autocueillette, mais aussi ceux offrant des produits à la ferme. Cette initiative permet aux producteurs ayant un kiosque à la ferme seulement et aux producteurs de cidre d'avoir également une visibilité. Leur fiche permet de faire un résumé complet des produits et services offerts par le verger. Voici un exemple : <https://lapommeduquebec.ca/orchards/au-coeur-de-mon-verger/> . Les fiches sont mises à jour avant chaque début de saison et peuvent l'être à tout moment durant l'année.

À noter que nous avons adapté cette section dans le contexte de la COVID-19 afin de permettre aux producteurs d'indiquer aux consommateurs l'ensemble des possibilités pour se procurer des pommes fraîches et des produits transformés.

Cette liste de producteurs a été transmise à l'UPA pour l'application Mangeons local plus que jamais! Nos producteurs ont ensuite été contactés par l'UPA afin d'accepter d'être identifiés via l'application. Par la suite, il s'agissait d'une décision d'entreprise d'y être ajouté ou non. L'application de l'UPA a connu un grand succès; en décembre, 4 mois après son lancement, l'application avait été téléchargée par plus de 20 000 utilisateurs. C'est sans compter les visiteurs sur sa version Web. Elle a même occupé la 3^e position des applications « Style de vie » les plus populaires dans l'App Store durant quelque temps.

La page Facebook de Pommes Qualité Québec, qui compte plus de 98 000 abonnés (en date de mars 2021), est utilisée pour faire la promotion de l'achat local. Par exemple, nous annonçons l'arrivée des variétés en magasin en début de saison.

Les Producteurs de pommes du Québec ne peuvent s'inscrire à aucune initiative sur des sites comme le Panier bleu, puisque nous ne vendons pas de pommes. Il s'agit d'une décision d'entreprise de s'y inscrire ou non.

ENJEUX FILIÈRE

10. En réponse à la recommandation de la Régie, les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) ont décidé de ne pas créer de chambre de coordination et estiment que cet outil pourrait probablement servir à la pérennité du secteur cidricole. Veuillez expliquer les raisons qui ont motivé cette prise de position.

Nous croyons que le Plan conjoint, les différentes conventions de mise en marché, les comités de fixation des prix et la planification stratégique de la filière pomicole répondent adéquatement au secteur. Les PCQ veulent explorer cette possibilité et les PPQ vont collaborer avec eux.

11. Y a-t-il une stratégie de transformation des vergers de pommiers qui répondrait aux préférences des consommateurs? Si oui, quels ont été les résultats?

La modernisation des vergers de pommiers au Québec est une priorité pour les PPQ et cela, depuis la mise en place du premier programme en 2006. C'est également une cible dans la planification stratégique de la Table filière qui a pour objectifs :

- *Mettre en place une stratégie sectorielle pour la sélection de variétés prometteuses pour le marché long;*
- *Adopter une stratégie pour accélérer la modernisation des vergers en phase avec les besoins du marché;*
- *Adapter la stratégie de commercialisation pour introduire les variétés sélectionnées.*

Ces deux dernières années, les PPQ ont travaillé ardemment avec le MAPAQ à bonifier le Programme de modernisation des vergers pour mieux répondre aux besoins des producteurs de pommes et permettre ainsi l'amélioration de la compétitivité de notre secteur. Une stratégie sectorielle et la modernisation des vergers prennent beaucoup de temps et d'investissement de la part des producteurs. Le programme actuel se termine en mars 2021. Nous sommes toujours en attente de la décision du Conseil du trésor afin de savoir si celui-ci sera reconduit et s'il contiendra les demandes de bonification que nous avons

transmises au MAPAQ. Voir Rapport annuel 2020 pour les détails⁵.

Le RECUPOM aide les producteurs à faire des choix éclairés sur le choix des variétés à planter selon les critères recherchés. Par ailleurs, nous avons mis en place une plateforme Web facilitant l'accès aux résultats de ces essais⁶.

Une stratégie sectorielle pour la sélection des nouvelles variétés est déjà entamée pour la Gala, la Ambrosia et la Honeycrisp. On peut également constater des stratégies d'entreprise ou de région dites privées en cours actuellement (SweeTango, les variétés développées par La Pomme de demain, Ariane, Red Prince, Smitten, Orléans, etc.).

12. Un comité de travail sur la compétitivité des secteurs maraîchers et fruitiers a été créé en 2019. Quel est l'objectif de ce comité? Quels ont été les travaux effectués jusqu'à présent?

L'objectif de ce comité de travail est d'établir une compréhension commune des perspectives de croissance, des défis de compétitivité de la filière des fruits et légumes au Québec, des solutions possibles et des conditions de réussite afin, ultimement, de faire consensus sur un plan d'action concerté pour améliorer sa compétitivité et saisir les opportunités de croissance.

Résumé du plan de travail 2020-2021

Enjeu 1 : Améliorer l'accès et l'efficacité de la main-d'œuvre

- 1.1) Documenter et suivre de près l'impact de la hausse du salaire minimum sur les dépenses et la rentabilité des entreprises maraîchères et fruitières
- 1.2) Inventorier et expérimenter les technologies les plus prometteuses en mécanisation, robotisation et automatisation

Enjeu 2 : Favoriser la recherche, l'innovation et le transfert technologique

- 2.1) Établir un financement en partenariat avec le MAPAQ – Industrie de certains réseaux d'essais de cultivars
- 2.2) Développer un service d'intelligence des marchés (SIM) pour accroître la connaissance et la prévisibilité des prix et des marchés dans le secteur horticole

⁵ Les Producteurs de pommes du Québec (2020). Rapport annuel 2020. <https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2020/12/Rapport-annuel-2020-PPQ-web.pdf>

⁶ Les Producteurs de pommes du Québec. Base de données du RECUPOM. <https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiMzVjYzk4MzEtMWwMzZS00Mzc1LTgy>

- 2.3) *Analyser et identifier les voies pour améliorer l'offre de services-conseils dans le secteur horticole permettant ainsi une utilisation facilitée et optimale par les entreprises agricoles*

Enjeu 3 : Accélérer les investissements productifs des entreprises

- 3.1) *Améliorer le soutien à l'industrie pour l'intégration des bonnes pratiques et nouvelles technologies afin de répondre aux enjeux prioritaires (efficacité de la main-d'œuvre, adaptation aux changements climatiques, agriculture de précision, pratiques environnementales, etc.)*

Enjeu 4 : Développement rentable et durable de la production

- 4.1) *Améliorer les communications et les collaborations entre l'industrie horticole et le gouvernement sur les enjeux environnementaux*

13. Quelles sont les pistes de solutions préconisées afin que la filière travaille de façon plus concertée?

Les membres de la Table filière se sont réunis le 8 avril 2020 dans le but de présenter les différentes actions qui ont été réalisées en lien avec les deux planifications stratégiques de la Filière (Les Producteurs de pommes du Québec et Les Producteurs de cidre du Québec). Suite à cette rencontre, certains projets ont été priorisés :

- *Embauche d'une agence afin de faciliter la concertation des acteurs du secteur et la coordination des projets prioritaires. C'est l'agence Papilles qui a été sélectionnée par le comité de la Table filière. L'agence a entamé ses travaux en janvier 2021.*
- *Infolettre créée à la Table.*
- *Réalisation d'une étude afin d'améliorer les connaissances sur les tendances de consommation et les besoins du marché pour les pommes fraîches et le cidre. Une demande de financement a été déposée dans le Programme de développement des marchés bioalimentaires du MAPAQ.*

14. Qu'est-ce que vous verriez comme bonnes pratiques pour mieux encadrer le commerce interprovincial?

L'Office applique la réglementation et les bonnes pratiques telles qu'établies au niveau fédéral quant à la gestion du commerce interprovincial et de l'importation de pommes dans le cadre de pénuries.

Il existe un Protocole d'entente entre les producteurs et les emballeurs de pomme de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui a été mis sur pied pour assurer une

administration rationalisée des exemptions ministérielles, et donc du commerce interprovincial. Au Québec, ce sont Les Producteurs de pommes du Québec et l'Association des emballeurs de pommes du Québec qui sont chargés de traiter et de fournir des preuves de pénurie après avoir fait une recherche auprès de ses membres. Ces pommes doivent satisfaire des normes obligatoires et strictes de qualité lorsqu'elles font l'objet d'un commerce interprovincial ou qu'elles sont importées. Une fois que les demandeurs (importateurs) possèdent les preuves de pénurie nécessaires, la demande est formulée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). L'ACIA émet l'exemption ministérielle lorsque les exigences réglementaires établies sont respectées. Notez que nous transmettons annuellement notre calendrier des dates de mise en marché au centre d'administration de l'ACIA.

15. Quelles sont vos réactions aux mémoires des autres intervenants?

Voir Annexe 1

Question pour AMPAQ/CTAQ, PPQ, AEPQ

16. En ce qui concerne les exemptions ministérielles, avez-vous été consultés ou avez-vous participé à l'exercice gouvernemental sur le processus d'allégement administratif?

Non, les PPQ n'ont pas été consultés.

Question pour les Producteurs de cidre du Québec

17. La planification stratégique du cidre 2016-2021 prendra fin en 2021, est-ce que les discussions ont été entamées afin de la renouveler?

B. GOUVERNANCE

18. La Régie aimerait avoir de l'Office :

- le nombre de producteurs qui ont participé aux assemblées générales annuelles (AGA) ainsi qu'aux assemblées régionales pour la période visée par l'évaluation périodique.

Nombre de producteurs présents lors des assemblées générales annuelles par syndicat régional et pour celle du Plan conjoint des producteurs de pommes, par année.

Année	AGA des syndicats régionaux				AGA du plan conjoint/PPQ
	Les Frontières	Vallée Montérégienne	Laurentides	L'Est-du-Québec	Producteurs de pommes du Québec
2014	20 (Fusion Missisquoi-Estrie et Sud-Ouest)	34	28	8	58
2015	9	26	25	6	51
2016	9	15	28	6	50
2017	30 (AGA conjointe des syndicats des Frontières et de la Vallée Montérégienne)		30	6	36
2018	6	25	26	7	41

19. La Régie aimerait recevoir les commentaires de l'Office quant aux points suivants relatifs à la composition de son conseil d'administration et/ou des différents comités constitués en vertu du Plan conjoint :

a) La participation des femmes dans l'administration de l'Office;

Les Producteurs de pommes du Québec comptent des femmes dans leur structure :

- CA : 1 femme
- Syndicat régional : 1 femme
- Comité : 2 femmes

b) La place et l'intérêt de la relève dans l'administration de l'Office;

L'Office est, comme les autres groupes de producteurs, préoccupé par la présence de la relève dans son administration et pour la pomme aussi, où il est difficile de l'attirer.

L'Office considère que la relève est importante dans son administration. D'ailleurs le conseil d'administration a entamé une réflexion afin d'augmenter la relève dans les différentes instances et comités.

Deux portraits de la relève ont été publiés dans le Bulletin aux pomiculteurs afin d'inciter d'autres producteurs à s'impliquer. Il s'agit d'un producteur faisant partie du conseil d'administration et d'une

productrice d'un syndicat régional.

c) La représentativité des entreprises de différentes tailles dans l'administration de l'Office;

Il y a une coexistence des entreprises de différentes tailles au sein de l'administration de l'Office (entreprises des administrateurs, entre autres)

20. Avez-vous suivi la formation sur la négociation raisonnée?

Certains administrateurs des PPQ qui négocient les conventions de mise en marché ont participé à cette formation avec le directeur général, au moment où il était possible de suivre de telles formations en présentiel.

C. CIRCUITS COURTS, CERTIFICATION ET PRODUCTION BIOLOGIQUE

21. Quelle est la consommation de pommes biologiques au Québec? Quel pourcentage provient du Québec et quel pourcentage est importé? Y a-t-il de gros joueurs en Amérique du Nord?

Selon les données Nielsen, les volumes vendus de pommes biologiques ont été de 1 344 110 kg sur un total de 41 872 778 kg (3 %) pour l'année 2019-2020. Les données Nielsen ne comprennent pas l'origine des pommes vendues dans les épiceries. Les États-Unis, principalement l'État de Washington, sont de grands producteurs de pommes biologiques, principalement en raison de leur climat.

22. Quels sont les freins au développement de la pomiculture biologique au Québec?

- *Lutte contre les ravageurs (principalement le charançon de la prune) et contre les maladies (surtout la tavelure), engendrant une diminution de la qualité des pommes;*
- *Service-conseils et formation;*
- *Le climat du Québec.*

23. Quels sont les moyens qui ont été mis en place, par l'Office, pour promouvoir la certification biologique auprès des producteurs?

Contribuer au développement de la production fruitière intégrée afin de faciliter la transition vers la régie biologique en production pomicole. Diffuser les résultats de recherche et des outils disponibles pour la pomiculture biologique. Appuyer la transition des producteurs vers une régie biologique.

24. L'office s'est-il fixé un objectif chiffré sur le développement de la filière biologique?

Non

25. En ce qui concerne la certification CanadaGap, qu'est-ce qui fait que la majorité des producteurs de pommes ne soit pas certifiée? Quel est le frein à cette certification?

*L'article 4.12 de la Convention avec l'AEPQ stipule que :
L'emballeur certifié aux termes d'un programme de certification en salubrité doit s'approvisionner auprès de producteurs eux-mêmes certifiés (exemple : CanadaGAP ou autres normes reconnues par GFSI). Selon les déclarations*

reçues des agents autorisés pour la récolte 2018-2019, plus de 180 producteurs transigent des pommes destinées à l'état frais avec ces entreprises. Nous n'avons reçu aucun grief de la part des agents autorisés et de l'Association concernant cette situation. Nous n'avons reçu non plus aucun grief de la part de producteurs qui n'auraient pu vendre leurs pommes en raison d'une non-certification.

D. AGRICULTURE DURABLE ET ENVIRONNEMENT

26. Les techniques de production fruitière intégrée permettant de réduire les risques associés à l'usage des pesticides sont-elles utilisées par les producteurs? Quels sont leurs impacts sur le rendement?

Le Guide de production fruitière intégrée, élaboré en 1999, et l'affiche sont mis à jour annuellement et disponibles en ligne gratuitement⁷. Le guide est un outil de référence détaillé traitant de toutes les composantes de la production de pommes selon les principes de la PFI. Il a pour but d'aider les producteurs à atteindre leurs objectifs de rentabilité, de durabilité, de qualité et de progression en matière d'environnement et de sécurité. Appuyer la mise en œuvre de la PFI dans les vergers de pommiers au Québec est un objectif de l'industrie pomicole inscrit à la planification stratégique 2018-2022 de la Table filière pomicole du Québec. Cette planification découle d'un accord entre tous les intervenants de la Table filière, incluant producteurs, emballeurs, transformateurs et distributeurs de pommes du Québec. Le guide est organisé sous forme de fiches correspondant à des pratiques du programme de PFI. Il comprend toute une série de références et d'outils importants pour les producteurs engagés en PFI.

Les techniques de production fruitière intégrée couvrent l'ensemble des étapes de la production, de la préparation du terrain jusqu'après la récolte. L'adhésion des producteurs de pommes du Québec à un groupe de >100 de ces pratiques a été évalué par l'IRDA il y a quelques années et le MAPAQ a plus récemment évalué les pratiques de GIEC (la gestion intégrée des ennemis des cultures, qui est la composante principale de la PFI) dans la pomme et quelques autres cultures horticoles. Les évaluations montrent un haut taux d'adoption de ces pratiques, et le MAPAQ a nommé la pomiculture (avec la canneberge) comme la culture la plus avancée dans ce domaine. On estime l'adhésion à la PFI à environ 70 %.

27. Est-ce que l'Office entend encadrer le plan de réduction de pesticides? Quel rôle compte-t-il jouer à l'égard de cet enjeu?

L'Office appuie le Plan d'agriculture durable 2020-2030 qui a été publié par le

⁷ <https://reseaupommier.irda.qc.ca/?p=10051>

MAPAQ. Le rôle des PPQ est plutôt d'investir dans des projets visant la réduction de l'emploi des pesticides et le développement des méthodes alternatives.

Les PPQ vont poursuivre leur travail et implication concernant la Production fruitière intégrée (PFI). En tant que membre du Réseau-pommier et du comité de PFI, les PPQ participent à toutes les rencontres organisées par son coordonnateur, M. Gérald Chouinard, agr., Ph.D de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Ces rencontres permettent de mettre à jour annuellement les différentes sections du Guide PFI, de l'affiche PFI, de discuter des projets de recherche en cours et à venir, des nouvelles réglementations environnementales, des différents programmes d'aide financière, etc.

- 28. Est-ce que des producteurs de pommes participent à des projets de plantation de pommiers visant à compenser les gaz à effet de serre pour favoriser la carboneutralité de ses partenaires (organisation, individus)? Dans l'affirmative, quels constats et/ou résultats peut-on tirer de cette expérience?**

Non.

- 29. Les trois cultivars québécois qui ont été homologués soit la Rosinette, la Passionata du collectif La Pomme de demain et la Orléans de La Pomme d'Orléans : seront-ils exploités à plus grande échelle? répondent-ils aux enjeux de rendements, de production biologique et de préférence des consommateurs?**

La création de nouvelles variétés représente un long processus. L'implantation et le rendement d'une nouvelle variété prend plusieurs années (les exemples nommés dans la question ont pris plus de 20 ans avant d'être rendus disponibles). Elles sont de plus en plus implantées par certains producteurs membres de ces clubs. Actuellement, elles sont disponibles principalement à l'autocueillette ou en kiosque. Les volumes sont disponibles en quantité limitée. Les plantations des variétés Rosinette et Orléans sont en augmentation. Ces variétés ont fait l'objet de tests auprès des consommateurs afin de connaître leur appréciation avant leur mise en marché.

- 30. Est-ce que la serriculture, pour certains de types de pommiers, a été explorée afin de permettre l'approvisionnement en pommes fraîches à l'année longue?**

Les pommes fraîches du Québec sont déjà disponibles toute l'année. Au niveau agronomique, il faut qu'un arbre fruitier soit en dormance pour fleurir avec des bourgeons à fruit au printemps. Il ne produira jamais plus d'un fruit par année.

31. En ce qui concerne les pommes OGM, y a-t-il un enjeu ? Vont-elles susciter l'intérêt de certains joueurs? Pouvez-vous en dire plus?

Actuellement, il n'y a pas d'enjeux concernant ces pommes. Il faut savoir que ces arbres sont implantés seulement dans l'État de Washington. Les fruits ont été développés principalement pour la vente de pommes tranchées destinées aux chaînes et au marché HRI. Présentement, elles ne sont mises en marché qu'aux États-Unis. À notre connaissance, aucune de ces pommes n'est vendue au Canada. Les PPQ ont clairement diffusé leur opposition à la venue d'une pomme génétiquement modifiée sur le marché. Rappelons qu'au Québec, nous ne pouvons pas produire les variétés Granny Smith ou de Fuji en raison de notre climat. La Délicieuse jaune est produite en très faibles quantités. Ce sont les seules variétés « Artic », modifiée génétiquement actuellement afin de contrôler le brunissement

32. Quel est l'état de la situation de l'infestation de brûlure bactérienne au sein des vergers?

Tout est sous contrôle et sous haute surveillance.

E. SÉCURITÉ DU REVENU

33. Quel a été l'impact de l'abandon du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) pour les producteurs? Les programmes de gestion du risque Agri-Québec et Agri-Québec Plus répondent-ils bien aux besoins des PPQ?

Voir la section Sécurité du revenu du Rapport annuel 2020 (page 32)⁸ :

En 2019, les entreprises pomicoles ont très majoritairement voté pour l'abandon de l'ASRA (92 %). À la suite de la décision du conseil d'administration du 1^{er} novembre de la FADQ, le secteur pommes aura droit au programme Agri-Québec rétroactif jusqu'à 2016 et Agri-Québec Plus à partir de 2018 en lieu et place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Ces modifications sont les suivantes :

- *ASRA : Retrait de la couverture du produit Pommes à partir de l'année d'assurance 2018-2019;*
- *Agri-Québec (AGQ) : Admissibilité des pommes tardives rétroactivement à l'année de participation 2016;*
- *Agri-Québec Plus (AQP) : Admissibilité des pommes tardives à compter de l'année de participation 2018.*

⁸ Les Producteurs de pommes du Québec (2020), *Rapport annuel 2020*.
<https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2020/12/Rapport-annuel-2020-PPQ-web.pdf>

Le surplus accumulé au fonds ASRA – Pommes, au 31 mars 2020, est de 2,48 M\$. La part relative aux adhérents représente 35,4 %, soit un montant de remboursement de 876 364 \$. En 2017, il y avait 155 adhérents admissibles au produit Pommes. Pour les années 2015 à 2017, ceux-ci ont assuré une moyenne de 75,4 millions de kg de pommes. Ainsi, le taux unitaire de remboursement pour les adhérents est de 0,011628 \$/kg de pommes, soit 876 364 \$ divisés par 75,4 millions de kg.

La disposition des surplus du fonds, soit la part du gouvernement, a fait l'objet de plusieurs discussions entre l'Union des producteurs agricoles, Les Producteurs de pommes du Québec et la FADQ au cours des derniers mois. Finalement, le CA de la FADQ a adopté en juin 2020 deux nouveaux programmes qui sont en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2020 :

- *Volet 1 : Programme d'aide financière pour la replantation des vergers de pommiers – Volet individuel, projets déposés seulement par les adhérents ASRA 2017-2018, enveloppe budgétaire de 1 M\$.*
- *Volet 2 : Programme d'appui au secteur pomicole visant l'amélioration de la rentabilité et des pratiques agroenvironnementales – Volet collectif, projets déposés seulement par Les Producteurs de pommes du Québec, enveloppe budgétaire de 600 k\$.*

Pour l'instant, les programmes de gestion du risque Agri-Québec et Agri-Québec Plus semblent bien répondre aux besoins des producteurs de pommes. Toutefois, si nous devons faire face à quelques années de mauvais prix, ces programmes ne combleraient pas du tout les manques à gagner comme l'aurait fait l'ASRA.

Annexe 1

Commentaires des PPQ aux mémoires des intervenants

Mémoire de l'AEPQ

Les PPQ ont plusieurs commentaires et certaines précisions concernant des éléments présents dans le mémoire de l'Association des emballeurs de pommes Québec. Ceux-ci sont présentés selon les sections du mémoire de l'Association.

Faits saillants

L'AEPQ mentionne que « Le volume des importations correspond à peu près à 57 % de la production québécoise de pommes fraîches » dans la section Faits saillants de leur mémoire. En fait, selon leur compréhension, ces données indiqueraient que le Québec approvisionne 43 % des pommes fraîches et transformées et non 64 % tel qu'expliqué dans nos commentaires selon le rapport *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme au Québec* du MAPAQ. De plus, dans la présentation des PPQ, nous démontrons que les quatre principales variétés de pommes du Québec à l'état frais représentent entre **51 à 53 %** du marché de vente dans le grand réseau de distribution (voir les données Nielsen figurant dans notre Rapport annuel 2020 et notre présentation PowerPoint), sans compter le pourcentage des autres variétés vendues, produites au Québec.

Ingérence des PPQ dans la mise en marché des pommes

Le rôle de l'AEPQ est en effet l'emballage des pommes des producteurs avec lesquels ils font affaire. De plus, ils ont aussi pour mission d'assurer une mise en marché ordonnée et efficace. Il demeure que cette dernière mission ne leur est pas exclusive et réservée. Les PPQ ont aussi la mission, par le truchement de la Loi, du Règlement et du Plan conjoint, d'assurer que la mise en marché des pommes du Québec soit ordonnée et efficace, en collaboration avec les différents partenaires du secteur pomicole.

Aux fins de précisions, nous tenons à rappeler que les Producteurs de pommes sont les agents de négociation et les agents de vente des producteurs visés par le Plan conjoint (R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 104, a. 8). De plus, les Producteurs de pommes peuvent réglementer et organiser la mise en marché du produit visé conformément aux pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi, et entre autres ceux des articles 92, 93, 96, 97, 98, 100 et 122 (R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 104, a. 10).

L'article 2 du Règlement stipule également que les pommes produites au Québec sont mises en marché sous la coordination, la surveillance et la direction des Producteurs de pommes du Québec.

Les frais de mise en marché représentent un outil important au niveau de la mise en marché. En effet, cet outil permet au comité de prix de la pomme à l'état frais de prévoir par périodes de promotion ou d'opportunités d'affaires l'incitation à la vente de pommes et de supporter la structure de prix des pommes vendues à l'état frais. Les représentants des emballeurs rappellent que sans annexe, il n'y a pas de ventes.

Multiplication d'études effectuées sur les variétés émergentes de pommes

La réalisation d'études fait partie des attributions des Producteurs aux termes du Plan conjoint; ils peuvent « faire toute enquête nécessaire à la réalisation des objets et de l'application du Plan, ainsi que pour bonifier les débouchés du produit visé » (article 11 f) du Plan conjoint).

Le Règlement sur les contributions des producteurs de pommes prévoit la perception d'une contribution auprès des producteurs pour « payer les dépenses faites pour la promotion, la recherche et le développement » (article 2).

La recherche et développement fait d'ailleurs partie des thèmes abordés dans le cadre des évaluations périodiques de la Régie (voir le *Guide pour la préparation de l'évaluation des interventions des offices dans la mise en marché*).

4.2 Non-respect des dates de mise en marché par les Producteurs

L'article 16 du Règlement stipule que le producteur doit respecter les dates de mise en marché des pommes destinées à la consommation à l'état frais, par variété, déterminées par le Comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais, conformément aux conventions en vigueur.

La Convention de mise en marché avec l'AEPQ ne vise pas les pommes vendues à la ferme (ou vente directe aux consommateurs). Cet aspect de la mise en marché est régi par le Règlement (au plan économique). Ainsi, la réglementation de la Convention quant au respect des dates de mise en marché ne peut être appliquée aux producteurs pour ce type de vente.

Application des délais de façon stricte

Inspections de qualité au début de la pandémie

Les inspections sont réalisées par la firme Gestion Qualiterra qui est un tiers indépendant. Les inspections de qualité ont été suspendues à la demande de l'AEPQ du 17 mars au 27 mai inclusivement durant la première vague de la pandémie. Cette exemption a été obtenue de la Régie. Par la suite, les parties ont convenu de la reprise des inspections jusqu'au 12 juin 2020.

Cet automne, les inspections de qualité ont commencé le 8 septembre 2020.

L'émission de nombreuses pénalités monétaires

Tous les dommages liquidés ont été émis pour refus d'inspection tel que spécifié à la Convention de mise en marché. À la reprise des inspections en mai 2020, tous les emballeurs avaient été informés via des communiqués des pénalités auxquelles ils s'exposaient dans le cas d'un refus d'une inspection de qualité. La reprise des inspections avait été convenue entre les PPQ et l'AEPQ et tous les agents autorisés avaient été avisés de la reprise des inspections par deux communiqués. Cette entente a été ratifiée par la présidente des PPQ, Stéphanie Lévasseur, et le président de l'AEPQ, Pierre Jodoin et soumise pour homologation à la Régie.

Nouvelles variétés de pommes et modernisation des vergers

L'analyse des volumes produits au Québec doit s'effectuer sur des données réelles et non des volumes estimés, tel que présenté par l'AEPQ. Un portrait plus juste des variétés offertes par les producteurs de pommes du Québec est démontré à la diapositive 17 de notre présentation. On peut constater une hausse du volume des nouvelles variétés telles que Honeycrisp, Gala et Ambrosia. Il est important de comprendre qu'entre l'implantation et le rendement d'une variété, beaucoup de temps et d'investissement sont nécessaires. Nous

croyons que les récoltes des nouvelles plantations des dernières années devraient bonifier la quantité de pommes produites dans ces variétés dans les prochaines années.

Concernant la journée de réflexion portant sur l'accroissement de la productivité et de la rentabilité des entreprises pomicoles, qui a eu lieu le 3 juillet 2019, nous souhaitons apporter quelques précisions (diapositive 33 de notre présentation).

Une journée de réflexion a été prévue dans le plan de travail de la Planification stratégique 2018-2022. Cette action a été approuvée par les membres de la Table filière pomicole. Le but était de travailler principalement sur la *Cible - Variétés prometteuses et modernisation des vergers*⁹ en préparant une rencontre/journée de réflexion avec des intervenants choisis pour partager les constats sur les tendances de consommation et discuter de la démarche menant aux choix de variétés de pommes complémentaires et adaptées. Les responsables suivants ont été ciblés : PPQ, AEPQ, CTAQ, AQDFL, MAPAQ, AAC et différents experts. Le but ultime de l'exercice était d'établir une stratégie sectorielle pour la sélection de variétés prometteuses pour le marché long.

Lors du conseil d'administration des PPQ du 16 avril 2019, les administrateurs mandatent l'équipe de permanence des PPQ d'organiser, durant la période estivale, la journée de réflexion prévue dans le plan de travail de la Planification stratégique en collaboration avec les responsables ciblés.

Les PPQ et l'AEPQ ont été nommés porteurs de cette action par la Table filière. Lors de l'organisation de celle-ci dans les semaines qui ont suivi le CA du mois d'avril, l'AEPQ a émis les demandes suivantes pour modifier cette journée de réflexion :

1. D'intégrer toutes ces cibles à l'ordre du jour :
 - a. Cible - Variétés prometteuses et modernisation des vergers
 - b. Cible - Soutien et production pomicole
 - c. Cible - Commercialisation, emballage et transformation
2. D'inviter seulement les producteurs et emballeurs.

Finalement, animée par l'UPA, la journée a débuté avec une présentation de M^{me} Monique Audette, productrice et consultante en pomiculture, et s'est terminée par trois ateliers qui ont eu pour but de fixer des moyens afin de réaliser les actions établies pour chacune des cibles. Lors du comité de gestion suivant (PPQ et l'AEPQ), le 31 juillet 2019, certains membres de l'AEPQ mentionnent que les ateliers ont particulièrement été difficiles et qu'il y avait probablement trop de sujets à l'ordre du jour.

Cette journée a toutefois confirmé que le programme de modernisation devrait être bonifié et amélioré afin d'augmenter l'adhésion des producteurs et assurer l'implantation de nouvelles variétés plus rentables pour ceux-ci. Ces deux dernières années, les membres du comité de sécurité du revenu ont fait de nombreuses activités de lobbying auprès du MAPAQ dans ce but et ainsi tenter d'améliorer la compétitivité et la rentabilité de notre secteur.

Par ailleurs, les PPQ contribuent annuellement au Réseau d'essais de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM) pour une valeur de 9 000\$ en aide financière et environ 6 000 \$ en biens et services. Notez que l'AEPQ contribue pour une valeur de 500 \$ annuellement. Nous avons d'ailleurs déposé une demande d'aide financière en 2021 dans le cadre du Programme InnovAction du MAPAQ afin de s'assurer de la continuité des activités de RECUPOM pour la prochaine année en attendant un financement récurrent et durable de la part du Ministère.

⁹ <https://producteursdepommesduquebec.ca/wp-content/uploads/2018/09/Planification-strategique-FINAL.pdf>

Compétitivité

5.1 Annexe H

L'application de l'annexe H et les articles de la Convention la concernant n'ont jamais été remis en question ou dénoncés au cours des dernières années par l'Association. C'est plutôt des arguments de bonification qui nous ont été formulés de la part des emballeurs lors des négociations de la nouvelle Convention de mise en marché pour faciliter la conciliation entre l'annexe H et l'annexe B.

Responsabilité des producteurs pour la qualité

Les emballeurs n'assument pas toute la responsabilité de la qualité des pommes. Les producteurs sont payés en fonction de la qualité des pommes qu'ils livrent. Ils en assument la responsabilité, et les pommes peuvent être déclassées. L'article 4.5 de la Convention stipule que chaque emballeur a le libre choix du producteur ou du regroupement régional dont il accepte les pommes.

Exemptions ministérielles pour atténuer une pénurie au Canada

Dans le cadre des exemptions ministérielles, les PPQ doivent faire une recherche auprès de leurs membres afin de fournir une preuve de pénurie, permettant au demandeur de pouvoir importer des pommes. En effet, dans certains cas, les PPQ se questionnent quant à l'identification finale des pommes importées et formulent à l'occasion des demandes d'inspection à l'ACIA qui est responsable de l'application de ce règlement. Le but principal étant de s'assurer que les pommes mises en marché sous le logo Pommes Qualité Québec sont bien **des pommes produites au Québec et non importées**, tel que prévu dans la Convention.

La prime à la compétitivité

La Convention a cet effet puisque les frais de manutention pour les pommes déclassées sont plus élevés au minot si le lot est de qualité inférieure (article 11.6 de la Convention).

Demande par rapport à la Convention de mise en marché

D'ailleurs, en ce qui a trait aux nombreux commentaires formulés quant à « l'application rigide de la Convention de mise en marché des pommes du Québec » par les Producteurs, ces derniers souhaitent rappeler que :

- L'ensemble des commentaires de l'AEPQ ne concerne pas la période visée par la présente évaluation périodique, soit de 2014 à 2018;
- Les Producteurs « assurent la négociation des conventions de mise en marché qui encadrent la production et la mise en marché de la pomme au Québec et sont chargés de leurs applications »[et, « à titre d'organisme chargé de l'application du Plan conjoint et de partie à la Convention, ont le devoir d'agir pour faire appliquer [la Convention telle qu'en vigueur], et ce, dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs qu'ils représentent »; ce devoir appartient également à l'AEPQ qui en est signataire;
- Un mécanisme de règlement des griefs (Procédure de bonne entente) est prévu à telle Convention pour permettre de solutionner les différends pouvant survenir dans le cadre de son application; à ce jour, aucun grief n'a été déposé par l'AEPQ;

- Un mécanisme de dénonciation, incluant des délais, est également prévu à la Convention;

- Le dernier arbitrage de la Convention de mise en marché date de 2007 par la décision 8907 du 3 décembre et depuis ce temps, il y a eu de nombreuses modifications lors des renouvellements et des amendements, tous convenus entre les parties. C'est pourquoi la demande réclamée par l'Association de réformer la Convention en profondeur nous laisse perplexes, car elle ne nous a pas soumis de griefs d'application.

Mémoire du MAPAQ

Le mémoire du MAPAQ dresse de façon générale un bon portrait de l'industrie de la pomme au Québec. Cependant, les PPQ tiennent à faire une précision au niveau d'une statistique présentée dans ce mémoire.

Dans la section *Faits saillants*, nous pouvons lire : « Le volume des importations correspond à peu près à 57 % de la production québécoise de pommes fraîches ».

Cette phrase porte à confusion et peut être mal interprétée. En effet, l'AEPQ reprend plusieurs fois cette donnée dans son mémoire :

« Le volume des importations correspond à peu près à 57 % de la production québécoise de pommes fraîches » (page 2).

« Sans compter que le volume des importations correspond à peu près à 57 % de la consommation québécoise de pommes fraîches » (page 3).

Il est important de comprendre que le MAPAQ fait référence ici à toutes les pommes produites, soit transformées et fraîches. Ce fait saillant provient de la figure 8 de la page 15 du mémoire du MAPAQ qui montre le circuit de commercialisation des pommes pour l'année 2019. En fait, ces données indiquent que le Québec approvisionne 64 % des pommes et non **43 %** tel que compris par l'AEPQ. Voici le détail du calcul en se basant sur les données de la figure 8 :

Provenance	Type de volume	Volume (tonne)	Proportion (%)
Québec	Quantité commercialisée (frais et transformation)	98 427	64%
Hors-Québec	Quantité importées (frais et transformation)	56 077	36%
	Total	154 504	100%

Mémoire des PCQ

Le mémoire des Producteurs de cidre du Québec dresse un portrait juste sur les enjeux et opportunités de leur secteur.

Comme mentionné dans notre mémoire dans la section *Suivi des recommandations de la Régie*, les PCQ nous ont approché afin de participer à leur réflexion sur la création d'une chambre de coordination pour leur secteur. Les PPQ ont accepté d'y participer et sont désireux de collaborer avec les PCQ afin d'assurer une pérennité pour ce secteur et les entreprises cidricoles.

Pour reprendre un extrait du mémoire des PCQ : *Le Règlement sur le cidre stipule que tout cidre fabriqué dans la province, peu importe le type de permis, doit contenir au moins 80 %, en volume de produit fini, de jus extrait de pommes récoltées ici; un excellent débouché pour les pommes produites au Québec.* En effet, les pommes vendues pour le cidre sont un débouché intéressant pour les producteurs de pommes. Ce secteur étant en augmentation, selon les PCQ, il permettra aux producteurs d'obtenir un meilleur prix pour leurs pommes. Précisons qu'il n'est pas rentable pour un producteur de limiter sa production aux pommes destinées au cidre, si ce n'est pas lui qui effectue la transformation.

Mémoire du CTAQ

Les PPQ sont conscients que les deux plus grands transformateurs de pommes du Canada ont des besoins bien supérieurs à la quantité pouvant être fournie par les producteurs de pommes du Québec. Présentement, il y a deux problématiques énoncées par les transformateurs auxquelles nous tenons à apporter des précisions:

- L'utilisations des exemptions ministérielles
- La vente de pomme à chevreuil

Exemptions ministérielles pour atténuer une pénurie au Canada

Les demandes d'exemptions ministérielles pour la pomme fraîche et transformée sont réglementées par l'ACIA via la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC)* et le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC)*¹⁰ et devraient le demeurer.

Historiquement, nous avons déjà fait un projet pilote concernant les exemptions ministérielles pour la pomme transformée. Cette année-là fut la pire année de commercialisation de la pomme de transformation. Les transformateurs à l'époque s'étaient approvisionnés en grande quantité à l'extérieur du Québec à l'automne et dès le mois de décembre, ils nous ont avisés qu'ils n'avaient plus besoin de pommes de déclassement du Québec. En conséquence, nous avons dû commercialiser des pommes de déclassement très tardivement jusqu'à l'automne suivant. Ce fut la fin du projet pilote.

La vente de pomme à chevreuil

Les PPQ considèrent que ce marché est desservi par les producteurs.

Selon nos contacts aux Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le « cadre législatif » en question semble en fait être l'information réglementaire que l'on retrouve sur le site Internet du Ministère. Donc la brochure et les règlements de chasse sur le site sont clairs, et les chasseurs ont le droit d'appâter les chevreuils avant et pendant la période de chasse.

Les règlements qui gèrent la chasse, le piégeage, etc. n'ont en effet pas de « date d'échéance » ou de période d'application limitée. Ainsi, le règlement et ses dispositions demeurent en vigueur tant et aussi longtemps qu'ils n'ont pas été modifiés.

En résumé, l'information présente sur le site du Ministère a une échéance de 2 ans, mais le règlement, lui, demeure en vigueur tant et aussi longtemps que le ministre n'en aura pas fait la modification. Ce faisant, le règlement demeure en vigueur tel qu'il est et continue d'être appliqué.

¹⁰ <https://inspection.canada.ca/exigences-en-matiere-d-etiquetage-des-aliments/etiquetage/exemptions-ministerielles/attenuer-une-penurie-au-canada/fra/1526488915614/1526488915879>

ANNEXE 3

Association des emballeurs de pommes du Québec, *Évaluation périodique de mars 2021 : mémoire de l'Association des emballeurs de pommes du Québec, mars 2021*
(Mémoire de l'AEPQ)

et

Réponses aux questions de la RMAAQ

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE MARS 2021 :
MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES
EMBALLEURS DE POMMES DU QUÉBEC**



AEPQ

**ASSOCIATION DES
EMBALLEURS DE POMMES
DU QUÉBEC**

Table des matières

1. Faits saillants	2
2. Présentation de l'intervenant	3
3. Considérations face au portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme	4
3.1 Consommation	4
3.2 Production	6
4. Analogie entre le rapport d'évaluation périodique du Plan conjoint des Producteurs et la Convention	7
4.1 Rendement et productivité des Producteurs	8
4.2 Respect de la réglementation	9
4.3 Relations entre les intervenants	9
5. Considérations des Emballeurs	10
5.1 Convention trop lourde et déficiente	10
5.2 Nouvelle réalité des Emballeurs	11
6. Considérations face au mémoire des Producteurs	11
6.1 Compétitivité	11
6.2 Attitude des Producteurs envers les Emballeurs	12
7. Conclusion et recommandations	13
Annexe A	15
Annexe B	16

L'Association des Emballeurs de pommes du Québec (ci-après désignée comme étant les « Emballeurs ») tient à remercier la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'offrir cette tribune, afin de permettre aux Emballeurs d'exprimer leurs observations, défis et enjeux du secteur de la vente des pommes fraîches au Québec.

1. Faits saillants

Depuis quelques années, la situation pomicole du Québec subit d'importantes modifications au niveau commercial. Tel que mentionné par le ministère dans le *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme*¹ :

- « Malgré la baisse de la consommation de pommes, la production québécoise ne suffit pas à combler les besoins des consommateurs ;
- Le nombre d'entreprises pomicoles et les superficies des vergers diminuent au Québec, alors que la taille moyenne de l'entreprise est en augmentation ;
- La Montérégie et les Laurentides sont les principales régions productrices au Québec ;
- La quantité de pommes récoltées a été stable dans les cinq dernières années, alors que les prix moyens obtenus au Québec ont augmenté ;
- Le volume des importations correspond à peu près à 57% de la production québécoise de pommes fraîches ;
- Le Québec a perdu sa deuxième place de producteur de pommes fraîches au profit de la Colombie-Britannique, qui a su accroître plus rapidement sa productivité et ses rendements ;
- La diminution de la consommation de pomme, la part élevée de pommes déclassées qui servent à la transformation, la forte concurrence variétale des pommes importées et la rareté de la main-d'œuvre représentent des enjeux pour le secteur.²»

De plus, le volume de vente des variétés de pommes fraîches « Empire », « Honeycrisp », « Gala » et « Ambrosia » sont en bonne croissance, versus les variétés

¹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

² *Ibid.*, p.vi.

conventionnelles. Sans compter que le volume des importations correspond à peu près à 57% de la consommation québécoise de pommes fraîches.

En outre, le marché de la pomme du Québec a également connu des changements internes, notamment au niveau relationnel. En effet, les relations entre les Emballeurs et les Producteurs de pommes du Québec (ci-après désignés comme étant les « Producteurs ») se trouvent altérées par l'application rigide de la Convention de mise en marché des pommes du Québec³ (ci-après désignée comme étant la « Convention ») par les Producteurs.

Une série d'événements entre ces deux intervenants du marché pomicole ont eu lieu et continuent d'avoir lieu et mettent en péril la mise en marché efficace et ordonnée de la pomme du Québec, tels que :

- L'émission de nombreuses pénalités monétaires ou non envers les Emballeurs par les Producteurs ;
- Un manque de sanctions de même intensité envers les Producteurs qui ne respectent pas la Convention ;
- Une application rigide et exacerbée des règlements par les Producteurs ;
- L'ingérence des Producteurs dans la mise en marché des pommes ;
- La multiplication d'études effectuées sur les variétés émergentes de pommes, ralentissant l'innovation dans la mise en marché ;

En conséquence, depuis quelque temps, les Emballeurs nourrissent une insatisfaction vis-à-vis l'application de la Convention de mise en marché par les Producteurs. Dans le même ordre d'idées, les Producteurs remettent fréquemment en doute les actions posées par les Emballeurs le tout, nuisant considérablement à la mise en marché efficace et ordonnée de la pomme du Québec. Il est donc temps que la situation change pour que les relations entre les intervenants deviennent d'égal à égal. Un tel changement mènera inévitablement à une amélioration de la compétitivité de la production des pommes du Québec.

2. Présentation de l'intervenant

En 1978, en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*⁴, les Producteurs de pommes ont adopté le *Plan conjoint des producteurs de*

³ *Convention de mise en marché des pommes du Québec*, Longueuil, 2017-2019.

⁴ *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, c. M-35.1.

*pommes du Québec*⁵. C'est d'ailleurs à ce moment que les Producteurs sont devenus l'organisme responsable d'administrer le *Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec* et les nombreux règlements qui en découlent. La même année, soit le 6 septembre 1978, l'Association des Emballeurs de pommes du Québec a été accréditée par la décision numéro 2436 de la Régie la déclarant, par la même occasion, responsable de l'emballage et la mise en marché de la pomme du Québec, et ce, à partir du 30 septembre 1978⁶.

En 2020, il y a trente-cinq (35) agents autorisés à titre d'Emballleurs. Leur rôle est principalement l'emballage des pommes du Québec et la gestion de leur mise en marché. Alors que celui des Producteurs est la production de pommes pour approvisionner le marché québécois.

En 2020, dix (10) des Emballeurs sur trente-cinq (35) représentent plus de 88% de l'emballage des pommes fraîches du Québec commercialisées. À cet effet, les Emballeurs sont des intervenants primordiaux dans la mise en marché efficace et ordonnée de la pomme du Québec et c'est pour cette raison qu'ils ont choisi de produire un mémoire, afin d'expliquer les considérations importantes à leurs yeux pour l'industrie de la pomme.

3. Considérations face au portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme

3.1 Consommation

Malheureusement, entre 2014 et 2019, la consommation de pommes fraîches du Québec a diminué de 8,8%⁷. Or, malgré cette diminution, les Producteurs ne réussissent pas à approvisionner le marché québécois en pommes. Dans les faits, ils réussissent à approvisionner seulement 43% de la demande québécoise en pommes⁸, le reste étant importé de différentes provinces canadiennes ou de certains états américains. Donc, les Emballeurs questionnent la production des Producteurs, ainsi que la direction de leurs efforts mis dans le développement des nouvelles variétés et des volumes produits.

Depuis quelques années, les Producteurs s'ingèrent de plus en plus dans la mise en marché de la pomme du Québec, alors que, selon les Emballeurs, leurs efforts devraient être dirigés à l'innovation et à la modernisation de leur production, afin de garder une bonne compétitivité et approvisionner le marché québécois en pommes. Considérant que presque 60% des pommes au Québec proviennent des importations pour répondre aux demandes des consommateurs, la Convention actuelle ne favorise aucunement les intérêts de tous les producteurs, ainsi que la protection du marché des pommes du

⁵ *Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*, c. M-35.1, r. 259.

⁶ *Association des Emballeurs de pommes du Québec*, décision 2436, Régie des marchés agricoles du Québec, 1978.

⁷ *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la pomme*, préc., note 1, p.2.

⁸ *Ibid.*, p.vi.

Québec, soit les objectifs de la Convention. Les Emballeurs soulignent donc que, les Producteurs doivent davantage gérer leur production et que pour ce faire, il faut que la Convention leur permette d'assumer ce rôle primordial. Une nouvelle Convention devrait donc être claire, précise et limitative des rôles et pouvoirs de chacun des intervenants, et ce, pour favoriser une mise en marché efficace et ordonnée dans l'intérêt de tous les intervenants et basée sur une relation d'égal à égal.

Il y a environ cinq cents (500) producteurs québécois et seulement cent trente-cinq (135) d'entre eux sont certifiés *CanadaGap*. En fait, trente-quatre (34) des producteurs certifiés sont des Emballeurs. Cette certification est requise par les chaînes alimentaires pour commercialiser les pommes. Un Emballeur doit absolument s'approvisionner chez un Producteur certifié afin d'avoir le droit de vendre sur le marché long.

D'ailleurs, un des nouveaux enjeux du marché des pommes québécoises est la modification des préférences des consommateurs face aux variétés de pommes. En effet, la demande de la variété « McIntosh » est en baisse⁹, tout en représentant encore 55% du volume total de la production annuelle de pommes au Québec, tandis que celle de l'« Empire » est en hausse¹⁰, tout comme celle de la « Honeycrisp », la « Gala » et l'« Ambrosia ». Cette réalité est répandue à travers le Canada, tel que le montre le tableau d'estimé d'inventaire canadien de 2020 en annexe A.

Il s'agit d'une réalité connue de tous les intervenants du marché de la pomme du Québec et qui est dénoncée par les Emballeurs depuis plusieurs années, sans toutefois qu'il n'y ait de changements notables de la production effectuée. Les Emballeurs considèrent ainsi qu'il est impératif de diversifier les variétés de pommes offertes sur le marché et, pour ce faire, il faut absolument que les Producteurs se concentrent sur la modernisation de leur verger.

Les Emballeurs considèrent aussi que la production doit changer le plus rapidement possible, car les postes d'emballage sont en pénurie croissante de variétés émergentes telles que « Honeycrisp », « Royal Gala » et « Ambrosia », soit des variétés de plus en plus populaires chez le consommateur. La demande croissante de ces variétés ne peut pas, dans les conditions actuelles, être satisfaite par les Producteurs et, sans action rapide et efficace dès maintenant, le Québec perdra encore plus d'importance dans la production de pommes. Effectivement, les Emballeurs considèrent qu'avec une prise d'action importante et rapide dès maintenant, les Producteurs seront capables de fournir le marché québécois en grande quantité de pommes de variétés émergentes dans un délai de plus de cinq (5) ans.

Il est d'autant plus important que le Québec soit capable de produire ces variétés de pommes en grande quantité de façon autonome pour approvisionner le marché, et ce, rapidement, car l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique en produisent en grande quantité et prennent de plus en plus de parts du marché québécois de pommes. D'ailleurs, en Ontario pour la récolte 2020, les pommes de variétés émergentes, telles que

⁹ *Ibid.*, p.2.

¹⁰ *Ibid.*

« Gala », « Ambrosia » et « Honeycrisp » représentent 37,2% de toutes les pommes récoltées, alors qu'au Québec, pour la même période et pour les mêmes variétés émergentes, elles représentent seulement 6,6% de toutes les pommes récoltées. Cette réalité est visible dans le tableau d'estimé d'inventaire québécois de 2020 en Annexe B. D'ailleurs, ces variétés émergentes représentent 85,9% de toutes les pommes récoltées en Colombie-Britannique et 35% en Nouvelle-Écosse. Il s'agit également de la raison principale pourquoi le Québec se fait rapidement déclasser et est seulement capable de fournir le marché de la pomme de sa propre province à environ 43%, et ce, incluant les pommes importées avec les exemptions ministérielles. Les intervenants doivent s'unir, afin de changer la tendance et éviter que le marché de la pomme québécois ne se perde au détriment des autres provinces capables de fournir le consommateur québécois en variétés émergentes. Les Producteurs doivent donc changer leur façon de procéder. À défaut de ce faire, pour éviter cette situation, les Emballeurs n'auront pas d'autres choix que de s'approvisionner de plus en plus chez des producteurs ontariens pour pallier à la demande, ce qui n'est pas dans l'intérêt de l'ensemble des Producteurs du Québec.

Bref, il est évident que, dans le but de protéger le marché québécois de la pomme, il faut réagir et changer la manière dont le marché est administré pour surpasser cette nouvelle réalité, et ce, dans l'intérêt de tous les intervenants.

3.2 Production

Plusieurs considérations du MAPAQ liées à la production de la pomme du Québec amènent les Emballeurs à se questionner sur la pertinence de la Convention telle que rédigée. En effet, malgré que le problème de variétés de pommes au Québec et celui du manque de production suffisante soient connus de tous les intervenants, la quantité de minots de pommes récoltées dans les dernières années est restée relativement stable, et ce, qu'elles soient commercialisées fraîches ou transformées¹¹. En conséquence, les Emballeurs considèrent que la production de pommes actuelle rejoint de moins en moins le consommateur québécois et qu'ils perdent de plus en plus de parts dans le marché.

D'ailleurs, il est désormais évident que la compétitivité du marché québécois diminue de façon alarmante. En effet, entre 2014 et 2019, le Québec a diminué d'environ 15%, à l'échelle canadienne, sa production de pommes commercialisées¹². À ce rythme, le marché québécois perdra rapidement toute importance à titre de producteur de pommes à l'échelle du pays. Les Emballeurs sont très inquiets de la tendance actuelle de production, comme le Québec a officiellement cédé sa place de deuxième plus important producteur de pommes au Canada en faveur de la Colombie-Britannique qui a su moderniser, et ce, très rapidement, sa production de diverses variétés de pommes¹³.

¹¹ *Ibid.*, p.8.

¹² *Ibid.*, p.15.

¹³ *Ibid.*

En outre, il est bien connu des intervenants que le marché des pommes fraîches amène plus de profits pour les Producteurs. Le prix du minot de pommes a continué d'augmenter, et ce, malgré la diminution dans la production¹⁴. En effet, le prix du minot de pommes a augmenté de 63% depuis dix ans. Or, le Québec se situe dans le bas du classement en matière de production de pommes fraîches en produisant seulement près de 43% de celles-ci, alors que l'Ontario en produit environ 77%¹⁵.

Les Producteurs doivent concentrer leurs efforts dans les prochaines années à l'augmentation et l'efficacité de leur production, ainsi qu'à sa diversité en modernisant leur verger.

De plus, il faut une refonte complète de la Convention. Les Emballeurs croient qu'il est urgent de modifier ladite convention qui est à sens unique et qui a pour but l'ingérence dans les postes d'emballage des Emballeurs et même de quelques-uns de ses règlements qui désresponsabilisent le producteur pour ensuite porter l'emballeur au banc des accusés. La Convention actuelle ne sert qu'à créer et alimenter des conflits entre les deux parties et à décourager les personnes impliquées des deux côtés en faisant gaspiller du temps et de l'argent. La Convention actuelle éloigne également les Producteurs et les Emballeurs de leur but commun, c'est-à-dire : Augmenter la capacité de production des Producteurs et fournir toutes les variétés de pommes dont les Emballeurs ont besoin pour garder des parts de marché dans la province québécoise, plutôt que d'en perdre chaque année.

4. Analogie entre le rapport d'évaluation périodique du Plan conjoint des Producteurs et la Convention

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (ci-après désignée comme étant la « Régie ») a produit en 2018 un rapport d'*Évaluation périodique des interventions des producteurs de pommes du Québec dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*¹⁶ (ci-après désigné comme étant le « Rapport »). Malgré que ledit Rapport porte sur le Plan conjoint et non la Convention de mise en marché, les recommandations faites par la Régie rejoignent celles que les Emballeurs désirent mettre en lumière dans le présent mémoire. Donc, il est pertinent de s'attarder aux idées et à la ligne directrice suivie par la Régie avant d'effectuer des recommandations pour la Convention.

¹⁴ *Ibid.*, p.8.

¹⁵ *Ibid.*, p.17.

¹⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2018). *Évaluation périodique des interventions des producteurs de pommes du Québec dans la mise en marché du produit visé par le plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Dans ce Rapport, la Régie recommandait, entre autres, aux Producteurs :

- « De réfléchir collectivement à des moyens pour encourager les producteurs à améliorer leur rendement et la productivité de leurs entreprises ;
- De porter une attention particulière au respect des délais prescrits par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche pour remplir certaines formalités administratives (articles 77 et 89.1) ;
- De maintenir de bonnes relations d'affaires avec l'ensemble des intervenants de la filière pomicole en vue d'accroître la compétitivité du secteur...¹⁷ »

Les Emballeurs affirment que les recommandations faites par la Régie aux Producteurs en 2018 s'appliquent aussi envers la Convention en 2020 et souhaitent y ajouter des considérations.

4.1 Rendement et productivité des Producteurs

Il n'y a pas que les Emballeurs qui ont fait part aux Producteurs des problèmes de production des pommes, la Régie également. Or, il appert que depuis plusieurs années, la situation n'a guère changé. Les Producteurs ont poursuivi la même administration de la Convention et du Plan conjoint, et ce, malgré les recommandations de la Régie. En conséquence, les Emballeurs considèrent que de simples recommandations ne suffisent pas, il faut un changement de culture pour accentuer l'importance d'une meilleure productivité et rendement des Producteurs. Les Emballeurs ont soumis aux Producteurs, à de multiples occasions, des idées pour l'innovation de leur production, mais les Producteurs n'ont jamais voulu y donner suite. En fait, toute idée soumise par les Emballeurs passe par un long processus d'étude qui n'arrive jamais à un résultat et stagne à ce stade. Cette rigidité des Producteurs envers les Emballeurs crée un climat peu propice au développement de l'industrie, ce qui est contre les intérêts de tous les intervenants et contre une mise en marché efficace et ordonnée. Pourtant, la Régie avait recommandé aux Producteurs de réfléchir collectivement pour trouver une solution.

Bref, tel que mentionné précédemment dans ce mémoire, les Producteurs doivent se concentrer sur l'augmentation de la production de pommes de variétés émergentes, afin de fournir les postes d'emballage des Emballeurs qui, eux, pourront mettre en marché les pommes produites. Les Emballeurs soumettent dans le plus grand respect que la priorité des Producteurs devrait être de diversifier les variétés de pommes produites et d'augmenter la productivité de leur verger pour faire compétition aux provinces voisines, telles que la Colombie-Britannique et non de s'attarder à une rigueur excessive dans l'application de la Convention.

¹⁷ *Ibid.*, p.10.

4.2 Respect de la réglementation

Plusieurs Producteurs ne respectent pas les dates de mise en marché auxquelles on fait référence annuellement dans la Convention, et ce, sans sanction, contrairement aux Emballeurs. Ce manque flagrant d'équité dans l'attribution des sanctions cause des irritations aux Emballeurs et aux acteurs du marché long.

Or, aucune sanction n'est prévue envers les Producteurs délinquants qui ne respectent pas les délais de la Loi, tandis que les Producteurs gèrent d'une main de fer tous les délais et formalités applicables aux Emballeurs dans la Convention. En effet, aucun motif raisonnable n'est accepté par les Producteurs lorsque les Emballeurs passent un délai ou manquent à une formalité de la Convention. En fait, la majorité de la Convention est constituée de sanctions, pénalités ou d'amendes contre les Emballeurs sans toutefois prévoir les mêmes conséquences aux Producteurs. Dans cette situation, les Emballeurs considèrent injuste et partial le processus d'attribution des sanctions et ils considèrent que la panoplie de conséquences réduit la mise en marché efficace et ordonnée des pommes du Québec en causant du mécontentement et une disparité de traitements.

Les Emballeurs souhaitent que la Régie, à titre d'organisme impartial et organisateur de la mise en marché des produits agricoles du Québec, intervienne pour régulariser la situation et offrir une Convention juste et équitable envers tous les intervenants du marché québécois de la pomme. Il s'agit d'ailleurs d'un des engagements de la Régie envers tous les intervenants des pommes produites au Québec d'encadrer le processus d'évaluation périodique et de modifier la Convention applicable, ainsi que les règlements qui en découlent de façon à ce qu'elle soit respectée par tous les intervenants et soit dans l'intérêt de tous les intervenants.

4.3 Relations entre les intervenants

Sous tout respect, les Emballeurs ne sont pas exactement d'accord avec l'affirmation de la Régie à savoir que « les Producteurs ont entretenu des relations d'affaires harmonieuses avec les autres intervenants de l'industrie, plus particulièrement avec l'Association...¹⁸ ». En fait, les Emballeurs, en général, entretiennent des relations bonnes et cordiales avec leurs producteurs respectifs. En effet, les relations individuelles entre producteur et emballeur sont bonnes. Le problème survient au niveau des relations entre les organismes des Producteurs et celle des Emballeurs et, notamment, au niveau de l'administration de la Convention. Celle-ci semble plus tournée vers les pénalités, les sanctions et prendre les emballeurs continuellement en défaut, ce qui montre que les Producteurs ne considèrent pas les Emballeurs comme étant leur égal, alors qu'ils le devraient. Les Emballeurs soutiennent d'ailleurs que depuis environ une dizaine d'années, et ce, dû à la lourdeur de la Convention, la rigidité de l'interprétation que les Producteurs en font, ainsi que le manque de cohérence entre les sanctions des divers intervenants,

¹⁸ *Ibid.*, p.8.

les relations entre les Emballeurs et les Producteurs se sont détériorées et continuent de se détériorer au niveau de l'administration de la Convention.

Depuis plusieurs années, la compétitivité du secteur pomicole du Québec n'a pas augmenté, et ce, entre autres, étant directement lié aux relations entre les Emballeurs et les Producteurs. Effectivement, malgré les nombreuses tentatives des Emballeurs pour trouver une solution au problème de production, les Producteurs sont restés fermés et insensibles aux idées proposées en leur imposant d'innombrables études.

En outre, la rigidité des Producteurs dans l'application de la Convention a accentué les tensions avec les Emballeurs. Au fil du temps, les Emballeurs ont fini par considérer que les Producteurs agissaient à titre de supérieurs avec eux, au lieu d'égaux intervenants dans le secteur pomicole. Les Emballeurs soumettent qu'il faut que les Producteurs et les Emballeurs travaillent dans une relation de partenariat au lieu d'un lien de subordination. Malheureusement, la Convention a perdu son utilité principale, soit la mise en marché efficace et ordonnée des pommes du Québec, pour devenir un outil de mise en défaut envers les Emballeurs. Il faut que la situation change, afin de renouer de bonnes relations entre les intervenants.

Bref, les Emballeurs soutiennent que trop d'énergie en temps et en ressource financière est gaspillée de la part des Emballeurs et des Producteurs sur ce qui précède. En conséquence, ils considèrent qu'il est fondamental de régler les différends entre eux, de s'entendre sur les rôles de chacun et de repartir sur une bonne base, afin de rattraper le retard accumulé depuis quelques années de l'industrie de la pomme québécoise.

5. Considérations des Emballeurs

5.1 Convention trop lourde et déficiente

Les Emballeurs considèrent que la Convention actuelle est trop lourde à appliquer correctement, notamment, mais non limitativement, l'Annexe H. La Convention telle que rédigée inclut beaucoup de formalités administratives qui ralentissent la mise en marché efficace et ordonnée des pommes.

Les Emballeurs considèrent également que les Producteurs devraient avoir une part de responsabilité face à la qualité du produit qui est livré aux Emballeurs. En effet, les Emballeurs subissent de lourdes conséquences lorsque les pommes ne respectent pas les normes de qualité établies durant les inspections. Or, même s'ils reçoivent les pommes des Producteurs, ce sont les Emballeurs qui subissent l'ensemble des conséquences reliées à la non-conformité des pommes.

Il existe également une autre situation causant des tensions entre les Emballeurs et les Producteurs. Effectivement, les Producteurs ne cessent de maugréer contre les exemptions ministérielles qui sont, pourtant, nécessaires pour combler la demande des consommateurs pour les variétés émergentes de pommes. Les Producteurs essaient, par

divers moyens de pression, ainsi que par des ajouts multiples à la Convention, de les contrôler. Or, à ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour augmenter la production des variétés en demande. En conséquence, les Emballeurs considèrent que les Producteurs devraient mettre leurs efforts sur la recherche d'une solution, au lieu de les mettre sur la recherche de moyens de pression visant à alourdir les demandes d'exemptions ministérielles.

5.2 Nouvelle réalité des Emballeurs

Les Emballeurs doivent gérer une nouvelle réalité : la pandémie reliée au Covid-19. En effet, les postes d'emballage emploient de la main-d'œuvre locale, étrangère et familiale. Les Emballeurs ressentent donc le besoin de protéger leur main-d'œuvre durant cette nouvelle réalité, ce qui n'a pas été reçu et entendu des Producteurs. D'ailleurs, les conflits découlant de cette situation ont augmenté les tensions existant entre les Emballeurs et les Producteurs et ont accentué le sentiment d'insatisfaction des Emballeurs. Les Emballeurs aimeraient avoir la possibilité de discuter et de négocier avec les Producteurs pour en venir à une solution qui paraît équitable pour tous les intervenants pour le bon fonctionnement des postes d'emballage.

La Convention se doit donc d'être modernisée au complet pour refléter le nouveau visage du secteur pomicole québécois et pour renouveler certains de ces procédés devenus désuets et compliqués au fil du temps.

6. Considérations face au mémoire des Producteurs

À la lecture du mémoire des Producteurs, dans la section des événements importants, les Emballeurs considèrent que les deux premiers points sont en relation avec la Convention et la réglementation qui en découlent, ce qui confirme que ladite Convention est beaucoup plus axée sur la réglementation que sur la production et l'assistance aux Producteurs dans leur rôle.

6.1 Compétitivité

Il est évident depuis plusieurs années que la production de variétés émergentes de pommes est cruciale et tous les intervenants s'entendent à cet effet. La modernisation des vergers québécois fait également partie d'un enjeu connu des intervenants du milieu pomicole depuis plusieurs années. Or, très peu de solutions concrètes ont été prises par les Producteurs pour surpasser cette réalité. En fait, les Producteurs multiplient les études effectuées sur le sujet, comme le montre le diagnostic des enjeux et des opportunités qui a été réalisé par la firme *Forest Lavoie Conseil* à la demande des Producteurs¹⁹. Pour les

¹⁹ Les Producteurs de pommes du Québec. *Mémoire de l'Office – Période 2014-2018 : Évaluation périodique des interventions du plan conjoint des producteurs de pommes du Québec*, p. 13.

Emballeurs, cette énième étude réalisée à la demande des Producteurs montre le manque de réactivité des Producteurs face à leur problème de production. En effet, ce nouveau diagnostic des enjeux manque de pertinence, comme ladite problématique a été soulevée depuis plusieurs années.

De plus, malgré la multitude d'études et de recherches demandées par les Producteurs pour augmenter la compétitivité du Québec, ils réduisent la quantité d'actions concrètes mises en place, telle que le babillard électronique qui servait à afficher les pommes disponibles²⁰ et qui a été désactivé dès l'automne 2019. D'ailleurs, ledit babillard n'a suscité que peu d'intérêt par les Producteurs et par les Emballeurs. Les Emballeurs considèrent qu'il est inquiétant de constater que le peu de solutions concrètes et potentiellement utiles qui sont mises en place pour augmenter la compétitivité du marché québécois est finalement aboli et remplacé par de nouvelles études amenant toutes à la même conclusion : Le Québec doit moderniser sa production de pommes.

En outre, les Producteurs sont clairs sur les actions à poser ils mentionnent précisément que «[l]e secteur doit produire moins de pommes de transformation pour augmenter le prix moyen et ainsi améliorer la rentabilité et la compétitivité des entreprises pomicoles, comme dans les autres régions productrices de pommes²¹». Dans ce but, les Emballeurs considèrent qu'il faut que les Producteurs se concentrent à la réelle modernisation de leur verger et, pour cette raison, une nouvelle convention devrait être adoptée en insistant sur ce rôle. D'ailleurs, les Producteurs connaissent l'importance d'«implanter de nouvelles variétés pour répondre aux besoins des consommateurs²²». Ces deux objectifs devraient donc être la principale tâche des Producteurs. Les Emballeurs soulignent qu'il faut adopter une nouvelle convention qui prime la compétitivité et, pour ce faire, le rôle des Producteurs doit être la modernisation et l'augmentation de rendement de leur verger de façon à éviter qu'ils utilisent la convention dans d'autres buts.

Bref, dans le but de moderniser la production et de prendre des actions concrètes et profitables pour l'ensemble des intervenants du milieu pomicole, il est nécessaire et primordial de développer une nouvelle convention qui sera plus adaptée à la réalité actuelle, aux rôles et aux buts de tous les intervenants.

6.2 Attitude des Producteurs envers les Emballeurs

Les Emballeurs mentionnent qu'afin d'augmenter la compétitivité des vergers québécois, il est crucial de favoriser des relations favorables entre les Producteurs et les Emballeurs. En effet, si les Producteurs passaient autant de temps et mettaient autant d'énergie à la modernisation de leur verger qu'ils en mettent à imposer diverses sanctions aux Emballeurs, la problématique ne perdrait probablement pas depuis plusieurs années et le Québec ne subirait pas autant de pression sur le marché pomicole dû aux variétés

²⁰ *Ibid.*, p.8.

²¹ *Ibid.*, p.23.

²² *Ibid.*

émergentes des compétiteurs voisins. À cet effet, il faut que l'attitude dominante et rigide des Producteurs envers les Emballeurs change, et ce, radicalement.

Malgré l'affirmation des Producteurs selon laquelle ils ont suivi les recommandations de la Régie en faveur de bonnes relations avec tous les intervenants²³, les Emballeurs ne sont pas d'accord. Une nuance que les Emballeurs ont déjà mentionnée se doit d'être abordée. Les relations individuelles entre les divers intervenants de ces deux organisations sont bonnes, ce sont les relations entre les organisations elles-mêmes qui se dégradent de plus en plus.

Un bon exemple de ces conflits organisationnels dans lequel les Producteurs ont investi beaucoup d'efforts au lieu de se concentrer sur la modernisation de leur production se retrouve dans le mémoire des Producteurs. En effet, ils mentionnent un événement survenu entre les Producteurs et quelques emballeurs sur des écarts conciliés dans les annexes²⁴. À titre informatif, les Emballeurs se questionnent sur la pertinence pour les Producteurs de mentionner ce litige précis, alors que, comme ils le précisent dans leur mémoire, les Producteurs et les Emballeurs ont réussi à régler ce différend. Il s'agit selon les Emballeurs d'un exemple précis de gaspillage de temps et d'énergie entre les deux organisations qui nuit grandement aux relations entre les Organisations et, par la même occasion, à la mise en marché ordonnée et efficace des pommes du Québec. Les Emballeurs, conscients de cette problématique relationnelle entre les deux organisations, soulignent qu'une nouvelle convention permettra aux organisations de se concentrer sur leur but respectif, tout en assurant ensemble une mise en marché ordonnée et efficace.

Comme ce passage se retrouve dans le mémoire des Producteurs, il est possible de conclure, malgré que les Producteurs ont mentionné qu'il existe des bonnes relations entre les différents intervenants du milieu pomicole, qu'il existe de grandes tensions entre ces deux organisations qui nuisent à la mise en marché ordonnée et efficace des pommes du Québec. Une nouvelle convention basée sur des relations saines, égales et complémentaires et sur un nouveau départ est donc nécessaire pour focaliser le but principal des intervenants, soit la mise en marché ordonnée et efficace des pommes du Québec. Il est évident que la Convention actuelle ne permet plus d'atteindre le but principal pour lequel elle a été créée et qu'elle doit donc entièrement être modifiée afin d'à nouveau permettre une mise en marché ordonnée et efficace.

7. Conclusion et recommandations

Considérant ce qui précède, les Emballeurs désirent une réforme complète de la Convention, et ce, afin que les intervenants puissent repartir du bon pied dans la nouvelle réalité économique du secteur des pommes du Québec. La réforme doit avoir comme principaux buts :

- D'établir le rôle de chacun des intervenants, afin que celui-ci soit d'égal à égal :

²³ *Ibid.*, p.6.

²⁴ *Ibid.*, p.2 et p.10.

- a) En priorisant le rôle des Producteurs à la production de pommes du Québec ;
- b) En priorisant le rôle des Emballeurs à l'emballage et la mise en marché ;
- De rétablir les rapports de partenariat entre les intervenants ;
- De réformer en profondeur la Convention ;
- D'éviter à tout prix de dénoncer la Convention à la dernière minute, et ce, sans tenir compte du souhait des Emballeurs ;
- D'alléger les formalités requises dans la Convention ;
- D'établir un mode de règlement des différends clair, final et concis ;
- De limiter les sanctions et les conséquences dans la Convention, tout en les rendant équitables pour tous les intervenants ;
- De créer une ouverture de la part des Producteurs à la négociation plutôt qu'à l'imposition de plus en plus de règlements.

Les Emballeurs entretiennent des relations privilégiées avec les chaînes d'alimentation. Ces relations doivent être la référence première pour les Producteurs qui devraient être à l'écoute de la demande des clients et non l'inverse.

De toute évidence, le temps de la réflexion est révolu, il est temps d'agir avec une réforme en profondeur.

*Association des Emballeurs de
pommes du Québec*

Annexe A

Estimation préliminaire - Récolte 2019/ Preliminary estimate 2019 Crop Year (minot/bushels)

Variété/Variety	Colombie-Britannique British Columbia			Ontario Ontario			Québec Quebec			Nouveau Brunswick New Brunswick			Nouvelle-Écosse Nova Scotia			Total du Canada Canadian Total		
	2020	2019	% Diff.	2020	2019	% Diff.	2020	2019	% Diff.	2020	2019	% Diff.	2020	2019	% Diff.	2020	2018	% Diff.
McIntosh	123,600	123,700	-0.1%	1,112,000	1,233,000	-9.8%	3,065,000	3,024,000	1.4%	65,000	69,300	-6.2%	245,086	227,584	7.7%	4,610,686	4,677,584	-1.4%
Red Delicious	49,700	48,400	2.7%	591,000	680,000	-13.1%							49,028	50,638	-3.2%	689,728	779,038	-11.5%
Golden Delicious	19,400	19,600	-1.0%	220,000	232,000	-5.2%							56,887	60,846	-6.5%	296,287	312,446	-5.2%
Spy				664,000	624,000	6.4%							398,002	426,992	-6.8%	1,062,002	1,050,992	1.0%
Cortland				268,000	311,000	-13.8%	602,000	526,000	14.4%	37,000	37,730	-1.9%	112,646	126,489	-10.9%	1,019,646	1,001,219	1.8%
Spartan	158,900	127,100	25.0%	106,000	113,000	-6.2%	488,000	442,000	10.4%				6,234	6,544	-4.7%	759,134	688,644	10.2%
Gravenstein													29,823	18,061	65.1%	29,823	18,061	65.1%
Ambrosia	1,491,600	1,304,800	14.3%	496,000	509,000	-2.6%	36,000						62,513	67,496	-7.4%	2,086,113	1,881,296	10.9%
Empire				746,000	724,000	3.0%	295,000	283,000	4.2%				8,934	18,287	-51.1%	1,049,934	1,025,287	2.4%
Idared				96,000	99,000	-3.0%							80,898	89,700	-9.8%	176,898	188,700	-6.3%
Honeycrisp	154,100	124,200	24.1%	815,000	701,000	16.3%	140,000	123,000	13.8%	20,000	15,400	29.9%	558,703	530,210	5.4%	1,687,803	1,493,810	13.0%
Granny Smith	78,500	67,600	16.1%										72	72	0.0%	78,572	67,672	16.1%
Gala	1,616,400	1,478,100	9.4%	1,407,000	1,400,000	0.5%	193,000	182,000	6.0%	6,000	0	100.0%	69,112	72,834	-5.1%	3,291,512	3,132,934	5.1%
Fuji	24,400	16,900	44.4%	135,000	147,000	-8.2%							400	0	N/A	159,800	163,900	-2.5%
Jonagold													94,523	99,301	-4.8%	94,523	99,301	-4.8%
Crispin				59,000	67,000	-11.9%							1,960	1,992	-1.6%	60,960	68,992	-11.6%
Paula Red **							241,000	197,000	22.3%				31,434	27,646	13.7%	272,434	197,000	38.3%
Pink Lady*	46,600	34,600	34.7%										0	0	N/A	46,600	18,000	158.9%
Sunrise***	20,300	16,600	22.3%															
Autres tardives/ Others - late	4,300	2,100	104.8%	338,000	364,000	-7.1%	363,000	341,000	6.5%	14,000	12,320	13.6%	155,621	155,772	-0.1%	874,921	875,192	0.0%
Hâtives/ Others - early	8,400	4,900	71.4%	221,000	218,000	1.4%	102,000	95,000	7.4%	8,100	10,010	-19.1%	12,350	14,309	-13.7%	351,850	342,219	2.8%
TOTAL FRESH	3,796,200	3,368,600	12.7%	7,274,000	7,422,000	-2.0%	5,525,000	5,213,000	6.0%	150,100	144,760	3.7%	1,974,226	1,994,773	-1.0%	18,719,526	18,082,287	3.5%



Date of report: July 31, 2020

SOURCE: The Canadian Horticultural Council as per Provincial Producer Organizations.

* variety added in 2012 by BC, previously included in Other Late

** variety is included in Others - early for Ontario crop estimate

***Sunrise for other provinces is in Other Early

0 - Means that figures are not currently available.

Annexe B
ESTIMATION DE LA RÉCOLTE 2020 DE POMMES DU QUÉBEC
(1000 minots)

Région du Québec	McIntosh	Empire	Cortland	Spartan	Paulared	Gala	Honeycrisp	Ambrosia	Autres tardives	Hâtives	Estimation 2020	Estimation 2019	Total 2018 Réel	Total 2017 Réel	Total 2016 Réel	Total 2015 Réel
Sud-Ouest de Montréal	455	63	100	68	40	25	42	20	65	30	908	860	845	769	882	913
Richelieu-Rouville	1 470	125	100	145	50	125	40	5	35	30	2 125	2 055	2 231	2 144	2 409	2 138
Missisquoi	560	44	93	80	36	38	19	10	45	15	939	997	894	761	787	916
Laurentides	473	52	221	176	91	3	8	0,1	183	12	1 219	972	1 740	1 466	1 418	1 758
Cantons-de-l'Est	25	3	13	9	3	1	5	0	8	3	70	77	77	66	68	80
Québec	55	5	60	7	20	1	25	1	25	10	209	199	175	168	184	193
Autres régions	27	3	15	3	1	0	1	0	2	2	54	53	62	59	65	69
Total 2020 estimation	3 065	295	602	488	241	193	140	36	363	102	5 524					
Total 2019 estimation	3 024	283	526	442	197	182	123	N/D	341	95		5 213				
Total 2018 réel¹	2042	530	1126	946	325	139	96	18	693	72			6 024			
Total 2017 réel¹	1961	473	771	848	288	141	98	16	755	76				5 433		
Total 2016 réel¹	1988	517	1041	918	291	87	81	6	791	81					5 813	
Total 2015 réel¹	2 208	449	1 141	886	340	91	73	6	789	85						6 067

minot = 42 lb

Sources : MAPAQ, Institut de la statistique du Québec, Les Producteurs de pommes du Québec, Clubs d'encadrements techniques, La Financière agricole du Québec

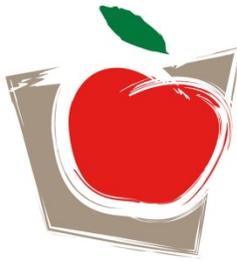
¹ Ces volumes correspondent aux minots transigés à l'état frais tirés de la banque de données des PPQ pour l'année en cours. Les données du déclassement et des pommes destinées à la transformation sont exclues.

Mise en garde:
 Nous tenons à faire une mise en garde quant à l'estimation de la récolte de pommes du Québec. Cette estimation se fait au meilleur de la connaissance des membres du comité, donc elle peut varier de ± 15 %. La production réelle peut aussi fluctuer selon les conditions climatiques d'ici la récolte.

Minots	
2019	5 213 000 (1)
2018	6 024 000 (2)
2017	5 433 000 (2)
2016	5 813 000 (2)
2015	6 067 000 (2)
Moyenne 5 ans	5 710 000

Minots		
2019	5 213 000	(1)
2018	6 024 000	(2)
2017	5 433 000	(2)
2016	5 813 000	(2)
2015	6 067 000	(2)
2014	6 091 000	(2)
2013	5 926 000	(2)
2012	5 660 000	(2)
2011	5 785 000	(2)
2010	5 724 000	(2)
2009	6 270 000	(2)
2008	5 671 000	(2)
2007	7 395 000	(2)
2006	4 607 000	(2)
2005	5 366 906	(2)
Moyenne 15 ans	5 803 060	

(1) estimation
 (2) production réelle



AEPQ
ASSOCIATION DES
EMBALLEURS DE POMMES
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA RÉGIE DANS LE CADRE DE

L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

A. OPPORTUNITÉS ET MARCHÉS

QUESTIONS :

7. Qu'est-ce qui explique la baisse du rendement par hectare au Québec en comparaison avec la Colombie-Britannique et l'Ontario? La situation géographique a-t-elle un impact sur le rendement?

RÉPONSE :

Durant les 20 dernières années les vergers du Québec n'ont pas été rénovés au même niveau que les autres provinces.

Les raisons sont multiples.

- Programmes de replantation inadéquats
- Peu de relève pour continuer la production
- Beaucoup de producteur ont diversifié leur revenu avec un travail extérieur, de la vente à la ferme ou de la transformation artisanale.

Questions pour AMPAQ/CTAQ, PPQ, AEPQ

16. En ce qui concerne les exemptions ministérielles, avez-vous été consulté ou avez-vous participé à l'exercice gouvernemental sur le processus d'allègement administratif?

RÉPONSE :

Les emballeurs n'ont jamais été consultés sur le processus d'allègement administratif. Nous n'étions pas au courant de la tenue cet exercice gouvernemental.

ANNEXE 4

**Conseil de la transformation alimentaire du Québec et Association des manufacturiers
de produits alimentaires du Québec, *Évaluation périodique du Plan conjoint des
Producteurs de pommes du Québec (PPQ) 2021*, mars 2021
(Mémoire du CTAQ et de l'AMPAQ)**

et

Réponses aux questions de la RMAAQ



CONSEIL DE LA
TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PLAN CONJOINT DES
PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC (PPQ) 2021

Mémoire présenté par

L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(AMPAQ)

AFFILIÉE AU
CONSEIL DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE DU QUÉBEC
(CTAQ)

1^{er} mars 2021

Remerciement et Préambule

L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ), affiliée au Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ), remercie la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec d'avoir invité les acheteurs de la pomme de transformation à cette audience afin d'émettre nos observations sur l'application du plan conjoint des producteurs de pommes du Québec (PPQ), mais plus particulièrement sur les défis et enjeux du secteur de la transformation et de son impact sur l'industrie de la pomme du Québec.

Les acheteurs (Lassonde, Vergers Leahy, Vergers Jodoin, Vins Arterra) soulignent que le dialogue et l'ouverture d'esprit entre les parties ont permis d'éviter la conciliation ou l'arbitrage par la Régie. L'AMPAQ/CTAQ et ses membres entretiennent de bonnes relations avec les producteurs de pommes (PPQ). Les acheteurs participent activement aux activités et sont partenaires et/ou commanditaires pour des événements comme le méritas du père Léopold et le comité RECUPOM. L'organisme accrédité est membre de la table filière.

Les acheteurs ont la possibilité de proposer trois (3) représentants à la table de négociation des prix de la pomme. Auparavant, il y avait négociation du prix de la pomme hâtive par Vins Arterra, Lassonde et Vergers Leahy puis celui de la pomme tardive par Lassonde, Vergers Leahy et Vergers Jodoin.

En 2020, les parties ont proposé que la structure de négociation des prix et des comités change. En effet, les quantités de pommes de transformation hâtives ont chuté drastiquement au cours des dernières années. Pour les producteurs, les coûts reliés au ramassage au sol sont vraiment différents, selon qu'il s'agit de la pomme hâtive ou de la pomme tardive qui sera utilisée. C'est donc dans ce contexte qu'il y a des prix différents. Les acheteurs proposent de négocier différemment les prix des pommes à compter de 2021. Désormais, il y aurait un seul comité de négociation de prix de la pomme de transformation.

L'approvisionnement

Le marché de la pomme de transformation est dynamique au Québec grâce aux opérations des deux plus grands transformateurs de pommes du Canada et des fabricants de jus opalescent et de cidres qui développent et maintiennent leurs parts de marchés au Québec et sur les marchés extérieurs.

Par contre, la situation pourrait changer au cours des prochaines années par un manque de pommes de transformation locales. Cette tendance va certainement s'accroître dans les prochaines années pour diverses raisons :

- La population du Québec et du Canada augmente, la pomme transformée sous tous ses états est bien perçue des consommateurs pour sa connotation santé et la production locale. Par contre, la production de pommes au Québec stagne;
- Les producteurs sont de plus en plus efficaces avec les éclaircissements chimiques au printemps, ce qui stabilise la production;
- Les produits pour empêcher les pommes de tomber à l'automne sont utilisés efficacement par la majorité des producteurs, ce qui réduit le volume de pommes de transformation;
- Les volumes de production n'augmentent pas et demeurent à peu près les mêmes, année après année;
- Les vergers commerciaux auront à se rajeunir à court terme pour répondre à la demande et les nouvelles tendances des consommateurs entraîneront une réduction de production de la variété McIntosh qui représente actuellement un gros pourcentage des pommes de transformation. Ce rajeunissement se fera avec des variétés qui ne tombent pas, ou peu, à l'automne et qui ont un taux de déclassement beaucoup plus faible. Donc moins de pommes à transformer;
- La question que les transformateurs se posent : « est-ce que les producteurs ont de l'intérêt à fournir les transformateurs ? » en sachant que les prix à la transformation seront toujours plus faibles que la catégorie de Fantaisie et que ce prix est négocié sur une base nord-américaine;
- En faisant une analyse rapide, on peut déjà tirer la conclusion qu'un bon pourcentage des pommes transformées au Québec proviennent de l'extérieur de la province et ce pourcentage augmentera à un point que les transformateurs auront à négocier des ententes majeures d'approvisionnement avec des producteurs de l'extérieur de la province. Le volume importé de pommes de transformation représente environ de 40 % à 50 % du volume total transformé, dépendamment de chacune des saisons;
- Des prises de décision sont à étudier et à envisager pour la production de pommes de transformation telle que l'aide à la mécanisation de cette production, l'aide gouvernementale pour un soutien aux producteurs afin de conserver leur rentabilité, des volumes intéressants et par la suite augmenter les volumes;
- À l'ère de l'autonomie alimentaire, l'industrie de la pomme doit envisager une période de transition afin d'assurer une croissance de l'industrie.

La pomme à chevreuil

Il est difficile d'évaluer le volume de pommes qui est écoulé réellement par ce créneau. Nous savons toutefois que la vente de pommes aux chasseurs pour appâter les chevreuils avant et pendant la période de chasse est structurée pour une bonne partie des volumes (permis d'agent autorisé, prélevé de contribution par les PPQ, éligibilité au programme Agri-stabilité, Agri-Québec et compte dans le volume de production à la Financière agricole, réseau de distribution en circuit long, etc.), mais moins structurée pour la vente directe au verger par les producteurs eux-mêmes. Voici nos observations :

- La pomme à chevreuil représente notre principal compétiteur pour la pomme de déclassé à l'automne;
- Il est faux d'affirmer que la pomme à chevreuil est constituée de pommes dont la qualité ne répond pas aux critères d'acceptabilité des acheteurs. Elle est constituée de toutes les catégories (pommes à terre, pommes cueillies à la main et de pommes de déclassé de postes d'emballage);
- Beaucoup de producteurs choisissent ce créneau en priorité et vont envoyer à la transformation les restants d'une qualité rendue médiocre en novembre;
- Certains grands réseaux de distribution offrent par l'entremise de leurs magasins à bannière dans les secteurs à forte concentration de chasseurs la vente de pommes à chevreuil;
- Lorsqu'il y a une faible récolte (2020) le secteur de la pomme à chevreuil est mieux approvisionné que celui de la transformation;
- La plupart des états américains interdisent d'appâter les chevreuils pour éviter la transmission de maladie à l'intérieur du cheptel et considèrent cette pratique à risque.

En 2018, des cheptels de cervidés ont été infectés par la maladie débilante chronique (MDC). À ce jour, on n'a pas la certitude des modes de transmission, mais la salive ferait partie d'un des modes. Il est donc possible que les amas de pommes au sol qui attirent les cerfs de Virginie augmentent le risque d'échange de salive. Lorsqu'on regarde la législation sur le site du ministère concerné, selon les règles qui encadrent la chasse sportive au Québec, il est toujours permis d'appâter le cerf de Virginie du 1^{er} septembre au 30 novembre. Ce cadre législatif touche la période d'avril 2020 à mars 2022. Il fut un temps où il y avait suffisamment de pommes à terre, mais ce n'est plus le cas. Comme industrie, nous devons faire des choix et de façon plus accélérée en ces temps de pandémie. L'industrie doit être consciente de cet enjeu et permettre au producteur de décider à qui il veut vendre ses pommes en fonction de la vision à long terme de l'industrie.

[Selon un article paru le 10 mars 2018](#), la vétérinaire Céline Izaac, mentionne : « En concentrant plusieurs individus (cervidés) sur un même site, l'appâtage à l'automne peut favoriser la transmission de maladies qui, autrement, sont présentes chez relativement peu d'individus. C'est notamment le cas de parasites comme le ver du poumon, le ténia hydatigena et Echinococcus granulosus (kyste hydatique transmis par les coyotes qui peuvent être également attirés par le rassemblement de leurs proies à un site, la gale sarcoptique, etc.). Il y a aussi des maladies infectieuses bactériennes ou virales telles que la pneumonie, la diarrhée d'origine bactérienne (la salmonellose, par exemple), le piétin (maladie des onglons transmise par la bactérie Fusobacterium necrophorum), etc. Et puis, il y a des risques de tumeurs cutanées bénignes sous forme de fibromes ou de fibropapillomes, transmises par un virus par contact direct. »

Le marché de la pomme à chevreuil paie toujours un peu plus que le marché de la pomme de transformation, ça devient difficile de renverser la tendance. Cette situation pourrait potentiellement être renversée par des changements de législation. Est-ce qu'on continue d'autoriser l'appâtage ? Selon cette vétérinaire, « Le MFFP (ministère de la Faune) recommande d'appâter avec de petites quantités de nourriture à la fois et d'utiliser le site pour une courte période pendant la chasse. Il n'est pas recommandé de laisser de la nourriture sur le site d'appâtage lorsque la période de chasse est terminée ni d'appâter le site longtemps avant le début de la période de chasse. » Il est temps de parler de révision législative.

Mouvement interprovincial entre usine et exemptions ministérielles

Les demandes d'exemptions ministérielles s'appliquent au Canada pour le commerce interprovincial et à l'importation touchant plusieurs fruits et légumes, dont la pomme. Ces lignes directrices font partie du règlement sur les fruits et légumes frais. Bien que ce dossier soit de juridiction partagée fédérale-provinciale, nous aimerions soumettre à la Régie notre opinion sur l'utilité de ce mécanisme que nous considérons comme un irritant pour le mouvement des pommes destinées à la transformation.

Les acheteurs de pommes opèrent plusieurs usines au Québec, en Ontario et dans les Maritimes. En période de pointe, les usines qui transforment des pommes se coordonnent pour optimiser leurs opérations et gérer entre elles les surplus de volumes de leurs régions. Les acheteurs entreposent des volumes de pommes cueillies à la main pour le jus ou la compote afin de satisfaire les usines opérant en hiver. Ces volumes sont basés sur des historiques de disponibilité de pommes locales et servent à combler les besoins périodiques. Ça implique des mouvements interprovinciaux de pommes que l'on peut interpréter à tort comme

du commerce interprovincial. Dans ce contexte, les entreprises devraient être en mesure de faire ces mouvements sans devoir compléter des demandes d'exemptions ministérielles pour des pommes détenues par les entreprises et transportées d'une usine à l'autre.

Pour la période d'automne, si on veut transférer des pommes (commerce) pour des raisons de coût et d'efficacité d'une province à une autre, il faut demander une exemption auprès de l'agence canadienne (ACIA) qui consulte les offices de producteurs pour avoir leur accord. Les refus sont rares. Toutefois, le temps et les ressources impliquées sont importants : il faut rédiger des lettres aux offices provinciaux de producteurs et s'engager à prendre toutes les pommes disponibles de leur région avant d'obtenir leur accord pour l'entrée de pommes d'une autre province.

L'Accord sur le commerce intérieur est un accord intergouvernemental commercial signé par les premiers ministres canadiens et qui est entré en vigueur en 1995. Son but est de favoriser un commerce interprovincial amélioré en traitant des obstacles liés à la libre circulation des personnes, des produits, des services et des investissements à l'intérieur du Canada, et d'établir un marché intérieur ouvert, performant et stable.

Les exemptions ministérielles, affectent les entreprises qui manquent de pommes du Québec et doivent en importer des autres provinces ou états américains. Le processus prend beaucoup de temps, autant par les entreprises que les fonctionnaires.

Le processus est lourd et occasionne des coûts supplémentaires aux entreprises québécoises. Malgré un manque de personnel qui perdure dans les entreprises, ces tâches administratives supplémentaires exigent de mobiliser des ressources sans qu'il y ait d'avantages ou de gains sur les opérations. Par contre dès qu'une erreur est détectée, un avis de non-conformité est émis avec amende potentielle.

Voici quelques exemples d'exigences administratives et de tâches opérationnelles qui pourraient être évitées :

- Si des lots de pommes sont prêts à l'avance et disponibles durant la récolte, il n'est pas possible de changer les informations sur la demande (variété, date d'expiration, fournisseur), il faut recommencer la procédure et réappliquer;

- Les pommes entreposées à l'extérieur de la province ne peuvent pas être demandées à l'avance en prévision de l'entreposage ou de la récolte à cause de deux conditions :
 - Les permis demandés ont une expiration de 3 mois sans droit d'extension;
 - Le permis expire lors d'un changement d'année soit entre le 31 décembre et le 1er janvier, il faut recommencer le processus;
- Dans une des provinces Maritimes, une seule employée autorise les demandes. Lors de ses vacances, la procédure est arrêtée. L'entreprise doit attendre son retour;
- Le transfert électronique des documents n'est pas encore accepté.

La bonne nouvelle, c'est que les coûts ont baissé : de 25 \$ à 35 \$ par certificat et entre 160 \$ et 350 \$ pour l'inspection physique selon un échantillonnage de 5 %.

Les acheteurs québécois de pommes demandent de libéraliser le commerce interprovincial des pommes de transformation. Il est important de noter que les acheteurs ne souhaitent pas l'abolition des exemptions ministérielles pour la pomme du marché frais, mais bien une procédure administrative rapide pour la pomme de transformation.

Avant de déposer une demande d'exemption ministérielle à l'ACIA, les acheteurs s'engagent à signer une entente annuelle avec les Producteurs de pommes du Québec (PPQ) confirmant qu'ils achètent toutes les pommes de transformation disponibles au Québec, en Ontario et dans les Maritimes. Les transformateurs signent des contrats d'approvisionnement annuellement avec leurs clients et s'engagent à les fournir en continu. Ceci implique de planifier les approvisionnements de pommes sur plus d'une province pour minimiser le risque climatique qui pourrait frapper un secteur et nuire sévèrement à leur approvisionnements. Cette stratégie renforce cette vision à vouloir libéraliser le commerce interprovincial.

Ainsi, les acheteurs de pommes de transformation du Québec veulent une libre circulation des pommes de transformation entre les provinces, une fois que toutes les pommes du Québec destinées à la transformation ont été contractées avec lettre de garantie.

Conclusion

Les acheteurs de pommes du Québec veulent débiter rapidement une réflexion de la filière pomicole concernant les approvisionnements en pommes au Québec, un changement réglementaire interdisant l'appâtage des cervidés au Québec et la libre circulation interprovinciale des pommes de transformation.

Si le Québec veut atteindre ses objectifs d'autonomie alimentaire au cours des prochaines années, les producteurs doivent accroître la production et permettre la libre circulation interprovinciale des pommes de transformation une fois que les acheteurs se sont engagés à transformer toutes les pommes disponibles au Québec.

Les régisseurs ont le pouvoir de faire des recommandations à l'office et les acheteurs demandent que les considérations évoquées plus haut soient soutenues.

Nous vous remercions.

RMAAQ – Évaluation du plan conjoint de la pomme

Réponses de l'AMPAQ aux questions des régisseurs

Question 2 : Y a-t-il d'autres variétés de pommes qui seraient intéressantes pour la transformation hormis la McIntosh ?

- La transformation utilise toutes les variétés produites au Québec en faisant une gestion appropriée selon le profil variétal et l'utilisation.
- Variétés hâtives : pommes au sol ou cueillies dans l'arbre doivent être transformées rapidement.
- Variétés tardives : les pommes au sol sont transformées rapidement aussi mais pour les pommes cueillies, elles peuvent être mises en entrepôt à atmosphère contrôlée (AC) et chaque transformateur peut avoir des préférences variétales; il s'entend alors avec ses fournisseurs.
- Les nouvelles variétés émergentes sont plus sucrées et moins acidulées, ce qui viendra changer les références qualitatives. Certaines peuvent être utilisées en transformation et sont choisies pour leur changement de texture spécifique à la compote. Les bénéfices proviennent de leur structure cellulaire.
- Toutes les autres variétés tardives tel que Cortland, Spartan, Empire, Gala sont intéressantes pour la transformation

Question 3 : En ce qui concerne les pommes à chevreuil, quels volumes et part de la production représentent-elles pour la période visée par l'évaluation périodique ?

On estime à 300 000 minots / année le volume de pommes qui serait écoulé par ce marché. Sur un horizon de 5 ans, on parle alors de 1.5 million de minots.

Question 5 : qu'est-ce qui explique l'écart de prix entre le Québec et l'Ontario au niveau du marché de la transformation ?

Si on parle de la pomme au sol, il y avait historiquement, un léger écart entre l'Ontario et le Québec de \$0.0025 / lbs en faveur du Québec. Suite à un observatoire économique commandé conjointement par A Lassonde et les PPQ pour permettre une meilleure compréhension des enjeux de chaque partie et d'une augmentation majeure du salaire minimum en Ontario en 2018, A. Lassonde a proposé d'utiliser le salaire minimum comme référentiel pour appuyer les augmentations de prix annuel et permettre une certaine équité entre les deux provinces. L'écart de salaire minimum explique ainsi l'écart de prix.

Certaines variétés identifiées pour les pommes tranchées ne sont pas disponibles sur le marché québécois. Ces variétés importées ont des prix plus élevés.

Question 6 : qu'est-ce qui explique l'écart de prix entre le prix à la consommation et le prix à la transformation ?

Le prix pour la transformation est négocié à l'automne pour la pomme au sol et pour la pomme à contrat pour l'entreposage à long terme. Lorsqu'on compare ces prix avec celui de la pomme du marché frais de consommation, il est vrai de dire que le différentiel est important, le prix de la pomme à contrat pour entreposage est 3 fois plus bas règle générale et 5 fois plus bas pour celui de la pomme au sol. Pour la pomme au sol, on s'est basé historiquement sur le prix du concentré pour justifier les prix mais c'est de moins en moins vrai car les coûts de main d'œuvre que les producteurs doivent assumer ont explosé

avec la rareté de main d'œuvre locale et le recours à la main d'œuvre étrangère. Pour la pomme cueillie pour la transformation, la compétition ne permet pas de payer plus.

Question 14 : qu'est-ce que vous verriez comme bonnes pratiques pour mieux encadrer le commerce interprovincial ?

Tel que décrit dans son mémoire, les transformateurs souhaitent avoir un commerce interprovincial libre avec l'appui des producteurs. Il n'y a pas de frontières avec douanes à passer entre province. Il existe un mécanisme de régulation, les exemptions ministérielles mais comme nous sommes en déficit d'approvisionnement chaque année depuis des années, notre demande semble légitime.

Question 16 : en ce qui concerne les exemptions ministérielles, avez-vous été consulté ou avez-vous participé à l'exercice gouvernemental sur le processus d'allégement administratif ?

Il y a 5 ans, Vergers Leahy a participé à un projet pilote pour la révision du *apple and pear Act*. L'objectif était de réduire les inspections ainsi que les frais administratifs. Une phase 2 était prévu sauf que Verger Leahy n'a plus été sollicitée et on ne connaît pas les conclusions de ce projet pilote.

Question 20 : avez-vous suivis la formation sur la négociation raisonnée – OUI, pour tous les acheteurs de la pomme de transformation.

Question 25 : en ce qui concerne la certification Canada Gap, qu'est ce qui fait que la majorité des producteurs de pommes ne soient pas certifiées ? Quel le frein à cette certification ?

Beaucoup de producteurs sont axés sur l'autocueillette. Ceux-ci ont de petits vergers et ne font pas affaire avec les emballeurs qui exigent des fournisseurs certifiés Canada Gap car les chaînes l'exigent à leur tour.

Les frais d'adhésion à Canada Gap sont élevés et les coûts d'opération en hausse pour soutenir les exigences. Ces frais sont trop onéreux pour les petites fermes et les suivis administratifs trop lourds pour le propriétaire exploitant qui n'a pas les ressources pour supporter la certification. Ainsi, les grandes entreprises sont avantagées.

Question 30 : est-ce que la serriculture, pour certains types de pommiers a été explorée afin de permettre l'approvisionnement de pommes fraîches à l'année ?

Les pommes sont produites à l'automne mais avec l'entreposage AC et jumelé avec la technologie smart fresh, les producteurs peuvent fournir le marché sur pratiquement 12 mois.

La serriculture n'existe pas encore pour les arbres fruitiers. La R-D est orientée vers la recherche de nouvelles variétés.

ANNEXE 5

Les Producteurs de cidre du Québec, *Observations des Producteurs de cidre du Québec dans le cadre de l'évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, mars 2021*
(Mémoire des PCQ)



Observations des Producteurs de cidre du Québec

Dans le cadre de l'évaluation périodique
du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec

Déposées à la Régie des marchés agricoles et
alimentaires du Québec

Le 1^{er} mars 2021

Les Producteurs de cidre du Québec
555, boul. Roland-Therrien, bureau 100
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
450 679-0530 | info@cidreduquebec.com

REMERCIEMENTS

Les Producteurs de cidre du Québec (PCQ) remercient la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de lui donner l'occasion de transmettre ses observations dans le cadre de la séance publique de l'évaluation périodique du Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

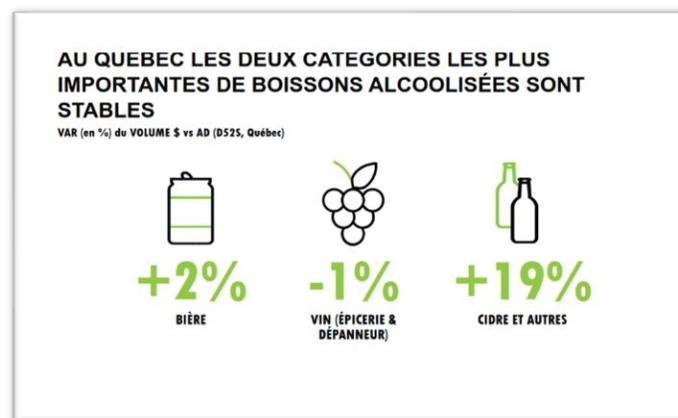
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR

Selon les registres publics de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), il y avait, en décembre 2020, 108 titulaires uniques de permis de production artisanale et de fabricant de cidre. De ce nombre, 72 sont titulaires d'un permis de production artisanale exclusivement, 16 ont un permis de fabricant de cidre exclusivement alors que 20 entreprises possèdent les deux permis.

Tout le cidre fabriqué au Québec doit être conforme au *Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes* (chapitre S-13, R. 4) qui stipule les différentes définitions, dénominations et conditions de fabrication, d'embouteillage et d'étiquetage des cidres.

Avec les années, les PCQ ont obtenu certaines données de vente de cidre auprès de Revenu Québec et de la Société des alcools du Québec (SAQ). Selon nos estimations, les ventes de cidre en 2015 étaient de l'ordre de 3,2 M de litres pour une valeur de 70,2 M\$. Le Règlement sur le cidre¹ stipule que tout cidre fabriqué dans la province, peu importe le type de permis, doit contenir au moins 80 %, en volume de produit fini, de jus extrait de pommes récoltées ici; un excellent débouché pour les pommes produites au Québec.

Selon les données Nielsen, partagées à l'assemblée générale des Producteurs de pommes du Québec (PPQ) en janvier 2020, le cidre était la catégorie de boissons alcoolisées au Québec qui affichait une croissance de 19 % des ventes.



¹ Référence au *Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes* – article 8.

L'ASSOCIATION – LES PRODUCTEURS DE CIDRE DU QUÉBEC

L'association a été fondée en 1992 dont le nom était Cidriculteurs artisans du Québec. Aujourd'hui, elle se nomme Les Producteurs de cidre du Québec et regroupe 71 producteurs de cidre qui adhèrent volontairement à l'association. La production de cidre au Québec génère environ 425 emplois, sans compter les activités connexes (agrotourisme, restauration, etc.) et contribue à hauteur de 47,2 M\$ au produit intérieur brut². L'association a pour mission de rassembler les producteurs de cidre du Québec en vue de promouvoir leurs intérêts collectifs, de développer, de faire la promotion du cidre et, de façon plus générale, de favoriser toute activité visant l'atteinte d'objectifs communs. Elle compte parmi ses rangs autant de jeunes entreprises que les chefs de file et pionniers de cette jeune industrie. Au fil des ans, l'association est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée par différents intervenants majeurs.

LES ENJEUX ACTUELS

Dans le cadre des travaux menés en collaboration avec les Producteurs de pommes du Québec, les PCQ ont coordonné la réalisation de la planification stratégique du cidre 2016-2021. Les cinq axes d'action retenus sont :

- de promouvoir et de mettre en valeur le Cidre du Québec;
- d'optimiser la mise en marché dans les différents réseaux;
- de maintenir de hauts standards de qualité;
- d'améliorer la rentabilité des entreprises;
- de stimuler la demande pour tous les types de cidre.

Mise en marché et livraison

De façon plus détaillée, l'équipe des PCQ travaille au développement des réseaux de mise en marché que ce soit avec les détaillants spécialisés, la SAQ, les chaînes d'alimentation, le réseau des bars et restaurants, mais aussi à travers les circuits de mise en marché de proximité : événements, ventes à la cidrerie, marchés publics, etc.

Les PCQ réclament depuis déjà plusieurs années que les producteurs artisanaux puissent avoir recours à la livraison par un tiers pour assurer les ventes directes aux consommateurs.

Accès aux données

Actuellement, les producteurs artisanaux sont tenus de transmettre mensuellement des rapports à la RACJ. Dans ces relevés, ils doivent inscrire leurs inventaires de matière première, de produits en vrac, mais aussi leurs ventes dans l'ensemble des réseaux. Toutefois, ces données ne font pas l'objet d'une compilation et d'une diffusion publique alors que l'information contenue dans ces rapports permettrait de connaître les retombées économiques du secteur et les ventes de l'industrie selon les différents réseaux.

2 La transformation du cidre au Québec, Perspective écosystémique, L. Martin Cloutier et Anaïs Détolle, 2017.

Revenu Québec effectue également une compilation des données, selon les déclarations fournies par les producteurs, relativement à la taxe spécifique sur les boissons alcooliques. La SAQ transmet aussi certaines données de ventes de cidre dans son réseau élargi, en volume et en dollars.

Cependant, aucune compilation globale n'est effectuée et rendue publique alors que ces données sont essentielles pour connaître la valeur économique de la production et ainsi mieux orienter son développement.

Nous pensons que des ajustements pourraient être apportés afin de simplifier la collecte de données sur l'industrie, puisque la *Loi sur la taxe de vente du Québec* oblige tout producteur de boissons alcooliques à produire une déclaration relative à la taxe spécifique sur les boissons alcooliques.

Réglementation et régime de permis

Les demandes de modifications du *Règlement sur le cidre et les autres boissons alcooliques à base de pommes* ont fait l'objet de plusieurs discussions et échanges avec le Service des fabricants de la RACJ, mais aussi avec les représentants de la SAQ, le ministère des Finances du Québec et, bien sûr, les PCQ lors des différentes occasions de rassemblement. Elles sont ainsi le fruit d'une réflexion collective. D'ailleurs, le Plan économique du Québec, dévoilé le 27 mars 2018, prévoyait d'entreprendre une révision de la réglementation relative au secteur du cidre. Les autres fabricants d'alcools artisanaux, comme les produits d'érable, à base de petits fruits, la bière et le vin ne sont pas régis par un règlement aussi détaillé sur les dénominations et sur les conditions de fabrication.

Cet outil réglementaire permet d'assurer à l'industrie cidricole un développement de produits de qualité, mais il ne doit pas être un frein à la créativité des producteurs. Le marché du cidre est en croissance, des occasions d'affaires existent pour les cidriculteurs et la réglementation actuelle nuit à son essor.

Nous demandons plusieurs modifications au Règlement afin de l'actualiser, notamment, afin de permettre l'achat de pommes par un titulaire d'un permis de production artisanale de cidre, l'ajout d'arômes comme le houblon et l'obligation pour tout le cidre de glace d'être visé par le cahier des charges de l'appellation réservée – Cidre de glace du Québec – Indication géographique protégée.

Nous croyons que le gouvernement doit mettre en œuvre un véritable chantier afin de réviser les différents permis de production et de prendre en compte les contraintes, les modèles d'affaires et les privilèges associés à chacun d'eux. Ce chantier doit se dérouler en collaboration avec l'industrie et l'ensemble des parties prenantes afin d'assurer une équité et un développement harmonieux de ce secteur à haute valeur ajoutée.

Plus récemment, des rapprochements ont été entrepris à l'automne 2020 avec les autres associations de producteurs de cidre dans un contexte où l'exemption de la taxe d'accise canadienne sur les boissons alcooliques devrait disparaître en juin 2022. La création d'une nouvelle association pourrait permettre de représenter les intérêts de l'ensemble de l'industrie canadienne du cidre.

Positionnement stratégique et promotion du cidre

En 2019, les PCQ ont amorcé une véritable refonte de la plateforme visuelle Cidre du Québec. L'analyse effectuée a révélé que le cidre est un produit de niche qui ne deviendra jamais un produit de masse. Plutôt que d'essayer d'atténuer cette distinction, nous misons sur son côté unique pour atteindre notre public cible. En effet, ce dernier cherche la diversité et tire une certaine fierté de son côté « marginal » et on propose plutôt de positionner le cidre comme « la boisson pour assurer son caractère unique! » par une utilisation des illustrations pour transmettre des messages simples mais efficaces et ainsi de démocratiser le produit! Un comité de communication a été formé et est responsable du déploiement d'un plan de communication axé surtout sur les réseaux sociaux et la tenue d'événements grand public tels que le Mondial des cidres et la Semaine du cidre. Les objectifs de ce plan sont de :

- faire connaître le cidre du Québec à un public élargi;
- éduquer les Québécois sur les différentes variétés de cidre;
- devenir une référence pour les gens de l'industrie;
- jouer un rôle d'ambassadeur de la culture du cidre au Québec;
- positionner le cidre comme un autre choix dans les préférences de consommation des Québécois.

Recherche, qualité et développement

Chaque année, le Congrès cidres, vins et alcools d'ici est organisé conjointement par les PCQ et le Conseil des vins du Québec. Véritable forum de discussion et de réseautage, cet événement attire plus de 300 participants, exposants et commanditaires.

Durant l'été, une journée cidricole a habituellement lieu afin d'axer les échanges et le réseautage sur le transfert de connaissances lié à la recherche et au développement. Cette activité attire une cinquantaine de participants de plusieurs cidreries.

Les PCQ ont lancé, à l'automne 2019, un projet afin de mieux définir les catégories de cidre et d'appuyer le développement de marchés, les communications et la nouvelle identité visuelle. Le projet vise à clarifier et à simplifier les catégories de cidre en fonction de la perception et de l'appréciation du consommateur à l'offre actuelle de produit. Une analyse du marché sera effectuée auprès des producteurs, des détaillants et le secteur de la restauration, mais aussi auprès des groupes de discussion et des consommateurs. Les travaux permettront de bâtir de solides fondations pour la catégorie du cidre et positionner le Québec comme leader dans le développement de ce produit.

Comme le prévoit une entente de collaboration, les PCQ appuient le Réseau d'essais de cultivars et porte-greffes de pommiers (RECUPOM). Le mandat du RECUPOM est d'évaluer les qualités agronomiques (résistance au froid, productivité, vigueur) des arbres et les qualités organoleptiques des fruits (teneur en sucre, acidité, fermeté, coloration, capacité de conservation). L'essai de variétés de pommiers à cidre a commencé en 2015. Les PCQ ont une entente de collaboration jusqu'en 2023 et ont désigné un représentant pour siéger au comité de gestion de projets.

De 2015 à 2020, le RECUPOM aura planté 60 variétés de pommiers à cidre au verger expérimental de Frelighsburg. Celles-ci sont évaluées pendant sept ans, dont cinq avec récolte. Chaque année, des données de rendement, de résistance au froid et de floraison sont collectées ainsi que sur la qualité des fruits.

Depuis 2014, le cidre de glace du Québec bénéficie d'une appellation réservée : l'indication géographique protégée (IGP). Les producteurs qui y adhèrent souhaitent préserver leur savoir-faire et garantir l'authenticité du cidre de glace produit au Québec. Il s'agit d'un effort collectif et solidaire pour protéger cet emblème du Québec et assurer sa crédibilité, tant ici qu'à l'international. Tous les cidres de glace du Québec IGP sont issus exclusivement de variétés de pommes tardives, cultivées au Québec et récoltées à maturité, obtenues par la fermentation partielle du jus de pomme, dont les sucres sont uniquement concentrés au moyen du froid naturel. De plus, tous les produits certifiés sont soumis à une évaluation organoleptique par un comité d'agrément, à une analyse chimique par un laboratoire reconnu par la SAQ ou accrédité ISO et ont un étiquetage conforme et représentatif de la fabrication du cidre de glace du Québec.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Concertation de la filière

Les PCQ siègent à la Table filière pomicole du Québec et participent au déploiement du plan d'action de cette filière. Ainsi, les PCQ s'assurent d'intégrer les priorités de l'industrie du cidre de façon globale avec celles de la filière pomicole. Ils collaborent à la mise en œuvre de stratégies visant la réalisation des actions prioritaires, lesquelles se situent par rapport :

- à une meilleure connaissance des marchés;
- au positionnement, à la promotion et aux stratégies de communication;
- à des messages clés entourant les bienfaits de la pomme et des produits transformés à base de celle-ci (dans un contexte où le sucre et où l'utilisation des pesticides dans la pomme ont mauvaise presse);
- à la modernisation des vergers par le choix de variétés prometteuses (et même par une meilleure déclinaison de l'offre de produits) ainsi que par une meilleure mise en valeur des emballages;
- au soutien à la production pomicole.

Structure et financement des PCQ pour assurer la croissance

À l'automne 2018, un mandat a été confié à Forest Lavoie Conseil pour la réalisation d'une étude sur le modèle d'association plus efficace pour assurer un développement soutenu de l'industrie du cidre et revoir le financement des PCQ de façon optimale. Une revue des différentes formes de financement collectif, une consultation des producteurs et l'identification des facteurs de succès ont été réalisées dans le cadre de ce mandat.

Quelques pistes de solution ont été retenues, dont la mise sur pied d'une entente de promotion avec les PPQ, les réflexions sur un prélevé spécifique pour la pomme de transformation destinée à la fabrication de cidre et, éventuellement, des réflexions plus approfondies sur la création d'une éventuelle chambre de coordination et de développement pour le Cidre du Québec. Les travaux

pourront se poursuivre au cours des prochaines années en collaboration avec les partenaires de la filière.

Bien que nous ayons récemment révisé le mode de financement de l'association pour cibler la réalité et nous ajuster, il reste encore des défis pour assurer le développement de l'industrie du cidre.

CONCLUSION

Nous profitons de cette tribune pour réaffirmer la pertinence de l'organisation des PPQ dans le cadre d'un plan conjoint. C'est grâce à ce mécanisme que les PCQ peuvent compter sur l'appui des PPQ pour la réalisation des actions porteuses définies dans la planification stratégique. Un comité de liaison a été formé pour favoriser les échanges et les collaborations et nous sommes certains que le travail se poursuivra dans les prochaines années.

Nous sommes convaincus de votre capacité à saisir les enjeux reliés à notre industrie et à prendre en compte le développement de l'industrie du cidre, un produit à forte valeur ajoutée qui est le fruit du travail et du savoir-faire d'entreprises de toutes les régions du Québec.